

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 1 Date de dépôt : 15/05/2020 Heure de dépôt : 13:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis très favorable sur le projet de construction de la centrale PROMETHEE qui va répondre aux enjeux énergétiques et de création d'emplois pour notre région en plein développement .

Nom : BANNIS ERICK

Adresse : 11 allée du Mont Grand MATOURY
Lieu dit La Chaumière

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : banniserick973@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 2 Date de dépôt : 15/05/2020 Heure de dépôt : 20:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je n'arrive pas à comprendre la localisation du projet. L'arrivée des tankers se fait à Dégrad des Cannes et il faut tirer un pipe line de plus de 10,00 km pour approvisionner en fuel la nouvelle centrale. Il existe des terrains disponibles à proximité de la ZI du Dégrad des Cannes. Certes ils sont touchés par le PPRI de Rémire-Montjoly, mais il suffisait de remblayer ces terrains et de compenser dans un autre secteur géographique. La SEMSAMAR, société qui œuvre dans l'aménagement, avait d'ailleurs fait cette proposition dans le cadre d'un projet d'extension de la ZI. La qualité des sols au Dégrad des Cannes n'est peut être pas optimale , mais celle du Larivot n'est sans doute pas meilleure, puisqu'il est déjà reconnu que son implantation au Larivot nécessitera des fondations spéciales (profondes ou radier général). Le coût de ces fondations spéciales, ajouté au coût de la canalisation et au coût d'acquisition du foncier, vont grever le budget de la centrale, alors que les terrains situés au Dégrad des Cannes appartiennent à l'État (FNAFU). Il faudra de plus tirer de nouvelles lignes électriques alors qu'on aurait pu se servir de celles existantes à DDC. Enfin peut-on savoir qui est le propriétaire du foncier du Larivot avant achat par EDF bien sûr ?

Nom : MATHIS CLAUDE

Adresse : 37, RUE DES COUMAROUS
AMARYLLIS 2

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : mathisclaud@wanadoo.fr

Téléphone : 06.94.23.01.76

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 3 Date de dépôt : 15/05/2020 Heure de dépôt : 20:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : De nouveau,

ASSOCIATION ZAD GUYANE

Association protection et droit de l'animal,
Protection de l'environnement et lutte pour la nature...

AVIS DEFAVORABLE envers cette centrale thermique du Larivot (pétrole ou gaz)...

1 - UN référendum est nécessaire pour demander l'avis de la population ... OUI
Une enquête bâclée imposant la dictature... NON

Explication : la CTG avait prévu du 100 % énergie renouvelable se qui était une bonne chose, mais le revirement de la CTG à cause de manifestants agressifs manipulés par les pollueurs posant leur dictat intolérable à la population guyanaise, est inadmissible...

2 - Permettre à la région Guyane d'obtenir de l'énergie ... OUI
Construire une centrale thermique qui va dans quelle année devenir trop chère... NON

Explication : Que ce soit du pétrole ou le gaz indexé sur le pétrole, ce pétrole dans quelques années sera au environ de 100 dollars le baril, puis dans 20 ans, proche voir dépassant les 150 / 200 dollars le baril. Nous vous rappelons que la durée théorique d'une centrale thermique est de 30 ans seulement. Elle produira alors de l'électricité très chère...

3 - Construire 10 MW de production électrique par le soleil...OUI
Construire une centrale thermique de 120 MW moins 10 soit 110 MW thermique... NON

Explication : La région Guyane dispose d'un fort potentiel d'énergie solaire, de part sa position proche de l'équateur avec une durée d'ensoleillement maximum, le soleil étant pratiquement au maximum toute la journée, donc 110MW de solaire oui, et 10MW de thermique seulement là OUI. De plus seulement 8 % de solaire à Larivot pour une diversification (?), c'est limite se moquer de la population guyanaise...

4 - Comme en région Guyane, il n'y a pas d'énergies fossiles (pétrole, gaz, uranium)... NON
Par contre, il y a beaucoup d'énergies renouvelables gratuites en Guyane... OUI

Explication : Le monde utilise seulement une part infime de l'énergie procuré par notre Soleil soit le photovoltaïque, solaire, vent, énergies de la mer, etc. Le potentiel est encore immense alors que les énergies fossiles s'épuisent lentement et régulièrement, c'est un fait incontestable et ne peuvent être que le passé Mais surtout pas l'avenir. Les énergies renouvelables sont gratuites, ce gros mot détesté des multi nationales capitalistes...

Additif : Pour l'éolien, saboté par EDF volontairement avec des transformateurs qui sont bruyants et non protégé électriquement, alors que des pays comme l'Espagne, le Danemark et l'Allemagne aucun problème, étonnant NON...

5 - Construire un pipe line long, cher, dangereux et polluant et peut importe son fonctionnement... NON
Ne pas construire un pipeline inutile... OUI

Explication : L'accident 0 n'existe pas, ce pipeline est dangereux et comme les autres va fuir...

6 _ Centralisé la production en un seul endroit (Degrad ou Larivot)... NON

Décentralisé la production d'énergies renouvelables... OUI

Explication : Produire près des centres de consommation, réduisant le transport, les pylones qui vont permettre des économies, ne serait pas plus utile et intelligent et surtout moins chère. OUI, ceux sont les Cons somateurs qui payent, ils s'en foutent...

Pour conclure,
NON à cette centrale thermique très chère et surtout inutile...
Oui au énergies renouvelables présentent en Guyane, rentable et moins chère...

Nom : Didier Le Ber
Le Président

ZAD GUYANE

Adresse : 1375 avenue Paule Berthelot

Cedex : 97360 Ville : MANA

Email : z.a.d.guyane@laposte.net Téléphone : 06.94.13.29.84

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 4 Date de dépôt : 15/05/2020 Heure de dépôt : 20:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il y aurait beaucoup à dire sur le bien fondé d'une telle réalisation.

D'abord sur les conditions d'acquisition qui selon des observations passées fait beaucoup débat.

Il semble en effet que le choix de ce terrain n'ai fait l'objet d'aucune concertation et que la CTG s'est offert le luxe de décider seule (avec la complicité de l'Etat?) du bien fondé de cet achat à cet endroit. Une première question s'impose sur l'identité de l'ancien propriétaire et de son acceptation de vendre ce terrain à ce prix, alors qu'il ne s'agit que de zones inondées ou fortement inondables. Une bonne opportunité de vendre enfin un terrain qui n'a aucune valeur commerciale, mais plutôt une valeur environnementale. Je ne connais pas le prix de cette acquisition et j'aimerais bien le savoir.

Cela dit, ce terrain marécageux ,inondable a t il vocation à recevoir une vaste plateforme industrielle sans renforts de frais monumentaux afin de le rendre suffisamment stable pour une construction de ce type. A t on vraiment pris en compte la réalité du caractère inondable, surtout en cette période se fort risque de montées des eaux dues au réchauffement climatique. Des projections plus ou moins alarmistes font quand même état de risques et notre situation actuelle de pandémie devrait nous rendre encore plus méfiants. De plus la proximité de la mer et des marées accentuera fortement ce risque.

Parlons maintenant de l'approvisionnement en carburant. Le coût exorbitant de cet oléoduc qui ne manquera pas au passage de détruire également plusieurs hectares de zones naturelles pose également question. Et les conversions de la source d'énergie fioul au gaz rendra inutile cet équipement (ou je me trompe ?). Il faudra alors peut être le déterrer pour le remplacer par un tuyau de gaz ? coût ?

Mais peut être que le projet de conversion Gaz n'est en fait qu'un leurre destiné à mieux nous faire admettre la centrale. C'est plus facile de dire que l'on peut rendre la centrale encore moins polluante en passant au gaz, en sachant à l'avance qu'il n'en sera jamais rien. On peut de la sorte faire taire les détracteurs du pétrole et de sa pollution. Le fioul n'est plus une énergie qui fait rêver puisqu'on nous demande de plus en plus d'abandonner le diesel au profit du GPL voir du tout électrique à l'horizon 2040 je

crois. Ce qui s'échappera des cheminées du Larivot aura la même saveur que nos véhicules au diesel filtrés à coup de pots catalytiques qui auront laissé la place au véhicules électriques.

Malgré cette enquête auprès de la population, cette centrale sera, puisqu'elle est déjà considérée comme en fonction dans la tête de nos élus ou des têtes pensantes d'EDF.

Elle sera donc en fonction en 2023 et sera la fierté des élus de la CTG qui auront imaginé de A à Z l'endroit et la puissance produite. Le coût exorbitant des frais engagés devra permettre à EDF de rentabiliser le site en 7 ans puisque les préconisations gouvernementales ordonneront sa fermeture à cette date pour permettre à la Guyane de passer à 100% d'énergie renouvelable.

Il faudra alors aussi beaucoup de fonds pour développer les centrales solaires ou éoliennes qui auraient du voir le jour depuis bien longtemps , il me semble. Les enjeux environnementaux ne sont plus uniquement dans l'esprit de quelques écologues, et la période actuelle nous délivre un premier message clair de ce que la Nature est capable de nous envoyer discrètement sans que l'on puisse faire quoique ce soit pour la contrer. Aurons nous la sagesse de réfléchir plus profondément à cet avertissement ?

Quelques hectares de mangroves seront détruites avec un cortège de petits organismes végétaux et animaux: on dira, il en reste des centaines d'autres identiques, alors un peu plus , un peu moins. Que dirions nous si finalement nous décidions de couper un petit morceau de la Joconde : "bah, ce n'est qu'un petit bout". Croyez vous que cela serait envisageable, pensable tellement ce tableau est un patrimoine ?

Ou est donc , enfin, le rôle de l'EDF à inciter ses clients à l'économie des énergies qu'elle produit. Ne parlons même pas de la vétusté de certaines installations, même celle qui sont proches de nos habitations (par exemple, borne de compteur avec tensions électriques à portée de mains d'enfants, déjà signalés à plusieurs reprises et rafistolés à la hâte!)

Il me parait donc en conclusion , que cette centrale ne règlera rien de l'ensemble des problèmes qui nous lient à la production d'énergie. Ce n'est sûrement pas les quelques malheureux champs solaires dont celui du Larivot qui ressemblera plus à un prétexte de volonté écologique qu'à une réelle prise de conscience écologique, qui fera avancer ce débat. Par exemple, les toits des particuliers guyanais sont autant de sites potentiels qu'EDF aurait pu exploiter sans détruire un seul hectare de mangrove.

En 2030 il faudra aussi démonter cette centrale qui aura en fin de compte fonctionné 7 ans, rempli peut être un peu plus les poches de 'EDF qui prendra, peut être alors, conscience de ses responsabilités écologiques. Il faudra aussi dépenser des millions pour assurer cette transition vers du renouvelable.

Peut être suis je finalement un rêveur venu du monde d'avant: comment sera le monde d'après....

Nom : GUILLEM ALAIN
Adresse : 375 chemin Grant
Cedex : 97300 Ville : CAYENNE
Email : ag13.gu@gmail.com Téléphone : 05.94.31.23.41
Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 5 Date de dépôt : 15/05/2020 Heure de dépôt : 22:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je trouve ce projet particulièrement intéressant pour le territoire au vue de l'âge de la centrale actuelle de Dégrad des Cannes qui me semble t'il va sur un peu plus de 40 ans.

La possibilité notifiée dans le dossier de faire fonctionner cette centrale à la biomasse liquide semble être particulièrement prometteuse pour de développement de filière local et donc de réduire progressivement notre dépendance aux produits fossiles. A mon sens cela va dans le bon sens et plus globalement vers l'autonomie énergétique de la Guyane.

Au vu de l'état de l'ancienne centrale de Dégrad des Cannes, il me semble urgent de lancer ce projet de remplacement intégrant certainement les meilleurs techniques et technologies disponibles avec une mention particulière sur la réduction de l'empreinte Carbonne relative.

Je note également la mise en place d'un pipe pour alimenter cette centrale, à noter que tous les pays autour de nous en son doté et que le retour d'expérience ne mentionne pas de grande difficultés y compris les pays ayant une forte sismicité. A mon sens cette technologie étant éprouvé cela ne représente pas de grand risque vue les moyens décrit dans le dossier.

Vue la progression démographique du territoire ce projet me semble un bon vecteur de développement de la transition écologique et énergétique du littoral.

Dossier très complets et clair.

Nom : BAVARDAY JOSUÉ

Adresse : 4 rue des Bois de Rose

Cedex : 97355

Ville : MACOURIA

Email : josue.bavarday@gmail.com

Téléphone : 06.94.24.05.79

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 6 Date de dépôt : 15/05/2020 Heure de dépôt : 22:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Au vu de la PPE validée par la CTG et l'ETAT, le mixte énergétique est une obligation en Guyane ,pour tenir compte de la réalité des potentiels des différentes autres sources d'énergie possible sur le réseau interconnecté du littoral Guyanais
En complément de l'hydraulique (Petit Saut) et des micro barrages actuels et à venir (2 dans les 10 ans),qui peuvent fournir 60 % de l'énergie en Guyane (mais qui est très défaillant faute d'eau en saison sèche 2 à 3 mois /ans),des projets Biomasse en cours et à venir (30MW)si en // l'activité forestière et agricole s'organisepour fournir du bois à brûler ,et du solaire (grosses incertitude lors de cycle de pluie en Guyane sans plus de soleil)20MW,on voit bien que pour arriver à 200M W de puissance sécurisée nécessaire à terme en Guyane ,il y a obligation dans ce mixte énergétique d'une centrale thermique moderne
Au vu de l'âge et de l'état catastrophique de la centrale existante de DDC tant technique qu' environnementale ,il y a obligation urgente de construction d'un nouvel outil thermique ,moderne ,propre
120MW semble être la puissance nécessaire pour avoir la flexibilité et une gestion sécurisé du roseau littoral Guyanais (puissance nécessaire en cas de saison sèche très prononcée ,hydraulique 10% et de journée sans soleil ,ou il n'y aura plus de solaire
Cette nouvelle central permettra aussi d'éviter la multiplication de petits groupes électrogènes EDF actuels sur DDC et St Laurent avec aussi les TAG de Kourou et DDC ,qui sont actuellement en fonctionnement pour palier à la défaillance de la centrale DDC
Ces moyens sont très polluants ,et sont des gouffres financiers tant en exploitation qu' en carburants
La nouvelle centrale avec une possibilités moderne d'évolution de ses moteurs au Gaz et Biocarburant pourra s'adapter à toutes évolution
De même son implantation ,dans une zone très peu habitée ,et au croisement des lignes d'alimentation de l'OUEST /CAY/et de l'EST va optimiser et sécuriser son exploitation
Donc l'ensemble de ces éléments confirment l'obligation URGENTE de la centrale du Larivot pour garantir de l'électricité pour tous dans les 20 prochaines années en Guyane
Ensuite à échéance de 30 ans ,surement la construction d'un 2 eme grand barrage sera une obligation ,tant industrielle et écologique ,pour accompagner le développement d'une Guyane alors à plus de 600000 habitants

Nom : MANTEZ OLIVIER

Adresse : 72 avenue de MONTRAVEL

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : olivier.mantez@nofrayane.fr

Téléphone : 0694235337

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 7 **Date de dépôt :** 16/05/2020 **Heure de dépôt :** 00:40 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Bonjour,
Nous sommes en Guyane et la pluviométrie est lourde et imprévisible.
Avez-vous étudié le terrain en question ?
Existe t il des nuisances sonores, olfactives ?
Ne devons nous pas craindre des fuites d'hydrocarbures ?
N'avons nous que cette alternative du siècle passé, si polluant et si dangereux pour avoir de l'électricité ?
A terme, votre centrale répond t elle aux besoins actuelles et futures? Et si oui votre centrale répond à un besoin pour combien d'habitants ?

Enfin, votre projet est ce qu'il est... une vaste perte d'énergie.

Nom : LEON

Adresse : 7 allée des acajous
Village Terre Rouge

Cedex : 97320

Ville : SAINT LAURENT DU MARONI

Email : fabiobama@gmail.com

Téléphone : 0694416909

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 8 Date de dépôt : 16/05/2020 Heure de dépôt : 01:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

j'approuve à 100% ce projet car, n'en déplaise aux verdissants de tous bord, les fameuses ENR ne peuvent suffire à elles seules à approvisionner un territoire, que soit la Guyane ou un autre pays.

De plus, beaucoup ne se concentrent QUE sur le prix du baril de pétrole et peu sur le pouvoir énergétique dudit baril. En gros, on devrait défricher des milliers d'hectares pour installer les panneaux solaires produisant de l'énergie "gratuite" (laissez-moi rire) selon certains écolos... RIEN n'est gratuit.

Par contre je m'interroge comme beaucoup sur l'oléoduc d'approvisionnement en FOD entre le port de DDC et celui du Larivot:

la possibilité d'approvisionner le site par barge "tanker" est très certainement sous évaluée au niveau de la faisabilité.

Le prix annoncé de 22 M€ pour la canalisation mériterait d'être mis en concurrence avec l'option barge et des travaux à effectuer pour le dragage du chenal d'accès, l'apportement, la construction de la barge, les couts d'exploitation sur long terme etc...

De par mon métier, je pense que cette solution est tout à fait envisageable et je suis d'ailleurs prêt à travailler dessus !

Cordialement.

Nom : LE FEVRE

Adresse : Pk 6

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : mevenlefevre@yahoo.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 9 Date de dépôt : 16/05/2020 Heure de dépôt : 03:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : SERVITUDES RELATIVES AUX TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Avec ce projet de centrale électrique au Larivot, 2 servitudes d'utilité publique sont prévues par rapport à l'oléoduc :

- 1°) Servitude de construction et de passage : lors de la construction de l'oléoduc, des servitudes vont être instituées pour les terrains dans lesquels la canalisation sera implantée. Ces servitudes sont constituées d'une servitude forte (une bande de 10 mètres de largeur), permettant la construction de la canalisation et de ses accessoires, ainsi que d'une servitude faible (une bande de 20 mètres de largeur), permettant à EDF d'accéder en tout temps à sa canalisation et d'y effectuer les travaux et réparations nécessaires. Aucune construction ou plantation n'est autorisée dans la servitude forte (sauf dérogation accordée par EDF).

Cette servitude relève du code de l'expropriation et donne droit à indemnisation.

En sachant qu'à l'époque les constructions étaient édifiées à 35 m de l'axe de la RD 23 (ex RN3) et que la bande de servitude faible fait 20m de largeur, il est aisé de comprendre que de nombreuses personnes perdront une partie de leur propriété.

Le repérage des parcelles sur lequel se basera l'arrêté de cessibilité n'est pas exhaustif (certains propriétaires n'ont donc pas signé de convention avec EDF et seront mis devant le fait accompli, voire ne sont même pas informés que leur propriété sera impactée par un oléoduc).

- 2°) Servitudes de zones d'effet (servitude de dangers) : le Code de l'Environnement (article R555-30) définit les restrictions et interdictions en matière de construction d'Établissements Recevant du Public (ERP) et d'Immeubles de Grande Hauteur (IGH) à proximité des canalisations, dans certaines zones autour de celles-ci.

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Il s'agit de la maîtrise des risques et donc la maîtrise de l'urbanisation autour de la canalisation et donc d'empêcher la construction ERP et d'IGH dans cette bande.

EDF fixe la largeur de la bande à 82m ; et là aussi les personnes ayant construit à 35m de la RN3 devenue RD23 sont impactées.

Afin de maîtriser l'urbanisation, le maire, sur recommandation du préfet, limite la densification autour de l'oléoduc et ne délivre plus de permis de construire pour de l'habitation sur ces bandes de terrain. La servitude n'étant opposable aux tiers que lors qu'elle est annexée au PLU : quel est le nombre de permis de construire délivrés et en cours et donc le nombre de personnes potentiellement en danger ?

La mise en place de la servitude de dangers a pour but la maîtrise de l'urbanisation avec l'interdiction de construire des ERP>100 personnes et des IGH (établissement recevant du public et immeuble de grande hauteur) ; ainsi que les refus sur les autorisations de construire pour les maisons individuelles.

Une canalisation de transport d'hydrocarbure ne peut se faire sans la servitude de dangers. En l'occurrence, cette servitude qui a pour but la maîtrise de l'urbanisation est inapplicable avant même sa traduction dans le PLU car son objectif ne sera jamais atteint puisque l'urbanisation avec une forte densité est déjà existante, notamment dans la zone de l'écoquartier George Othily et dans le secteur de Beauregard à Rémire.

Est-ce légal d'imposer cette servitude ?

Par ailleurs, les plans d'EDF ne prennent pas en compte l'aménagement de l'écoquartier, un groupe scolaire est prévu le long de la RD23 qui à mon sens est un ERP qui accueillera plus de 100 personnes. (Les fonds de carte sont très anciens, il y a des moyens modernes pour avoir des données récentes !!!)

Dans l'accident de l'entreprise AZF à Toulouse ; il a été dénoncé que l'urbanisation n'avait pas été maîtrisé (distance entre habitation et entreprise).

Sur ce projet d'oléoduc, c'est bien l'entreprise qui amène le danger à proximité des habitations dans une zone U, pour certains sous leurs fenêtres.

La Guyane, personne ne vous croira !!!

L'acceptation sociale sur l'oléoduc n'est pas acquise.

Nom : PULCHERIE
Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes
Cedex : 97354 Ville : REMIRE-MONTJOLY
Email : maude.pulcherie@orange.fr Téléphone :
Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 10 Date de dépôt : 16/05/2020 Heure de dépôt : 12:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A la lecture des premières observations émises sur ce projet, force est de constater que la plupart des observateurs émettent leur opinion sans prendre la peine de prendre connaissance des éléments du dossier. Que ces opinions soient positives ou négatives d'ailleurs eu égard au projet. Ainsi, pour ceux qui souhaitent connaître les propriétaires du terrain, qu'ils consultent les éléments du dossier. Ils apprendront ainsi que le terrain a été racheté par EDF via l'acquisition de l'intégralité des titres d'une société créée en 1930, pour un prix de 15 000 000 €. Cette société n'avait d'ailleurs plus d'activité depuis belle lurette, si ce n'est d'attendre l'acquéreur providentiel. Sur la base d'environ 110 hectares, cela fait 136 000 € l'hectare, soit 13,60 le m2. Au delà de cette information, ils découvrirons aussi la partialité (légèreté ?) des arguments présentés pour légitimer le choix du foncier. Bref, c'est la première fois que je me penche sur une procédure d'enquête publique, ce sera probablement la dernière.

Nom :

Adresse :

Cedex : **Ville :**

Email : **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 11 Date de dépôt : 16/05/2020 Heure de dépôt : 17:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Non respect de l'article R 555-30 du code de l'environnement sur les ERP en effet, le plan d'aménagement de l'éco quartier n'apparaît pas dans les plans fournis et pour cause un groupe scolaire est prévu le long de la RD 23.
Cet équipement public est un ERP qui devrait accueillir plus de 100 personnes (enfants, enseignants, Atsem).
Une zone d'activité sera ouverte à proximité de l'oléoduc dans le giratoire Adélaïde Tablon donc concernée par la servitude de dangers.

Cette servitude de dangers est dans le périmètre de la ZAC de l'écoquartier.

Faudra-t-il un décret réduisant le périmètre de la ZAC et modifiant son aménagement pour laisser place au décret pour l'oléoduc ?

L'habitat et l'énergie sont deux politiques publiques, l'une ne devrait pas empiéter sur l'autre mais être menées de concert.

ci-joint un fichier avec des extraits de plans

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354 **Ville :** REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) : non respect article 555-30 code EnV_ecoquartier.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 12 Date de dépôt : 17/05/2020 Heure de dépôt : 15:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

il est toujours interessant de constater que certaines personnes critiquant le solaire de n'être pas régulier ou absent (saison des pluies) méconnaissent trois choses :

en premier, même sans soleil dans la journée une cellule solaire prend automatiquement le diffus (énergie diffuse) qui est de 30 %, donc par exemple 100 MW de solaire en saison des pluies donnera toujours (si pas de soleil du tout dans la journée) 30 MW au minimum et donc 100 MW maxi si soleil a fond...

en deuxième, le principe de produire localement et consommer localement semble bien mieux pour la sécurité énergétique de la population que la centralisation qui crée des possible problèmes de rupture d'énergie, que ce soit de cables à cause de pylones amenant l'énergie d'un seule et unique lieu centralisé ou autres...

en troisième, le solaire et l'éolien sont les systèmes actuels les plus économiques et le seront encore plus dans l'aveni... Les énergies fossiles (petrole, gaz, uranium) qui resteront des énergies non renouvelables et limités - ET NON ILLIMITES - comme certains continuent à le croire ou le faire croire encore en 2020... étonnant non...

Nom : LE BER

Adresse : 9579 Avenue Gaston Monnerville

Cedex : 97320

Ville : SAINT LAURENT DU MARONI

Email : trokata@laposte.net

Téléphone : 0694132984

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 13 Date de dépôt : 18/05/2020 Heure de dépôt : 00:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Un beau projet surtout avec un peu plus d emplois à la clè
Salutation

Nom : FRANCILLONNE

Adresse : 9 lot yarde

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : dcn973@gmail.com

Téléphone : 06.94.26.74.50

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 14 Date de dépôt : 18/05/2020 Heure de dépôt : 16:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS FAVORABLE
Habitant de Rémire-Montjoly où passe une bonne partie du pipe, j'étais en attente des réponses d'EDF suite à l'avis de l'autorité environnementale sur l'amélioration des protections de cet ouvrage aux abords des zones urbanisés. Je lis dans leur réponse qu'ils s'engagent à suivre cette demande, ce qui est un bon point! A suivre donc.

Quand on passe à proximité de la centrale de Dégrad Des Cannes et de ses cheminées ou encore qu'on compte le nombre de coupures que nous subissons sur Rémire, cette nouvelle centrale ne peut être qu'un plus. Tous les autres Dom ont des moyens sur lesquelles ils peuvent compter et nous guyanais, sommes une fois de plus la dernière roue du carrosse avec du bricolage à droite à gauche. Il était temps!!!! N'en déplaise à ceux qui préféreraient nous laisser avec 40 ans de retard, ce projet est plus propre et plus performant (ne serait-ce que parce qu'il est plus récent) que notre centrale actuelle et n'empêche en rien les ENR de se développer puisqu'il y a encore des besoins en MW non satisfaits (cf la PPE). En plus elle permettra de sauvegarder des emplois, ce qui n'est clairement pas le cas des centrales solaires qui "tournent" toutes seules. J'espère que nos jeunes pourront y faire des stages et y trouver des opportunités d'embauche.

Nom : UN HABITANT DE REMIRE MONTJOLY

Adresse :

Cedex : 97354

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 15 Date de dépôt : 18/05/2020 Heure de dépôt : 22:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet vital pour la Guyane : il est urgent de remplacer la centrale obsolète qui nous inquiète tous depuis un certain nombre d'années, notamment depuis ces dernières périodes de fortes saisons sèches. Les compléments, pansements actuels (ces groupes électrogènes de Dégrad des Cannes) sont une catastrophe pour l'environnement.
Par ailleurs, la perspective d'une transition progressive vers les énergies renouvelables, (notamment la biomasse liquide) semble beaucoup plus réaliste que les utopies du 100% photovoltaïque en tous genres, tout en restant ambitieuse. Nous, Guyanais, avons besoin d'électricité, besoin d'emplois, besoin d'infrastructures et d'équipements modernes de qualité. Construisons dès que possible cette centrale.

Nom : RICHARD

Adresse : D12 rue Edouard Branly
terrasses du lac

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : lorrainerichardtixier@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 16 Date de dépôt : 19/05/2020 Heure de dépôt : 00:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mesdames , Messieurs ,
Je trouve que c'est très bon projet pour la Guyane mais il faut en faire pus pour notre si beau Pays .
AVIS FAVORABLE car je fais confiance aux Dirigeants de ce projet , c'est encore un pas vers l'avant .
Moi en tant qu'un jeune Lycéen en Guyane , je veux que la Guyane progresse en tout et ce projet c'est aussi un grand projet .

Nom : JEAN-BAPTISTE CALEBSON

Adresse : RUE ST JOHN CHEZ MR SADRAQUE JEAN-BAPTISTE

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : calebsonjb@gmail.com

Téléphone : 06.94.93.23.88

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 17 Date de dépôt : 19/05/2020 Heure de dépôt : 01:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

À l'heure actuelle je pense qu'il serait préférable de creer des usines plus respectueuses de l'environnement tel que des centrales marémotrices (pont du larivot par exemple) ou à déchets verts qui ne manquent pas ou solaire à réflexion (comme en Espagne il me semble) ou autres idées qui ne manquent pas plutôt que de remplacer une centrale thermique par une autre.

La Guyane pourrait être un laboratoire des énergies renouvelables mais est, comme presque tout le reste 20 ans à la traîne.

A bon entendeur

Nom : BOCQUILLON LIGER-BELAIR

Adresse : 352 chemin constant chlore

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maitrefennec@hotmail.fr

Téléphone : 0694384942

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 18 Date de dépôt : 19/05/2020 Heure de dépôt : 05:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonsoir,

je conseille aux habitants de Rémire de bien lire les documents car les personnes qui résident le long du tracé auront la triple peine :

- la perte d'une partie de leur terrain par voie d'expropriation soit sur une profondeur de 20m

- le fait de vivre avec une épée de damoclès au-dessus de la tête à cause du risque légal sur une bande 82m à partir de l'oléoduc

- la dévalorisation de leur bien du fait de l'existence de l'oléoduc

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 19 Date de dépôt : 19/05/2020 Heure de dépôt : 15:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avec la crise que nous traversons actuellement, il faut bien se rendre à l'évidence que la transition écologique est une nécessité urgente. C'est pour maintenant ! Pas pour dans 40 ans (durée de vie prévue de cette centrale). Il faudrait encourager les projets plus verts, plus sobres. Faites un référendum, vous vous apercevrez que seul le personnel d'EDF, quelques syndicalistes et quelques élus sont pour ce projet. Le reste de la population est foncièrement CONTRE. Avec un peu plus de pédagogie factuelle et moins partisane, comme on a pu l'entendre lors du pseudo débat public, toute personne sensée serait forcée d'émettre un avis défavorable à ce projet. Je déplore le choix technologique (recours aux énergies fossiles) et l'absence de débat démocratique pour un aménagement aussi lourd de conséquences... et formule donc un avis DÉFAVORABLE.

Nom : M. HURTEL

Adresse :

Cedex : 97300

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 20 Date de dépôt : 19/05/2020 Heure de dépôt : 15:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'avoue avoir lu que la présentation ! Cependant, c'est un besoin et en observant les données, cette centrale sera rapidement insuffisante . Passer de 115 MWe à 120 MWe, mis à part les progrès pour l'environnement, je ne vois pas grand-chose. Néanmoins je suis favorable, en espérant que le problème des coupures intempestives s'arrêtera !

Nom : LABRADOR

Adresse : Solqa

Cedex : 97355

Ville : MACOURIA

Email : majo.labra@gmail.com

Téléphone : 0694201669

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 21 Date de dépôt : 19/05/2020 Heure de dépôt : 16:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis défavorable

Nom : ALEXANDRE

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : dorothee.alexandre@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 22 Date de dépôt : 19/05/2020 Heure de dépôt : 17:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis totalement contre cette idée energivore et totalement irresponsable en terme d'écologie

Nom : DESCHAMPS

Adresse : 15 b rue des dahlias

Cedex : 97355

Ville : MACOURIA

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 23 Date de dépôt : 20/05/2020 Heure de dépôt : 15:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
je suis opposé à ce projet, qui est nocif pour le changement climatique et pour la population de Matoury. Il est indigne des guyanais. Qui construit des centrales électriques fonctionnant au fioul de nos jours ? A part en Chine peut-être... A qui profite le crime ??? Du reste je ne comprends pas pourquoi le projet ne remplacerait pas Degrad des cannes à DDC ?? et donc pourquoi il faut faire 15 km de pipeline pour aller casser la mangrove au Larivot. Sur les cartes du dossier, nous comprenons facilement que nous pourrions contempler d'ici peu un paysage de désolation de type pétrochimique aux portes de l'île de Cayenne.
Citoyen de Matoury en colère

Nom : CLET

Adresse :

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 24 Date de dépôt : 20/05/2020 Heure de dépôt : 16:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je me pose beaucoup de questions sur l'implantation de cette centrale au Larivot.
L'emplacement choisi est une zone très marécageuse et qui enferme une biodiversité remarquable. Espèces animales notamment vu lors du confinement qui ont repris possession des lieux. (fourmilier, paresseux, toucan.... et j'en oublie sûrement)
Ce lieu est un lieu préservé aux portes de Cayenne et la déforestation ne va que rendre encore plus fragile les sols déjà très fragiles dans cette zone. De plus, nous sommes sur une déforestation massive de cet espace.
J'ose imaginer les nuisances sonores liées à cette activité dans ce quartier paisible du Larivot
Je regrette que les enquêtes publiques arrivent tellement tard car habitante du quartier j'ai observé depuis déjà très longtemps, la clôture de cette zone et depuis peu le bornage ou calculs de géomètres sur bord de route ce qui signifie que malgré des avis qui n'iraient pas en faveur de ce projet à cet endroit même, ce dernier est déjà bien engagé.

L'avis public compte-t-il vraiment???

Nom : COLMAGRO

Adresse : 10 bis lot la perseverance

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : sarah-c@hotmail.fr **Téléphone :** 0694014840

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 25 Date de dépôt : 20/05/2020 Heure de dépôt : 17:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Ce que je comprends à la lecture du dossier, c'est que ce projet possède à la fois des avantages et des inconvénients.
Des avantages en terme de sécurisation dans la production d'électricité, qui est essentiel si le territoire veut continuer à se développer, mais aussi si on veut soutenir les énergies renouvelables intermittentes tels que le solaire ou l'éolien.
C'est aussi une Centrale avec les meilleurs technologies disponibles (donc à la pointe de ce qui se fait dans le monde) et qui serait convertible au gaz voire au bio combustible (qui pourrait être "verte").

Les inconvénients sont sa localisation et son oléoduc. Malheureusement, il est interdit de construire ce type d'industrie dans la zone actuelle de Dégrad des Cannes, ce qui aurait je pense arranger tout le monde, EDF y compris. Les oléoducs sont présents partout dans le monde. Il faut je pense relativiser sur leur dangerosité. Il y a assez de règles et de normes pour protéger et prévenir de toutes catastrophes.

Je suis favorable donc au projet parce vu les délais, on ne peut pas faire mieux pour remplacer la Centrale de Dégrad des Cannes et cela devient urgent. De plus cela permet un maintien des emplois directs ainsi que des emplois indirects assez important dans un territoire qui a besoin de travail.

Cependant, j'aimerais que la région Guyane se penche sérieusement sur un projet d'un autre barrage hydraulique, qui reste pour moi le meilleur moyen de production vert d'électricité. Et on ne me fera pas croire qu'il n'y a pas assez d'eau, vu les dernières semaines de pluie !

FAVORABLE
Un écolo pragmatique

Nom : COQUERAN
Adresse : 19 RUE CAMILLE DESFLOTS
Cedex : 97354 Ville : REMIRE MONTJOLY
Email : lcoqueran@gmail.com Téléphone : 06.92.47.05.79
Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 26 Date de dépôt : 21/05/2020 Heure de dépôt : 06:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : bonsoir
-Rémire-Montjoly : cette commune supporte plus de la moitié du tracé soit 9,6 km sur la RD 23, avec les zonages suivants essentiellement en zone U, AUz pour l'écoquartier, une petite zone A et N au pied du mont Cabassou ainsi que la zone AUx du port.

2°) je demande :

A) un profil en travers (tronçon 3) du tracé avec cotation, pris dans le secteur Beaugard mentionnant:

- L'emprise de la route c'est-à-dire le domaine public (la chaussée et son axe, les accotements, le fossé de recueillement d'eaux pluviales...)
- L'emplacement de l'oléoduc ainsi que les dalles de protection (avant le fossé d'eaux pluviales ou après c'est-à-dire au plus proche des parcelles privées ?). Sur la zone de Beaugard à Rémire, le tracé est le long de la RD 23, du côté gauche dans le sens Dégrad des Cannes au giratoire Adélaïde Tablon.
- Les parcelles privées
- La servitude forte à 10m (servitude de construction et de passage)
- La servitude faible à 20 m (servitude de construction et de passage)

- La distance des différentes zones de dangers de la canalisation aux maisons (servitude de danger, il est précisé dans le dossier une distance de 82m)

B°) un plan masse dans la zone de Beauregard avec la simulation d'un accident sur une canalisation sous pression et la superficie impactée (l'étude de danger fait mention de risques létaux). Cette planche devra aussi faire apparaître les habitations impactées par les odeurs (COV) et dont les occupants devront quitter leur domicile.

EDF va respecter la norme NF EN 14161 « Industries du pétrole et du gaz naturel – système de transport par conduites ». Cette norme définit une bande de 20 m en phase construction.

- EDF va respecter la norme NF EN 14161
- l'oléoduc longe la RD 23, cette voie est classée à grande circulation et est une artère stratégique pour le Grand Port Maritime de Guyane
- l'impossibilité de condamner une des 2 voies de circulation de la RD 23 pour la phase construction
- la nécessité pour l'entreprise EDF de disposer des 20m de largeur
- la bande de servitude faible ne donnera pas 10m à droite et 10m à gauche de la canalisation mais bien 20 m d'un seul côté

Conclusion : c'est bien sur les riverains que seront pris ces 20m donc une expropriation sur 20m de profondeur pour instituer la servitude de construction et de passage. Une actualisation du repérage des parcelles concernées est indispensable.

Conséquence temporaire pour toute la population qui emprunte la RD 23 pour se rendre à Cayenne : des embouteillages monstres durant les travaux
Conséquence définitive pour les riverains de la RD 23, une servitude d'implantation et de passage ainsi qu'une servitude de dangers (gestion des risques) grevant leur propriété par conséquent l'arrivée d'un risque pouvant être létaux en cas de dommage sur l'oléoduc.

Socialement, ça ne passe pas !!! Avis défavorable

ci-joint un fichier avec plans et photos

bien cordialement

Nom : PULCHERIE
Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes
Cedex : 97354 Ville : REMIRE-MONTJOLY
Email : maude.pulcherie@orange.fr Téléphone :
Pièce(s) jointe(s) : Profil en travers RD23_Beauregard_Remire.pdf

Numéro : 27 Date de dépôt : 21/05/2020 Heure de dépôt : 21:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour Chers habitants de la Guyane,
Nous avons la chance d'avoir un beau projet industriel qui permettra à la Guyane de combler ses besoins en matière d'énergie électrique. Ce sera un véritable vecteur économique et apportera de nombreux emplois durant la phase de construction mais également des emplois durables dans de nombreux secteurs. Personnellement, je trouve que ce projet est bien construit et que les hommes et les femmes qui y ont contribué ont une vision assez précise de l'avenir énergétique de la Guyane. Des personnes responsables ont bâti un beau projet au service de l'environnement, de l'économie, de la société, de la Guyane. Un projet qui s'inscrit pleinement dans le développement durable.
Certes, ce projet n'est pas parfait, mais il a le mérite d'exister et est nécessaire à la Guyane, à la société.
Pour mémoire, nous disposons de 2 types de production principale : l'hydraulique et le thermique. Le thermique étant composé de groupes diesel et de Turbines à combustion (TAC).
Pour les années ou les périodes de l'année où nous avons une bonne hydraulité, la production hydraulique représente 60/70% de la fourniture. Cela représente un beau mix énergétique et nous respectons pleinement les résolutions issues de la COP 21 ainsi que la politique d'EDF en matière de respect de l'environnement. Notons que la Guyane est championne en matière de production d'énergie renouvelable.
Mais lorsque nous connaissons des années avec un fort déficit de pluviométrie, ce sont les moyens thermiques qui doivent prendre la relève. Et ce fut le cas ces 2 dernières années. Cela fut un véritable défi pour fournir l'électricité chaque jour aux Guyanais, avec des moyens de production qui ont plus de 40 ans et qui connaissent des avaries plus ou moins fréquentes et majeures à cause de l'obsolescence du matériel. Et malheureusement, même lorsque nous avons suffisamment d'eau dans le barrage, nous avons tout de même besoin de groupes diesel pour maintenir la fréquence et la tension.
Cependant j'ai des préconisations :

- Pourquoi ne pas doubler l'oléoduc? Nous avons trop tendance à voir petits ou à faire les choses trop justes en Guyane.
- La partie photovoltaïque ne prévoit pas de stockage. Je trouve que ce n'est pas pertinent. Il faudrait prévoir un stockage par batterie ou prévoir cette option car les moyens de stockage ont beaucoup évolué ces dernières années et sont de plus en plus performants.
- Doublement de la puissance photovoltaïque : passer de 10MWc à 20MWc

Alors osons, Disons OUI à la nouvelle centrale EDF PEI. Faisons confiance à nos politiques, aux entrepreneurs et hommes et aux femmes qui travaillent pour la Guyane.
AVIS FAVORABLE POUR LE PROJET PROMÉTHÉE.
Ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité.
Un habitant de la Guyane, au sein de l'action, de la réalité

Nom : HARPON HOWARD

Adresse : 13 RUE DU CANAL LACROIX
BOURG DE RÉMIRE

Cedex : 97354

Ville : RÉMIRE-MONTJOLY

Email : howard.harpon@yahoo.fr

Téléphone : 06.61.75.11.77

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 28 Date de dépôt : 23/05/2020 Heure de dépôt : 11:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis favorable à ce projet. Et je pense qu'il est urgent de le valider afin que la centrale soit prête à l'horizon 2023.

La situation énergétique de la Guyane à l'heure actuelle ne peut perdurer. La centrale de DDC étant en fin de vie, des groupes électrogènes sont utilisés pour compenser. Ceux-ci sont bien sûr plus coûteux et polluants.

Le projet de centrale thermique du Larivot, répond au PPE Guyane. Cette centrale réponds aux besoins du territoire, elle remplacera une centrale vieillissante et polluante. Bien que thermique, la centrale du Larivot devrait d'après ma compréhension, diminuer les émissions de CO2 de 30%.

Il semble également possible de la basculer en centrale Biomasse dans un second temps, ceci répondrait donc aux inquiétudes sur les ENR.

Il faut d'ailleurs rappeler que les ENR, à elles seules, ne peuvent suffire pour répondre aux besoins énergétiques du territoire. Elles ne peuvent apporter en permanence l'énergie nécessaire. La centrale thermique est donc indispensable pour les seconder et compléter la production.

L'intérêt sera de mettre en place cette centrale, afin de répondre à l'urgence du territoire, et en parallèle poursuivre le développement des ENR, en partenariat avec cette centrale.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 29 Date de dépôt : 23/05/2020 Heure de dépôt : 11:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis FAVORABLE à ce projet.

On constate bien que la centrale de degrad des cannes à atteint ses limites, et toute l'énergie de la Guyane en dépend.

Le barrage de petit saut existe bien, et doit fournir l'énergie principale, mais nous l'avons constaté en période très sèche, le barrage ne pouvait plus fonctionner correctement. La centrale a donc du prendre le relai, et cela a été compliqué avec de nombreuses coupures.

Le projet Prométhée, bien qu'il ne soit pas totalement en énergies renouvelables, est à la pointe de la technologie. La centrale sera donc beaucoup plus propre que celle actuelle. D'autant qu'elle sera complétée par une centrale photovoltaïque, et pourra semble t'il être transformée en centrale Biomasse. Si c'est le cas, le projet prendra tout son sens au niveau écologique.

Et au niveau sociétale, elle est indispensable. L'énergie de la Guyane en dépend, donc son économie et son avenir en dépendent.

Pour finir un tel projet va donner un élan à l'économie guyanaise, dans un premier temps par la création d'emplois BTP pour la construction de celle-ci (jusqu'à 500 emplois créés) et la centrale elle-même ensuite créera des emplois.

Une habitante Guyanaise FAVORABLE car elle trouve urgent de remplacer la centrale actuelle, et ce projet réponds totalement à la demande, en étant le plus propre possible.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 30 Date de dépôt : 24/05/2020 Heure de dépôt : 02:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Cet ouvrage,nécessaire à la vie et la bonne évolution de la région,aurait dû être prévu ailleurs que dans cette zone.
En effet, il n'y a déjà quasiment aucun bosquet fleuri,aucun parc ou jardin immense et facile d'accès comme n'importe quel parc dans le monde,où les familles pourraient aller se promener.Le paysage de chaque côté de cette unique et ancienne route du littoral,est beau de par la Nature,mais reste au bout de quelques heures de route,peu 'distayant 'voire déprimant de par son côté 'non développement '(habitats spontanés,tôles,société de ventes de charbons illicites au vu et au su de tous,chemins illégaux..bref rien d'exaltant..
Alors,rajouter une centrale électrique sur une zone de marécages :vraiment on pourrait s'attendre à plus sympathique.Là,c'est carrément déprimant.
Avec les près de 60000km carrés à disposition,c'est évident qu'on aurait pu trouver une autre zone où faire surgir ce type d'ouvrage...Même si il sera plus près des villas et maisons de ces messieurs dames qui y travailleront.
Merci

Nom : GOLITIN

Adresse : 3 chemin montagne Carapa
Zone verte de la Carapa

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : Yvane.golitin.973@orange.fr

Téléphone : 06.94.21.73.86

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 31 Date de dépôt : 25/05/2020 Heure de dépôt : 17:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Qu'avez-vous à répondre à la construction d'une nouvelle centrale thermique alors que dans le même temps nous pouvons voir la fiche BASOL suivante : https://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=973.0001

Il y est en effet écrit :

"Nom usuel du site : PRIPRI DE LA CENTRALE EDF DU DEGRAD DES CANNES

Commune : Remire-Montjoly

Responsable(s) actuel(s) du site : Nom : EDF GUYANE

Description du site : "Les terrains marécageux (Pipris) sont pollués par des hydrocarbures provenant de la centrale électrique voisine"

Puis : "Rapports sur la dépollution du site : Aucun document n'a été transféré pour le moment."

Merci.

Nom : JOEY

Adresse : Route de Montabo

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : moonlightty@hotmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 32 Date de dépôt : 25/05/2020 Heure de dépôt : 17:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous sommes favorables pour la construction de la nouvelle centrale du LARIVOT, pour les raisons suivantes:

DÉVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT : La centrale thermique actuelle est en fin de vie, la Guyane est en pleine expansion, pour se développer, les entreprises ont besoin d'une énergie stable et sûre, la centrale du LARIVOT (intégrée à la boucle très haute tension de l'île de Cayenne), apportera cette stabilité de production.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ELECTRIQUE TRÈS HAUTE TENSION (90kv) : Afin de pouvoir évacuer l'énergie de la nouvelle centrale, le réseau 90KV va évoluer et permettre plus de souplesse dans l'entretien de ce réseau et une sécurisation du transport de l'énergie.

ÉCONOMIE : La centrale va créer environ 80 emplois directs pour son fonctionnement (exploitation, conduite, maintenance), et de nombreux emplois indirects pour l'entretien.

LIEU : Le lieu de la construction à été décidé en commun avec de nombreux acteurs, (département, écologie et énergie), cet emplacement permet d'intégrer la centrale dans la boucle très haute tension de l'île de Cayenne

TYPE DE CENTRALE : Pour un meilleur équilibre offre-demande, une centrale thermique est nécessaire pour le réseau Guyanais, une centrale solaire n'aura pas la capacité de reprise nécessaire en cas de problème réseau, même avec des batteries de stockage.

Nom : GAUTHIER (FABRICE ET MAGALI)

Adresse : 24 rue du docteur Arthur Henri

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : fabrice.gauthier@laposte.net

Téléphone : 06.94.23.68.63

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 33 Date de dépôt : 25/05/2020 Heure de dépôt : 17:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Ce projet ne va pas rendre la Guyane autonome énergétiquement car le combustible est importé ! Dès lors, la Guyane restera à la merci des mouvements de grève, de futurs confinement ou de pénurie de matières premières.
Les ENR doivent permettre à la Guyane de se développer, avec les mêmes arguments économiques de création d'emplois locaux et de versement de taxes pour les collectivités locales.
La Guyane peut et doit être le territoire exemplaire et moteur pour la transition écologique, nous avons TOUT pour y parvenir et rendre fiers tous ses habitants !
AVIS DEFAVORABLE pour ce projet mal situé, sur dimensionné et déjà obsolète !

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : air_willusion@hotmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 34 Date de dépôt : 25/05/2020 Heure de dépôt : 17:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,

Je vous pose une seule question: comment allez vous interpréter la hiérarchie des textes de lois pour ce projet ?

En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) rend obligatoire l'autonomie énergétique pour les régions ultramarines à horizon 2030.

Cet engagement est fort, mais largement atteignable pour la Guyane, qui bénéficie d'innombrables ressources renouvelables de tout genres et économise de plus en plus son énergie avec des équipements plus sobres et l'isolation des bâtiments.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>

C'est cette même loi qui implique la mise en œuvre des Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE), qui pour la Guyane a certes préconisé un projet tel que celui du Larivot.

Le Décret de la PPE de Guyane (2017) ne prévaut pas juridiquement sur la loi en place depuis 2015.

<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/ppe-2016-2018-et-2018-2023-r959.html>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/PPE%20Guyane%20-%20Decret.pdf>

En l'état, le projet du Larivot, s'il est construit un jour, deviendra illicite à compter de 2030. IL AURA DONC UNE DUREE DE VIE MAXIMUM DE 6 ANNÉES!!

Qu'en est-il de ce GASPILLAGE D'ARGENT PUBLIC qui finance ce projet ? alors que partout dans le monde, les énergies renouvelables supplantent les énergies fossiles qui sont plus coûteuses et tellement néfastes pour l'environnement et les populations.

Je suis totalement DEFAVORABLE à ce projet développé en dépit du bon sens, contraire à la loi et aux intérêts de la population guyanaise.

Un habitant de Cayenne

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 35 Date de dépôt : 25/05/2020 Heure de dépôt : 22:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Messieurs

Merci de demander l'avis de la population , c'est légal et obligatoire mais son avis sera t-il pris en compte ?

Ce n'est pas certain si on se réfère à de nombreuses enquêtes public dont l'avis majoritairement opposé du Peuple est passé à la trappe .

Faisons le point :

La centrale de Dégrad des Cannes est dans un état de délabrement avancé par la faute d'une maintenance qui n'est pas à la hauteur des standards C'est le moins que l'on puisse dire !

La société EDF a t-elle pensé à sa réhabilitation ? Éventuellement par tranches ? Certainement non !

L'intérêt financier d'EDF et de ses entreprises contractantes étant de faire "du neuf".

Par contre le bien des finances publiques va dans le sens d'une réhabilitation de la centrale actuelle pour un cout inférieur , les terrains étant déjà directement constructibles .

Ce qui n'est pas le cas du Larivot qui nécessitera des remblais importants et de nombreux pieux forés pour supporter les installations sur un sol marécageux .

Le site envisagé au Larivot pour la nouvelle centrale est en partie une mangrove , lieu d'une grande importance biologique qu'il est primordial de protéger pour le futur de la Guyane , mangrove qui est "en principe" protégée par des accords internationaux .

Tout ce site est une partie de la forêt "amazonienne" qui doit être protégée Enfin c'est ce qu'il nous est dit !!

Le site de la centrale de Dégrad des Cannes est déjà pollué suite à l'incurie de l'exploitant EDF , pourquoi dégrader d'une manière irréversible une zone de mangrove d'une grande importance (ressources halieutiques par exemple) ??

Il est certain que à terme le site prévu au Larivot sera aussi fortement pollué qu'à la centrale de Dégrad des Cannes , les mêmes acteurs donnant les mêmes résultats !!
(Tous les sites EDF en Guyane sont fortement pollués !)

Pour une bonne gestion écologique du territoire la réutilisation du site EDF de Dégrad des Cannes est primordiale pour la construction de la nouvelle centrale électrique si la réhabilitation de l'actuelle centrale n'est pas possible financièrement .

La partie "solaire" de la nouvelle centrale prévue est du "greenwashing" pour faire bien voir EDF par les écologistes .

Concernant cette partie solaire , pour impressionner la population il est toujours parlé de puissance crête pour les panneaux solaires sans préciser que le temps de production d'électricité des panneaux solaires en Guyane est de seulement 4 heures par jour en moyenne annuelle .

Une puissance électrique ridicule est produite pour un investissement élevé , qui est seulement "rentabilisé" grâce à des subventions très élevées de L'État qui prélève une taxe sur les factures des clients EDF .

Contrairement à ce qui nous est "vendu" cette partie "solaire" de la future centrale ne viendra jamais en appuis de la centrale thermique , les heures de pointes de production "solaire" n'étant pas calquées sur les heures de pointes de consommation du réseau .

Ne pas parler de stockage par batteries qui est très couteux et non rentable

A moins d'augmenter très fortement les taxes payées par les consommateurs .

Par contre faire diminuer fortement la consommation électrique des usagers est une voie prometteuse !

Diminution qui ne va pas dans le sens des intérêts de EDF qui cherche à faire toujours plus de profits en vendant toujours plus de kilowatts heure sans se préoccuper

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

d'écologie et d'économies énergétiques .

L'avenir énergétique est à la frugalité et à l'économie .

Nom : Salutations
BERNARD DRAPIER

Adresse : PK4 Dégrad saramaca

Cedex : 97310 Ville : KOUROU

Email : bernard.drapier@hotmail.fr Téléphone : 05.94.32.47.26

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 36 Date de dépôt : 26/05/2020 Heure de dépôt : 19:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour à tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de notre beau département et aux constructions insensées qui le pollue.

Je suis une citoyenne du monde, une Guyanaise amoureuse de son pays et de sa riche nature. Je ne suis ni scientifique, ni experte dans les énergies fossiles ou renouvelables, mais je m'instruis régulièrement sur les possibles énergétiques dans le monde et je suis fascinée par l'ingéniosité de certains à trouver des solutions qui fonctionnent sans détruire, ni empoisonner la nature et ses habitants. Je ne pense pas être une idéaliste utopiste.

Je m'interroge simplement sur l'utilité d'une nouvelle usine thermique, même hybride, qui sera rapidement dépassée au vu de notre démographie et de nos besoins toujours plus importants. Je me rappelle des erreurs faites par le passé par des spécialistes en Guyane, par méconnaissance ou par profit, je ne souhaite pas m'engager dans ce débat. Toutefois, notre nature nous offre tout ce dont nous avons besoin, si tant est que nous soyons prêts à passer à une énergie verte et renouvelable.

Quels sont donc les intérêts pour les usagers à produire de nouvelles machines polluantes et non adaptées à nos besoins réels ?

Quels sont donc les intérêts des sociétés et des maîtres d'œuvre à construire ce genre de centrale, puisqu'il est prouvé que d'autres alternatives sont réalisables, pérennes et propres ?

Au vu de nos ressources et en réfléchissant à d'autres possibles énergétiques pour la Guyane, il est fort à parier que nous sommes tout à fait en capacité de produire une énergie verte et des emplois sur du long terme...mais il faut le vouloir vraiment.

Je suis donc complètement défavorable à la construction d'une nouvelle structure polluante, dangereuse et inutile, puisque obsolète dans peu de temps. Voyons plus loin, réfléchissons et rapprochons nous de ceux qui savent faire de l'énergie propre et durable.

Salutations humbles.

Nom : FLEURY

Adresse : 11 H Résidence Patagaï
route d'Attila Cabassou

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : anne-laure.fleury@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 37 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 00:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Que faut-il entendre par l'expression "BIOMASSE LIQUIDE" ?
Il n'est expliqué nulle part s'il s'agit de sirop de sucre, d'alcool, d'huile, ou d'autre substance organique...
Pourquoi ne pas avoir dit directement "HUILE DE PALME" ?
Ce procédé langagier semble particulièrement malhonnête de par les nombreuses conséquences que cela implique.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : remi.girault@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 38 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 00:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La PPE prévoit un objectif de 100% ENR en 2030.
En terme d'emplois, pourquoi ne donne t'on pas de comparaison avec les emplois créés dans le cadre du développement des énergie renouvelable ?
Est-on vraiment sûrs que cette nouvelle centrale en produirait davantage ?
Pourquoi cette information pertinente pour se faire un avis sur le projet, est-elle absente du dossier ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : remi.girault@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 39 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 00:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le pipeline d'île de France a fait l'objet d'une importante fuite d'hydrocarbures sur 9 à 12 hectares (selon la gendarmerie) dans les Yvelines. Une fuite avait déjà eu lieu en mai 2014 en Normandie, près du Havre.

- * https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/02/25/pollution-fuite-d-hydrocarbures-sur-le-pipeline-d-ile-de-france_5428147_3244.html
- * <http://www.leparisien.fr/societe/yvelines-fuite-sur-le-pipeline-d-ile-de-france-du-petrole-dans-des-champs-25-02-2019-8020056.php>
- * <https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/yvelines/yvelines-fuite-pipeline-hydrocarbures-repandus-champs-rivieres-1629354.html>
- * https://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/yvelines-importante-fuite-d-hydrocarbures-sur-un-pipeline_2064102.html
- * <http://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Rupture-du-pipeline-Ile-de-France>

Comment peut-on garantir qu'il n'y en aura pas en Guyane à 7.000 km de Paris ?

La question est alors : sera-t-on capable de dépolluer quand ça se produira, car on est déjà certains que cela se produira...

D'autant que les champs et cours d'eau d'Autouillet et de Boissy-sans-Avoir, sont bien plus facilement praticables que les marais de Dégrad des Cannes, de Cabassous, de Collery ou du Larivot !

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : remi.girault@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 40 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 01:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dans quelle mesure les réponses (défavorables) à cette enquête publique seront-elles considérées comme du SPAM, comme cela a déjà été le cas d'enquêtes publiques précédentes (cf. ci-dessous), sous prétexte des réponses toutes faites proposées par des associations de protection de la nature ? Considère-t-on les bulletins de vote comme des SPAM sous prétexte qu'il est toujours écrit la même chose dessus ?

7173 AVIS DEFAVORABLES de l'enquête TOTAL (dont 7.056 issues des plateformes « Stop pétrole offshore » et « cyber acteurs »), contre 2 avis favorables et 7 avis neutres, avaient ainsi été transformés en un AVIS FAVORABLE.

www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_et_conclusions_commission_d_enquete.pdf

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : remi.girault@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 41 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 04:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Surveillance des canalisations de DDC au Larivot :
le projet indique que la conduite et la surveillance s'effectueront par des inspections visuelles de manière périodique et sur la totalité du tracé pendant le déchargement.
nb : pratiquement la moitié des déchargement se font la nuit (probabilité, horaire des marées) l'inspection visuelle de nuit est quasiment impossible et surtout si le tracé est couvert de végétation primaire.
comment cette surveillance sera assurer aussi bien par les canalisation hors sol et en sous sol.? drones savants? acoustique (les vibrations, les pertes en charge? le premier risque de fuite selon la profession est celui d'une agression externe(exemple un coup de pelle malencontreux) la seule solution est la surveillance PERMANENTE par des Inspecteurs qui observent avec des moyens modernes tous travaux suspects le long des traçés.
dieu sait que de nombreux travaux se déroulent le long de nos routes sans passer par des déclaration obligatoires (DICT --> déclaration de commencer des travaux. ce risque est ELEVE s'agissant d'une conduite de FOD qui serait endommagé (environnement etc)

quels seront les moyens humains et matériels et la fréquence des contrôles qui ne peuvent pas se limiter aux visites périodiques et lors des dépotages uniquement. ce point clé DOIT être éclairci, détaillé et amélioré.

trop d'accidents de chantier sont indiqués sur le NET eu égard de conduite alimentés en carburant.

Nom : GUICHARD JEANJACQUES

Adresse : villa la maeva pointe combi

Cedex : 97315

Ville : SINNAMARY

Email : jeanjacquesguichard2@gmail.com

Téléphone : 06.94.01.02.46

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 42 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 04:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : surveillance d'un oléoduc (ou pipeline) enterré ou pas entre un appontement pétrolier et un terminal (usine en l'occurrence)

mode opératoire, déchargement d'un navire pétrolier. 3 Façons de sécuriser le pipeline le pétrolier décharge sa cargaison de FOD (gazole) des procédures écrites sont rédigées et validées entre le bord et la terre.

la terre stop le déchargement quand la quantité à recevoir est atteinte.

3 choix son possible:

- soit Le pipeline reste chargé de son contenu (une ligne chassera l'autre)
- soit le contenu de la ligne est poussé avec un tampon d'eau jusqu'à l'entrée de l'usine
- soit le contenu est poussé avec de l'air (compresseur du Pétrolier) la ligne est inerte

sur quel choix quelle Procédure a été envisagée, quel document ou quel base de travail se base t'elle.

pipeline rempli en permanence est un RISQUE ELEVE (risque de pollution.) à exclure
pipeline rempli d'eau "claire" est un risque de contamination du produit (mélanges, bactéries) pipeline inerté par de l'air est un gage de HAUTE SECURITE

attend une réponse garantissant un maximum de sécurité pour notre environnement

Nom : GUICHARD JEAN-JACQUES

Adresse : VILLA LA MAEVA POINTE COMBI

Cedex : 97315

Ville : SINNAMARY

Email : jeanjacquesguichard2@gmail.com

Téléphone : 06.94.01.02.46

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 43 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 04:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

La Centrale de DDC sera arrêté le 31/12/2023.

l'usine est obsolète et sera démantelée, mais les stockages peuvent ils être remis en conformité pour éviter la construction d'un oléoduc?

as ton envisagé de transformer les citernes de stockage de simple paroi en double paroi et réhabiliter le site uniquement pour le stockage,? déclassement, reclassement du site?.

LA CONSTRUCTION D UN OLEODUC ME PREOCCUPE, c'est la faiblesse principale de ce dossier.

Nom : GUICHARD JEANJACQUES

Adresse : villa la maeva pointe combi

Cedex : 97315

Ville : SINNAMARY

Email : jeanjacquesguichard2@gmail.com

Téléphone : 06.94.01.02.46

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 44 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 04:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

La Centrale de DDC sera arrêté le 31/12/2023.

l'usine est obsolète et sera démantelée, mais les stockages peuvent ils être remis en conformité pour éviter la construction d'un oléoduc?

as ton envisagé de transformer les citernes de stockage de simple paroi en double paroi et réhabiliter le site uniquement pour le stockage,? déclassement, reclassement du site?.

dans cette éventualité, une Barge pétrolière "navette" à faible tirant d'eau aurait pu alimenter les citernes tampon en moins grand nombre du Larivot. les 90 jours de stock tampon pourraient s'entendre pour le cumul des citernes de DDC et du Larivot une ligne de déchargement type pipeline depuis un appontement du Larivot (le fleuve) est nécessaire pour arriver à la nouvelle centrale dont la faible longueur serait à déterminer.

Evidemment ce n'est pas le Projet d'EDF, mais ce cas de figure as t'il était étudié et quels arguments contraires ont écartés cette piste.

déchargement direct par un pétrolier au Larivot (dragage régulier).
ou transfert et déchargement par une barge pétrolière à faible tirant d'eau ou bunkering entre un tanker au mouillage et la barge navette.

LA CONSTRUCTION D UN OLEODUC ME PREOCCUPE, c'est la faiblesse principale de ce dossier.

Nom : GUICHARD JEANJACQUES

Adresse : villa la maeva pointe combi

Cedex : 97315

Ville : SINNAMARY

Email : jeanjacquesguichard2@gmail.com

Téléphone : 06.94.01.02.46

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : **45** Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 04:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

la nouvelle Centrale fonctionnera au FOD (FUEL DOMESTIQUE)

le Projet se fixe t il un objectif quant à l'achat et la source d'un produit vertueux d'un point de vue Ecologique?. (exemple d'un carburant issue d'une extraction de gaz de schiste qui ne serait conforme à l'éthique)

les spécifications de ce carburant (lien ci dessous) indique une teneur en EMAG (teneur en ester méthylique d'acide gras d'un maximum de 7%) quantité non négligeable. soit des EMHV végétales (colza, tournesol, soja, huile de palme) soit EMHA (graisses animales) soit EMHU (huile usagées)

EDF s'engage t elle à exclure l'huile de Palme bien avant la limite fixée (2030)- Peut elle garantir qu'elle exigera de son fournisseur d'additiver son carburant d'EMAG de préférence issue d'une production maîtrisée d'origine Guyanaise ou Caraïbéenne, et a tout au moins un produit vertueux. (filières huiles et dérivés).

le panache de fumée n'est il pas plus nocif avec un produit chargé à 7% d' EMAG qu'avec un produit plus soufré.

une étude d'impact as t elle été réalisée en ce sens.

même remarque pour une usine Biomasse, bioliquide --> impact comparatif sur l'environnement des panaches de fumées.

<https://www.cpdp.org/fr/specifications-et-qualite-des-hydrocarbures>
ce lien permet d accéder aux spécifications du FOD.

Nom : GUICHARD JEANJACQUES

Adresse : villa la maeva pointe combi

Cedex : 97315

Ville : SINNAMARY

Email : jeanjacquesguichard2@gmail.com

Téléphone : 06.94.01.02.46

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 46 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 19:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

la construction d'un oléoduc est une hérésie d'un point de vue écologique.
un tanker peut apponter au Larivot si le fleuve est dragué régulièrement.
suggère de réallouer ce budget énorme à la construction d'un dépôt in situ et d'un appontement. comme c'était auparavant à l'époque SHELL/TEXACO/ESSO.
infrastructure à construire en même temps qu'un port de pêche.
tanker pétrolier adapté au tirant d'eau autre que le navire actuel ou cabotage.
FOD = pollution. panache de fumée ne peut pas être récupéré comme énergie, et être reconsommée ou noyé dans de l'eau à retraiter pour éviter la pollution atmosphérique.
l'oubli du stockage en FOD dédié de DDC ne permettrait t il pas la transformation de ce site en Usine Biomasse au lieu de déforester une énorme zone humide protégée.
oléoduc: suppose des pomperies intermédiaires pour pousser le produit de DDC vers le Larivot ? système de surveillance ? risque de sabotage? vol de carburants
comme dans certains pays du tiers monde.
risque Incendie POI, as t on prévu le risque chimique eu égard de la population Macourienne. (référence explosion usine en Normandie) préparation du site, génie civil,
transport matériaux l'AO sera t il ouvert aux petites et moyennes entreprises de la place et seront elles prioritaires?
oléoduc : tracé en bordure des voies de circulation. bonjour les ralentissements au niveau de la circulation et la destruction et la reconstructions des accotements et des
risques pour les réseaux annexes(tel, fibre optique, SGDE) la centrale photovoltaïque ne peut elle pas être flottante pour éviter de perturber la faune et la flore et les zones humides.
projet de remblai d'un cours d'eau? pas d'autre solution retenue?

Nom : GUICHARD JEAN JACQUES

Adresse : villa la maeva pointe combi

Cedex : 97315

Ville : SINNAMARY

Email : jeanjacquesguichard2@gmail.com

Téléphone : 06.94.01.02.46

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 47 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 19:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : LEnergie renouvelable oublié dans le projet ENERGIE HOULOMOTRICE (houle)
En effet EDF a développé à la Réunion un projet avec le Territoire cette Société est la CETO/EDF
un prototype a été réalisé il était prometteur mais a été détruit par un cyclone.
la technologie est disponible et applicable a titre d expérimentation en Guyane.
de EDF à EDF le transfert de Technologie ne devrait pas être un obstacle.

la DEAL implante régulièrement des balises houlométriques sur le littoral afin d observer la modification du littoral.
technologie CETO/EDF plus données récoltées DEAL devrait permettre d'innover en matière de production propre.
je ne vois pas dans ce projet de volet innovation, recherche,
alors que des projets innovant pourraient voir le jour, notamment en partenariat avec les universités locales.

absence de volet recherche et innovation d'énergie propre.

(allez sur le site CETO/EDF de la Réunion pour voir les prototype et le mode de fonctionnement horizontal ou verticale .

Nom : GUICHARD JEANJACQUES

Adresse : villa la maeva pointe combi

Cedex : 97315

Ville : SINNAMARY

Email : jeanjacquesguichard2@gmail.com

Téléphone : 06.94.01.02.46

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 48 Date de dépôt : 27/05/2020 Heure de dépôt : 22:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La sécurisation de l'alimentation des guyanais mérite grandement cette nouvelle centrale à la hauteur du besoin et des enjeux environnementaux. Avec les meilleures techniques disponibles et les normes de sûretés et de sécurités actuelles, nous allons pouvoir enfin réduire notre impact Environnemental et sécuriser l'alimentation du littoral.
Le sujet du pipe est un vrai sujet de sécurisation, porté par les meilleurs techniques disponibles.
Voilà enfin un Investissement à la hauteur de notre beau pays!

Nom : TOTOTATA

Adresse :

Cedex : 97353

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 49 Date de dépôt : 28/05/2020 Heure de dépôt : 01:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Qu'en est il du Solaire en Guyane ?
et d'une autre centrale hydroélectrique ??

Nom : GRAC-AUBERT

Adresse : 14b allée des Yanomanis

Cedex : 97320

Ville : SAINT LAURENT DU MARONI

Email : smart83@europe.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 50 Date de dépôt : 28/05/2020 Heure de dépôt : 14:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : COMPATIBILITE AVEC LE PLU
LOCALISATION DU PROJET
Page 8
1/* Cette zone est excessivement marécageuse, une campagne de mesure de résistance à la pression des sols a-t-elle été menée préalablement à l'étude technique et financière ?
Où seront prélevés les remblais ?
2/* Répercussion du trafic routier pour l'apport correspondant sur le pont RN1 ?
3/* Une étude acoustique a-t-elle été menée sur la nuisance vis à vis du lotissement « La Persévérance à 600m à l'Est ?
4/* circulation des fumées vis à vis de ce même périmètre d'habitation

Page 10

LOCALISATION DU REJET

Des contrôles sont prévus en amont mais y aura-t-il une mesure qualitative avant relâche des ruissellements en zone orange puisqu'elle est en corridor écologique ?

Page 27

11.1 Compatibilité avec LA ZONE Aus1

DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE AUS

Erreur dans le tableau qui cite la RN2 au lieu de la RN1

ETUDE DE DANGERS

Pages 16 et suivantes

Cartographie des effets

Zones de danger vis à vis de la voie passant à l'EST/SUD-EST du site

COMMENTAIRE

Voie D191 publique : il n'est pas admissible qu'elle soit sécante des zones et doit être retracée en conséquence voire merlonnée à l'Ouest pour dévier les effets ou l'unité doit être repositionnée.

De plus cette route représente sans doute l'accès le plus rapide pour les interventions.

CONCLUSIONS

Page 26

SUJET

combustible liquide déversé

confinement du combustible liquide épandu.

En cas de surverse sur les voiries, celles-ci sont connectées au réseau de collecte des eaux pluviales.

! La récupération des eaux pluviales propres et des effluents traités (conformes pour un rejet dans le milieu naturel) est réalisé dans le bassin d'orage du site. Celui-ci est également équipé d'un organe de contrôle de la qualité des eaux en amont de tout rejet ;

! Le confinement des effluents huileux traités et non conformes pour un rejet dans le milieu naturel est réalisé dans le bassin de confinement du site. Celui-ci est complètement isolé du milieu naturel (vanne fermée).

COMMENTAIRE

N'y a-t-il pas contradiction entre ces deux affirmations ?

Quelles sont les installations in situ destinées à traiter les eaux pluviales souillées avant leur relâchement du périmètre complet du site ?

Nom :

MAUBOUSIN JEAN LUC

Adresse :

4 RUE JEAN PAUL SARTRE

Cedex :

97310

Ville :

KOUROU

Email :

jlm_camopi@hotmail.com

Téléphone :

0694422281

Pièce(s) jointe(s) :

COMMENTAIRES projet EDF Larivot 2020.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 51 Date de dépôt : 29/05/2020 Heure de dépôt : 15:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis favorable à ce projet.

Je trouve curieux d'opposer ce projet aux énergies renouvelables. Beaucoup de projets d'énergies renouvelables ne peuvent pas produire tout le temps. Quand il fait nuit le solaire ne produit pas et quand il ne pleut pas on voit bien que l'énergie du barrage est très limitée. Pour continuer à avoir de l'électricité il faut donc une centrale qui puisse produire tout nle temps et en particulier quand les autres énergies ne peuvent pas produire.

Si on n'a pas un projet comme ça, on ne pourra pas développer des projets renouvelables dans notre pays. Tous les autres pays qui ont des énergies renouvelables ont aussi des grosses centrales thermiques, ou nucléaires pour assurer la sécurité du système. On ne peut pas faire l'un sans l'autre.

En plus il est écrit que le projet pourra fonctionner plus tard avec des biocombustibles, ce peut être intéressant si ce sont des biocombustibles non polluants et renouvelables.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 52 Date de dépôt : 30/05/2020 Heure de dépôt : 15:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un mois pour étudier 4175 pages de dossier, découpées en 70 sous-dossiers, sans personne pour aider à s'y retrouver dans ce bazar. Est-ce bien raisonnable ? Quelles conclusions peut-on donner d'une telle enquête ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : remi.girault@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 53 Date de dépôt : 30/05/2020 Heure de dépôt : 16:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pièce n° 4 – Etude d'impact - Etat actuel et effets du projet sur l'environnement
p.76

90 m3/j d'effluents industriels (dont 40 m3/j d'effluents huileux) dont la composition exacte n'est pas précisée (contiennent-ils des substances cancérogènes ?).

Avec des normes de rejet fixées à un maximum de 10 mg/l d'Hydrocarbures,
ça correspond à 864 g/j,
soit (si la masse volumique du gazole est de 820 à 860 g/l à 15 °C)
l'équivalent d'environ 1L d'hydrocarbures
rejetés tous les jours
directement dans la mangrove
(à condition que les normes soient respectées).

La zone de rejet se situe à proximité immédiate du pont du Larivot, site de pêche très fréquenté.

Aucune étude n'a été prévue pour garantir que la mangrove guyanaise est capable de digérer ces rejets
(la mangrove de Mayotte citée en exemple n'est pas comparable : aucune espèce végétale en commun par exemple),
ou qu'il n'y aura pas de conséquences sur la comestibilité des poissons et la santé des consommateurs des poissons pêchés à cet endroit.

Il ne s'agit là que du volet hydrocarbure des effluents.
Il faut également compter les autres polluants rejetés dans ces eaux (phosphates, nitrates, nitrites, chlorures, sulfates, sodium, coliformes...).

Ne serait-ce pas problématique ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : remi.girault@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 54 Date de dépôt : 30/05/2020 Heure de dépôt : 16:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : S'il est vrai que tous les évènements actuels montrent que nous devrions changer notre manière de vivre d'abord et de communiquer ensuite, souhaitons que les jeunes membres de l'Association PROTECTA aient le soutien de votre Groupe.
Ainsi, souhaitons également qu'ils puissent continuer à participer et contribuer à la préservation du "Mont Petit Matoury" en y pérennisant nos animations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), sur ce site classé Zone Naturelle Protégée depuis 2004.
Gageons que cette initiative visant à valoriser le Patrimoine Naturel et Culturel Local, avec comme support la Ferme Pédagogique gérée par PROTECTA, sensibilisera d'autres partenaires qui sont restés observateurs pour la plus part.
Pour ma part (P.T), à chaque projet nouveau convient son lot d'opposants!
Par conséquent, j'émet un avis favorable à votre projet, dans la mesure où sur le long terme, l'impact environnemental de votre usine ne nuira pas à la qualité de mon projet de vie, voire notre existence dans ce petit coin de la Guyane,
Vos Voisins...

Nom : PROTECTA

Adresse : PK 9, Route du Larivot

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : tykho@hotmail.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 55 Date de dépôt : 30/05/2020 Heure de dépôt : 17:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un faux dilemme est un sophisme ou, procédé rhétorique fallacieux qui consiste à présenter deux solutions à un problème donné comme si elles étaient les deux seules possibles, alors qu'en réalité il en existe d'autres.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Faux_dilemme

Cette enquête publique nous propose ici de trancher une proposition présentée comme dichotomique :

1. on garde la vieille centrale de 72 MW, obsolète, polluante et croulante de Dégrad des Cannes jusqu'à la fin des temps, avec un risque imminent du black-out total sur tout le territoire.
2. on construit une nouvelle centrale thermique au fioul de 120 MW dans une mangrove avec 14 km de pipeline avec la sécurité de l'approvisionnement pour l'avenir.

En réalité, il existe une grande variété de scénarios permettant de maintenir l'approvisionnement de la population guyanais en électricité, dont beaucoup permettraient d'éviter les nuisances du projet proposé ici, mais aucun n'est abordé dans cette consultation.

Les organismes experts du sujet qui pourraient enrichir le débat en apportant des éléments d'information critique sont étrangement muets sur ce dossier.

La présentation incomplète des éléments dans cette enquête publique ne peut qu'aboutir à un résultat fortement biaisé, d'autant que les conditions de son déroulement (durée minimale d'un mois, confinement, faible médiatisation) ne permettent pas de débattre, de prendre du recul et de réfléchir de façon posée avec une vision complète des enjeux.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : dcp.paulo@hotmail.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : **56** Date de dépôt : 30/05/2020 Heure de dépôt : 20:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La centrale diesel de Pointe Jarry (Guadeloupe), de 220 MW (12 moteurs de 18,3 MW) a été mise en service en 2015 par EDF PEI (sur le même modèle que le projet du LArivot).

<https://www.edf.gp/la-centrale-de-pointe-jarry/presentation>

<https://www.pss-archi.eu/immeubles/FR-97103-48728.html>

http://www.guadeloupe.gouv.fr/content/download/907/5594/file/EDF_PEI_r%C3%A9sum%C3%A9_non_technique.pdf

Elle sert aujourd'hui à justifier les retards, voire l'annulation, d'investissements dans les projets d'énergies renouvelables, alors que l'ambition de la Guadeloupe est d'atteindre 50 % d'énergies vertes en 2023 et l'autonomie totale en 2030.

<https://www.la-croix.com/Economie/Entreprises/Guadeloupe-laboratoire-energies-renouvelables-2019-01-29-1200998806>

Pourtant les potentialités y sont très fortes :

<https://www.guadeloupe-energie.gp/energies-renouvelables/photovoltaique/photovoltaic-development-in-guadeloupe/>

https://www.actu-environnement.com/ae/news/energies_renouvelables_electricite_guadeloupe_dom_9525.php4

<https://les-smartgrids.fr/guadeloupe-renouvelables-mix-geothermie/>

<http://outremers360.com/planete/energies-renouvelables-en-guadeloupe-le-projet-industriel-de-production-delectricite-autour-de-la-soufriere-fait-debat/>

On peut s'attendre en Guyane au même phénomène : pourquoi investir dans les énergies renouvelables quand on vient de consacrer un demi milliard d'euros dans une centrale électrique toute neuve ?

On parle de fermer la centrale de Dégrad des Cannes depuis plus de 10 ans, l'objectif de la PPE de 100 % ENR pour 2030 peut bien attendre...

Ce projet revient à se rendre durablement dépendant de l'importation de pétrole, au moment où l'opportunité d'une réorientation vers plus d'indépendance énergétique est possible.

AVIS DEFAVORABLE

Nom : H. SIRDER

Adresse :

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : helene.sirder@ctguyane.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 57 Date de dépôt : 31/05/2020 Heure de dépôt : 17:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

La Guyane a besoin d'outils industriels fiables et performants pour produire son électricité.

La croissance de la population nécessite d'anticiper le besoin en électricité sinon la Guyane continuera à vivre avec des gens qui n'auront pas accès à l'électricité.

Originaire d'Haiti je connais les conséquences du manque d'anticipation et de programmation en matière d'énergie.

Les énergies renouvelables ont besoin de se développer mais elles ne sont pas encore au rendez vous.

Pour produire notre électricité voulons nous déboiser massivement la forêt de Guyane. Bruler des arbres qui ont mis 100 ans à pousser est ce une solution écologique ?

En Angleterre une centrale charbon se convertit à la Biomasse bois, les critiques sont nombreuses et l'aspect écologique est remis en cause.

Pour remplacer le charbon il faut plus de Bois donc plus de rejet de CO2....

L'énergie solaire est intéressante mais il faut déboiser et geler des surfaces constructibles ou agricoles. Si on veut de l'électricité la nuit il faut y rajouter des milliers de batteries qui utilisent des métaux rares extraits dans des mines par des enfants (Chili et Afrique).

Les énergies renouvelables sont une solution mais pour le moment il y'a trop spéculation et trop d'incertitude écologiques

Alors pour moi la centrale du Larivot associée à un développement régulier des énergies renouvelables en travaillant au choix de solutions raisonnées, c'est impératif pour la Guyane.

Ne faisons pas de la Guyane un pays du tiers monde en matière d'électricité.

Avis favorable

Nom : MICHAUD EDGARD

Adresse : Cogneau Lamirande

Cedex : 97352

Ville : MATOURY

Email : saradaina@hotmail.com

Téléphone : 06.96.86.30.96

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 58 Date de dépôt : 31/05/2020 Heure de dépôt : 19:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

La Guyane a besoin de se moderniser, la centrale de Dégrad des Cannes est polluante et trop vieille.
Une centrale neuve, même si au début elle fonctionne avec du Gazoil, c'est indispensable pour la Guyane.
On sait que quand il y'a beaucoup de pluie la centrale va pas beaucoup fonctionner, idem quand il y'a beaucoup de soleil la journée.

Elle va fonctionner au Gazoil mais la consommation sera faible au regard de la consommation des voitures et des camions.
En plus c'est possible de remplacer le Gazoil par de l'huile.

On parle beaucoup de Biomasse mais pour le moment il n'existe pas de centrale en Guyane.
On parle aussi d'un deuxième barrage mais je pense pas qu'on pourra faire comme pour le barrage de Petit Saut qui a noyé beaucoup de forêt.

Il faut que la guyane se décide et avance avec des vrais projets.

Avis favorable

Nom : PIERRE

Adresse : La levée

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : Téléphone : 06.94.95.94.07

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 59 Date de dépôt : 01/06/2020 Heure de dépôt : 18:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La centrale du Larivot répond aux besoins de la Guyane.
Pourquoi tous les autres DOM et TOM ont des centrales modernes qui permettent aux habitants et aux investisseurs de vivre en sérénités ?

Pourquoi une fois de plus la Guyane doit être négligée.
Pas d'investissement, pas d'emploi.
Pas d'électricité, pas d'investissement.

Ceux qui viennent en Guyane pour donner des leçons alors qu'ils ont bétonné et polluer leur pays feraient mieux de s'intéresser à la réalité de la Guyane.

Stop aux donneurs de leçons

Oui la centrale du Larivot est indispensable

Avis favorable

Nom : MICHAUD

Adresse : 5 lotissement abchee

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 60 Date de dépôt : 01/06/2020 Heure de dépôt : 21:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis favorable pour ce projet innovant et nécessaire pour le développement du territoire. Celui apporte toute les garanties environnementales, et ce dès la phase de conception.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : secretariat@medefguyane.fr **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : **61** Date de dépôt : 01/06/2020 Heure de dépôt : 22:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le fait de laisser penser que la centrale électrique du Larivot fonctionnera à terme à la biomasse liquide est simplement mensonger.

Outre le fait que :

- cette biomasse correspond en réalité à de l'huile de palme et que cette huile de palme est hautement problématique au niveau environnemental (cf. Indonésie)
https://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2015/07/16/l-huile-de-palme-rallume-la-meche-de-la-deforestation-en-indonesie_4685436_1652692.html
<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/huile-de-palme-l-indonesie-porte-plainte-contre-l-ue-devant-l-omc-20191216> ,

- la réglementation européenne interdit d'importer de l'huile de palme sur le territoire européen (TOTAL ne fait que déroger temporairement à cette règle pour fabriquer du "bio-biesel" à la Mède) <https://www.capital.fr/entreprises-marches/huile-de-palme-le-conseil-constitutionnel-desavoue-total-1352629>
<https://www.notre-planete.info/actualites/1026-Total-huile-de-palme-blocage-raffineries-agriculteurs> ,

- la réglementation européenne interdit de produire localement des agrocarburants
<https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/developpement-durable-agrocarburants-juges-severement-agence-europeenne-environnement-33657/> ,

utiliser un agro-carburant pour faire tourner une centrale thermique est un énorme gaspillage énergétique, un non-sens économique absolu.
<https://www.la-croix.com/Ethique/Environnement/Les-agrocarburants-une-fausse-bonne-idee-2015-05-01-1308282>

Une telle forme d'énergie est bien trop précieuse pour une utilisation aussi peu rentable qu'une centrale thermique (il vaut bien mieux l'utiliser pour faire fonctionner des avions ou des voitures).

Pour cette raison, même si c'est techniquement possible, aucune centrale thermique sur terre ne fonctionne durablement à l'huile de palme.

Défavorable !

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : rodolphe.alexandre@ctguyane.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 62 Date de dépôt : 01/06/2020 Heure de dépôt : 23:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis favorable !
Nécessaire au développement du territoire.

Nom : THARA GOVINDIN

Adresse : 631, avenue Gaston MONNERVILLE

Cedex : 97354 Ville : RÉMIRE-MONTJOLY

Email : agfi973@orange.fr Téléphone : 06.94.23.64.68

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 63 **Date de dépôt :** 02/06/2020 **Heure de dépôt :** 02:50 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : bonsoir

La PPE et sa révision, vers une PPE plus ambitieuse

Il faudrait à l'avenir que la PPE ne prévoit plus de production d'énergie à partir des énergies fossiles et s'abstienne de nous mettre un second grand barrage. Inutile de préciser que ce genre de projet est un véritable écocide. Jusqu'à maintenant Petit Saut relâche du méthane, un gaz plus puissant que le CO². L'incinérateur est aussi à éviter car on ne sait pas quoi faire des mâchefers contenant des métaux lourds.

La prochaine PPE devrait proposer :

A°) Des EnR comme

- le biogaz de décharge valorisé sous forme d'électricité,

- des hydroliennes fluviales et/ou marines

-l'éolien (quid du projet de Matiti ?)

- l'autoconsommation

-les STEP station de transfert d'énergie par pompage (sur un ancien site de carrière ?)

B°) consommation d'électricité pour la climatisation et production d'énergie photovoltaïque

Il ne suffit pas d'installer des climatiseurs A++, il convient aussi de faire diminuer cette consommation :

-par une subvention de l'état ou de la CTG pour des maisons bioclimatiques utilisant des matériaux locaux (briques de terre fabriquées en Guyane, des bardeaux de wapa pour la toiture) avec à la clé des emplois locaux non délocalisables

- d'imposer une autoproduction d'électricité pour la consommation des climatiseurs

- d'imposer pour l'éclairage public : le photovoltaïque (une entreprise locale le fait en site isolé), il faudrait généraliser cela à toutes les collectivités avec à la clé là aussi des emplois locaux non délocalisables. Cette solution permet de réduire la facture d'électricité des collectivités et par conséquent de moins peser sur le réseau EDF.

Il me semble que la CACL est un territoire labellisé TEPCV.

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 64 Date de dépôt : 02/06/2020 Heure de dépôt : 03:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonsoir

La centrale thermique doit être sur le terrain de Dégrad des Cannes car cela évite :

- la construction d'un oléoduc en zone urbaine, sur une route classée à grande circulation avec l'impossibilité de fermer une partie de la chaussée lors des travaux
- l'expropriation sur 20m des riverains de l'oléoduc pour la servitude de construction et de passage (20m indispensable pour le travail des engins selon la norme que EDF dit respectée)
- d'instaurer une servitude de danger illégale qui limiterait l'urbanisation ; dans le secteur de Beauregard l'urbanisation est déjà existante (là c'est l'inverse de l'usine AZF car c'est bien l'entreprise qui amène le danger en zone urbaine; écoquartier = ville)
- le remblai de la nappe phréatique
- le déboisement de la mangrove et la violation des règles du PPRI pour la zone à protéger
- qu'un autre site soit sujet à des accidents de déversement d'hydrocarbure comme avec l'usine actuelle, je suppose que c'était à cause de la vétusté

Avis DEFAVORABLE pour une centrale au Larivot

(cf. fichier joint sur les 2 terrains Larivot et Dégrad des Cannes)

TERRAIN LARIVOT

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : Choix Foncier_Larivot.pdf

Numéro : 65 Date de dépôt : 02/06/2020 Heure de dépôt : 03:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Suite sur le choix du foncier : partie Dégrad des Cannes

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : Choix foncier Degrad des Cannes.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 66 Date de dépôt : 02/06/2020 Heure de dépôt : 13:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : C'est un beau projet qui va apporter très concrètement et rapidement de belles opportunités à la Guyane:
- de l'emploi immédiat pour la construction
- de l'emploi à long terme pour l'exploitation et la maintenance
C'est un outil essentiel capable de répondre au besoin des Guyanais en énergie sur le court et le long terme:
- cela permettra à de nombreuses entreprises de s'alimenter correctement et de façon sûre
- la population va enfin pouvoir s'alimenter de façon stable au quotidien et de façon propre grâce à l'arrêt de l'ancienne centrale très polluante et peu fiable

TCH

Nom : CHAUVEAU

Adresse : 11 Allée des Aubepines

Cedex : 78470

Ville : ST REMY-LES-CHEVREUSE

Email : th.chauveau@bbox.fr

Téléphone : 0662933203

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 67 Date de dépôt : 02/06/2020 Heure de dépôt : 20:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis très favorable à cette centrale puisqu'il faut bien suivre l'évolution démographique de la Guyane. Que dira-t-on quand l'électricité manquera ?

Nom : GOUBEAULT

Adresse : 2 rue Canne à Sucre

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : pgoubeault@orange.fr

Téléphone : 06.94.42.77.80

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 68 Date de dépôt : 02/06/2020 Heure de dépôt : 20:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je soutiens ce projet et sa localisation pour trois raisons :

- A chaque projet, il y a toujours des personnes pour proposer un meilleur terrain (et vu le prix auquel EDF a acheté le Larivot je comprends l'intérêt). Le dossier explique qu'EDF voulait mettre sa centrale près de l'ancienne centrale de Dégrad-des-Cannes (oui ça aurait été plus simple et on n'aurait pas eu de pipe !) mais ce n'était pas possible. Pour les autres terrains près du grand port c'est comme le Larivot, il faut aussi remblayer partout. Il n'y a pas de terrain parfait surtout en Guyane et il faut faire un choix pour avancer.

- La centrale est située sur une zone du PLU qui est déjà constructible (zone AUS1: https://ville-matoury.fr/wp-content/uploads/2019/04/plu_matoury_05022013.pdf). Si il n'y avait pas ce projet, d'autres habitations auraient donc été construites sur le site et auraient de toute façon remblayées la zone humide. En plus elles auraient été beaucoup moins soucieuses de l'environnement et n'auraient eu aucune considération pour les espèces protégées.

- Le parc naturel que veut faire EDF sur les terrains à coté du projet protégera le reste de la zone, ce qui permettra d'éviter ce qu'est en train de devenir le site et ses abords : la nouvelle décharge de l'île de Cayenne.

Un citoyen guyanais qui veut avancer

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 69 **Date de dépôt :** 03/06/2020 **Heure de dépôt :** 02:02 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

Il me semble assez incroyable de voir que le choix de la centrale thermique avait déjà été fait lors de la PPE de Guyane en 2017, période de troubles sociétaux. Comment ce choix peut-il être validé lors de cette période alors les yeux de la Guyane sont sur les manifestations ?

Il me semble tout aussi incroyable de faire dans le même document l'objectif louable de 100% d'énergie renouvelable pour 2030 et le choix de la centrale thermique. Les deux sont en totale désaccords... Même si l'utilisation de biocarburant peut améliorer l'empreinte carbone de la centrale, elle entraînerait malgré tout une utilisation de transport maritime et de champs non négligeable. Comment peut-on concilier ces deux objectifs ?

La localisation me semble elle aussi assez étrange. En pleine forêt marécageuse et mangroves, du point vue écologique, cela est quand même assez déroutant. Qui plus est, la centrale étant éloignée de Degrad-Des-Cannes, il est nécessaire d'installer un oléoduc. Les impacts sur les environnements seront également important par les rejets de la centrale... N'aurait-il pas été possible de trouver un emplacement sur Degrad-Des-Cannes, permettant d'avoir un impact écologique moins important ainsi que financier par la disparition de l'oléoduc ? La CTG ne peut-elle intervenir pour régler les différents si cela est nécessaire ?

L'installation de la centrale thermique va également entraîner le défrichement de 11 ha pour des panneaux solaires. Une défrichement important pour à peine 10% de production de l'électricité. Où est la logique, vu que le 100% énergie renouvelable ne sera pas atteint ?

Il me semble que cette centrale thermique est également développée sur le modèle de celle développée en Corse. La course aux économies est-elle si importante que la Guyane n'a pas le droit à un projet sur mesure pour un impact si important sur son avenir ?

J'ai réellement l'impression que toutes les décisions ont été prises depuis 2017, lors du PPE. Ce projet de centrale n'est que l'aboutissement de cela. Le PPE étant validé, quelle utilité a cette enquête publique, menée entièrement en numérique pour ajouter de la complexité au moyen de contestation. Toutes les décisions étant déjà prises, cette enquête n'est-elle pas qu'une illusion de démocratie, afin de faire croire au peuple qu'il peut donner son avis ?

Merci d'avance pour les réponses à ces questions.

Nom : LAO JÉRÉMY

Adresse :

Cedex : **Ville :**

Email : jeremy.lao@lilo.org **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 70 Date de dépôt : 03/06/2020 Heure de dépôt : 12:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Il est mensonger d'affirmer que ce projet est une urgence. La centrale de dégrad des cannes aurait dû être remplacée il y a 15 ans. L'inconséquence d'EDF ne peut nous mener aujourd'hui à faire le choix d'une centrale du XXIème siècle fonctionnant au fioul. Le prix du pétrole fait le yoyo comme on peut le constater aujourd'hui. Cela va à l'encontre du bon sens, de l'autonomie énergétique, et de la nécessité de décarboner notre économie.
Non la Guyane n'est pas une région/économie de seconde zone. Elle mérite mieux que cela, comme le projet hydrogène à Mana ou les grands projets solaires et biomasses. Des alternatives innovantes et vertes existent face à ce projet anachronique du Larivot.
Je suis contre ce projet qui pourra être avantageusement remplacé par des groupes mobiles entend-on, avant que tout ceci laisse place, à brève échéance à la transition énergétique et écologique.
A pa jwet ka touné, sé van.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 71 Date de dépôt : 03/06/2020 Heure de dépôt : 12:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
J'ose espérer que l'avis de la commission d'enquête publique ne se repose pas que sur ce registre en ligne, un brin foutraque (vive les commentaires anonymes !).
D'ailleurs, comment est-ce possible que l'enquête publique d'un tel projet, visiblement très clivant à la lecture des contributions, ne se réalise que de manière dématérialisée ? Est-ce la crise du Coronavirus qui permet une telle démarche un peu mesquine... ? Tout ceci ne peut-il pas attendre quelques semaines la sortie du confinement et de la crise pour qu'une vraie consultation des riverains et experts puissent avoir lieu ?
Pour fonder un avis impartial, il faudrait à minima se renseigner auprès des sachants : l'ADEME, la communauté scientifique (CNRS, GIECC, ...), les professionnels du secteur (autres que EDF), la société civile, ... Nous attendons cela dans le rapport de l'enquête publique.
Personnellement je suis CONTRE un projet aussi aberrant sur le plan écologique et économique. Les rapports de l'Ademe décrivant des scénarios 100 % renouvelables dans les outre-mer sont la preuve que nous pouvons faire sans les énergies fossiles:
<https://www.ademe.fr/vers-lautonomie-energetique-zni-zones-non-interconnectees>

En outre, ce projet de Larivot est d'une certaine manière illégal car il va à l'encontre de la loi de transition écologique qui prône l'arrêt des énergies fossiles dans les DROM en 2030. Cette centrale, si elle voit le jour, s'arrêtera-t-elle en 2030 ?
M.DELMAS

Nom : DELMAS

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 72 Date de dépôt : 03/06/2020 Heure de dépôt : 16:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Vu le contexte actuel économique de la Guyane, de nouveaux projets comme la nouvelle centrale permettra de développer le territoire, créer de l'emploi et pouvoir être un atout de développement technique et économique...
De plus au vu de l'état de la centrale de Dégrad des cannes, une nouvelle centrale réalisée au plus vite est vitale pour la Guyane...

Nom : XBRULE LUCAS

Adresse : AV UNIVERSITÉ HARVARD, ZAC HIBISCUS APPT E38

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : lucasbrule@hotmail.com

Téléphone : 06.94.20.37.01

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 73 Date de dépôt : 03/06/2020 Heure de dépôt : 16:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
La centrale de Degrad des cannes (au Fioul lourd) étant en fin de vie , il paraît urgent de la remplacer avec des moyens plus fiables et un combustible moins polluant qui permettra de gagner en sûreté du système électrique et nous permettre de vivre moins de coupures.

Le dossier démontre que des installations ont dû être déplacées pour éviter d'impacter certaines plantes endémiques. Je perçois que la biodiversité a été un sujet primordial pour le projet.
Les études environnementales menées par des bureau d'études de qualité , reconnus dans le milieu, concluent sur une maîtrise de l'impact de la centrale sur l'environnement. Dont acte.

Nom : GHADDAR LAURA

Adresse :

Cedex : **Ville :**

Email : laura.ghaddar@edf.fr **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 74 Date de dépôt : 03/06/2020 Heure de dépôt : 16:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour a tous ,je voie que ce projet est une bonne pour la GUYANE et pour le remplacement de la centrale de DDC qui est plus a 100% ,je vois que pour éviter de revenir a des heures ou de journée sans être alimenté, merci pour cette bonne initiative qui permettra d'avoir des embauches et de nouvelle génération d'agents formé et opérationnel dans un cité en toutes sécurité, je suis d'accord pour la création de nouvelle centrale au larivot et peut-être sur le MARONI

Nom : MONROSE SYLVAIN

Adresse : 66 lotissement PLOERMEL route de CABASSOU

Cedex : 97300 **Ville :** CAYENNE

Email : ms.973kanmza@gmail.com **Téléphone :** 0694434349

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 75 Date de dépôt : 03/06/2020 Heure de dépôt : 17:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis défavorable.
La Guyane a besoin d'énergie pour se développer. Tout le monde est d'accord là-dessus. Partout dans le monde, les énergies propres et renouvelables prennent le dessus car moins chères et plus sobres en émissions de gaz à effet de serre. Pourquoi la Guyane ferait exception ? Pourquoi la Guyane continuerait de dépendre de nations exportatrices de pétrole et de quelques raffineries désuètes de l'arc antillais, alors même qu'elle dispose sur son immense territoire, de toutes les ressources nécessaires (soleil, vent, bois, eau) et de quoi stocker l'énergie dans l'immense barrage de Petit Saut. Développons les emplois verts et les centrales propres. La fermeture de Degrad des cannes est déjà actée car elle ne tourne déjà quasiment plus. J'en veux pour preuve l'absence de fumée s'échappant des cheminées et l'arrivée de nombreux groupes diesel en conteneurs qui soi-disant remplacent déjà la centrale de Degrad des cannes. C'est bien la preuve qu'il n'y a pas de besoin urgent pour le Larivot et que l'on peut ainsi assurer une vraie transition énergétique. L'actualité nous rappelle cruellement le sens des priorités et des urgences. N'en déplaise au groupe EDF, ce projet n'est ni une priorité, ni une urgence.
A bon entendeur !

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 76 Date de dépôt : 03/06/2020 Heure de dépôt : 21:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

Ce projet est une opportunité pour la Guyane et nous les usagers.

Mais il faut qu'il se fasse dans l'objectif de passer rapidement à la biomasse (huile de palmier par exemple) pour éviter de rejeter des gaz à effet de serre et j'insiste là dessus.

L'oléoduc qui est une jonction d'au moins 10 km montre que de grands projets industriels sont faisables dans les Doms. des oléoducs il y en a beaucoup en région parisienne.

Mais j'espère sincèrement que la centrale passera à la biomasse pour développer une vraie filière en Guyane et que la Guyane fournisse une énergie 100% durable.

Nom : WILFRID FAIDER

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : Wilfrid.faider@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 77 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 02:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Très favorable à ce projet

Il est vraiment important et nécessaire que EDF GUYANE se modernise et soit à la hauteur des attentes des consommateurs aussi bien que dans la quantité que la qualité de service. Le nombre de consommateurs tend à augmenter et la demande en énergie sera plus forte dans les années à venir.

De plus ce projet contribuera à l'embauche locale.

Et je pense qu'il ne faut pas que l'on rate le coche quant au développement de notre territoire.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : sainclair.serge@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 78 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 15:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

L'oléoduc est le point faible de ce projet, sa construction va créer des gênes pour la circulation, des expropriations dans certains cas, et des problèmes de compatibilité avec les autres canalisations déjà existantes, comme les évacuations des eaux usées, les buses d'évacuations des eaux de pluie, et les lignes téléphoniques et internet enterrées.

Nous le constatons déjà au niveau du carrefour de la scierie du Larivot, fréquemment, il y a des travaux très gênants, alors si c'est possible de trouver un emplacement pour ajouter cet oléoduc au bord de la route, la gêne sera encore plus grande.

Cet oléoduc peut-il passer derrière le secteur de zénith du Larivot, du village Cécilia, donc à partir de la crique fouillé vers les marécages, par contre le coût sera un peu plus élevé, mais pas de gênes supplémentaires dans ce secteur ?

Nom : EUSTACHE

Adresse :

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : guy.eustache@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 79 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 16:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : OUI
MILLE FOIS OUI
LA CENTRALE PEI EST INDISPENSABLE A L'EQUILIBRE OFFRE-DEMANDE DE L'ENERGIE.

Nom : GRENADIN MARIE-GABRIELLE

Adresse : 15 CLOS DES EMBRUNS

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : mgtil@yahoo.fr

Téléphone : 06.94.21.99.68

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 80 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 16:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis extrêmement favorable à ce projet, qui devra permettre de fermer sereinement la centrale de Dégrad des cannes actuellement en fin de vie après 40 ans de service.

La prise en compte des problématiques liée à la bio diversité et a l'environnement semble particulièrement intégrées dans ce projet ce qui est plus qu'important pour permettre de conserver dans une bon état notre Guyane. Il est essentiel que ce projet permette aux génération futur un développement tout en garantissant une haut niveau de maitrise du risque.

Je suis donc Pour cette nouvelle installation qui permettra de générer de l'emploi local pour plus de 30 ans y/c les emploi collatéraux.

Il faut lancer rapidement les embauches associés!

DP

Nom : D. POLYDORE

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : dominique.polydore@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 81 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 16:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis favorable, c'est un bon investissement pour le territoire, un patrimoine de plus pour la Guyane !

Il est essentielle que ce projet, structurant pour l'avenir des jeunes guyanais permette de garantir de l'emploi pour nos jeunes!

Pour ce projet qui sera une garantie pour nos jeunes!

Nom : JOCELYN LAGOTRY

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : lagotry973@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 82 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 16:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Excellent pour l'avenir économique du pays, de belle possibilité d'emploi pour les jeunes.

Activité économique forte sur les deux phases, chantier et exploitation pour Guyanais.

Il faut intégrer la dimension sociétal, en intégrant des chantier écoles en phase chantier et intégrer des partenariat en matière de formation avec les écoles de Guyane en phase exploitation.

Très beau projet !!

Nom : CHRISTIAN LUAP

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : christian.luap@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 83 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 18:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Je pense que le projet de centrale au Larivot est nécessaire pour plusieurs raisons:

- Il faut obligatoirement un moyen de production fiable pour suppléer aux moyens intermittents des énergies renouvelables (inefficaces lorsqu'il n'y a plus de soleil) ou du barrage de petit saut (production insuffisante pendant la saison sèche). La centrale thermique est le meilleur moyen technico-économique pour la Guyane qui permettra de garantir la production nécessaire d'électricité pour alimenter tous les habitants du littoral guyanais.
- La centrale de Dégrad Des Cannes doit absolument fermer car trop vieillissante. Elle n'est plus suffisamment fiable techniquement parlant et sa technologie ne permet pas d'assurer une production respectueuse de l'environnement contrairement à une centrale thermique de nouvelle génération.
- Une nouvelle centrale permettrait de créer des emplois en Guyane notamment pour la jeunesse guyanaise qui souffre du chômage.
- Il faut de nouveaux moyens de production pour permettre le bon développement de la Guyane et sa demande croissante en énergie. La centrale du Larivot pourrait y répondre pour les décennies à venir.

Pour toutes ces raisons, je pense très honnêtement que ce projet est nécessaire, viable et qu'il est porté par une entreprise fiable et reconnue.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : chalague.cds@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 84 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 19:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis favorable au projet présenté par EDF PEI. Ce projet est à la hauteur des besoins en énergie pour notre département.

Ce projet permettra des embauches locales.

Je donne un avis favorable

Nom : NEMOR

Adresse : 6 Rue Balata-Poire Soula 2

Cedex : 97355

Ville : MACOURIA

Email : katianemor76@gmail.com

Téléphone : 06.94.38.16.70

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 85 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 19:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La centrale du Larivot est prévue sur une zone classée à urbaniser au PLU de Matoury. Donc que ce soit ce projet ou un autre, ce site aurait fait l'objet d'un aménagement et probablement avec moins des mesures de compensation environnementale que peut le permettre un projet de cette ampleur. De plus, la centrale n'empiète aucunement sur la mangrove, au contraire, le projet s'engage à préserver cet espace naturel grâce à une convention avec le PNRG.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 86 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 19:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

J'ai entendu que la centrale Biomasse de CACAO qui devait démarrer début 2020 ne vas pas démarrer avant 2021 et en plus il n'y a pas de bois. Les agriculteurs Mong n'ont pas été sollicités pour amener le bois à l'usine. Je crois qu'on est pas sérieux en Guyane, cette usine va être comme celle de Dégrads Saramaca, elle va fonctionner de temps en temps.

On parle d'une centrale Biomasse à Montsinery, selon l'ONF seulement 20% du bois nécessaire à son fonctionnement sera disponible.

J'ai le sentiment qu'on crée des usines qui vont justifier le déboisement en Guyane.

Le GENERG annonce une centrale qui va fonctionner avec des ALGUES à MANA (projet de la SARA), sommes nous sérieux en Guyane !!! les Algues vont venir d'où ???
On annonce un barrage à Maripasoula qui va fonctionner 6 mois par an !!!

Il faut être sérieux et arrêter de céder aux mirages, le solaire est la solution durable pour la Guyane mais avant il faut faire des progrès sur le stockage.

Une centrale qui va venir sécuriser et le développement du solaire avec les meilleurs technologies et dans 15 ans la Guyane est 100% ENR

Avis Favorable

Nom : MICHAUD

Adresse : cogueau lamirande

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 87 Date de dépôt : 04/06/2020 Heure de dépôt : 20:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis défavorable

Une telle centrale ne peut décentement pas voir le jour compte tenu des objectifs fixés par la PPE et de l'urgence climatique mondiale. Il est grand temps de mettre fin aux centrales au fioul et soutenir fortement le développement des ENR, en particulier la biomasse qui est une source au grand potentiel, en particulier en Guyane, non intermittente, renouvelable car gérée convenablement, porteuse d'avenir et créatrice d'emplois.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 88 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 01:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est une copie exacte de la centrale corse de Lucciana, ce qui permet à EDF de réaliser des économies (il n'y est pas nécessaire de dépenser davantage en terme de recherche, d'ingénierie ou d'architecture).
Cette centrale n'est hélas pas adaptée au contexte local. Elle est par exemple surdimensionnée (120 MW), même en tenant compte de la forte croissance démographique. Ce surdimensionnement provoque un surcoût et empêchera un passage aux 100% d'énergies renouvelables d'ici 2030 comme prévu par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).
Plutôt qu'un outil d'aide au développement économique de la Guyane, avant même qu'elle soit construite, on sait déjà que c'est un boulet de dépendance aux énergies fossiles que l'on va devoir se trainer pendant des décennies !
(le volet "biomasse liquide" n'est que communication mensongère ajoutée au dernier moment pour aider à faire passer la pilule : n'importe quel expert en énergétique sait que l'utilisation d'huile de palme pour une centrale thermique représenterait un immense gâchis énergétique).
Ce projet du siècle dernier manque cruellement d'ambition et n'est pas digne de la Guyane.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : remi.girault@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 89 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 02:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Elle est nécessaire mais la Guyane me semble suffisamment grande pour ne pas l'installer sur une zone marécageuse.
Ce lieu est proche de la rivière Cayenne donc si elle avait pu être approvisionnée depuis la rivière Cayenne à la rigueur le site même marécageux aurait pu être acceptable.
Mais la construire ici et faire un oléoduc de 14km traversant des zones urbanisées non on marche sur la tête.
S'il n'y a aucun autre lieu en Guyane pourquoi ne pas faire un ponton sur la rivière Cayenne suffisamment long pour atteindre le tirant d'eau nécessaire et l'alimenter en fuel.
Par ailleurs, quid de la mixité énergétique dans ce projet?
Pour moi avis défavorable en l'état.

Nom : LAVERSANNE

Adresse : 6 impasse Citronnelle

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : j.laversanne@orange.fr

Téléphone : 06.94.27.46.27

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 90 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 08:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est aberrant de parler encore aujourd'hui de construction d'infrastructures liées à des énergies fossiles.
Les sources d'énergie « vertes » sont à privilégier. Éolien, hydraulique.

Nom : LEHRY

Adresse : 48 Schelmenkopf

Cedex : 68150

Ville : RIBEAUVILLE

Email : Pierrelehry@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 91 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 09:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les énergies fossiles doivent être proscrites
Et les zones humides, notamment les mangroves sont de fait protégées.

Il semble que vous n'ayez pas entièrement pris conscience de la problématique qui nous concerne tous: le réchauffement est régulier et va s'établir plus fortement dans le temps, induisant des risques économiques et sociaux majeurs, puis si il est fort des problèmes d'accès à l'eau, des risques sanitaires, des problèmes d'accès à la nourriture.

Si le réchauffement est plus net en zone tempérée (on est à +2 en IDF), il est néanmoins présent dans les autres zones.
Ici la Mangrove a un rôle majeur quant à la montée des eaux, qui concerne particulièrement la Guyane.

Nom : RADENAC

Adresse : Bagnolet 93170, avenue république 92

Cedex : 93170

Ville : BAGNOLET

Email : erwann.radenac@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 92 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 12:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Contre ce projet
La loi exige un mix 100% renouvelable et que l'étude de l'ADEME sur un scénario 100% ENR ENERGIES Renouvelables en Guyane soit rendu public !

Nom : MACHAULT

Adresse :

Cedex : 06600

Ville : ANTIBES

Email : Chrismachault@live.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 95 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 17:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je m'oppose à ce projet allant à l'encontre des objectifs climatiques de la Guyane. La catastrophe survenue le 4 juin 2020 dans le grand nord russe (déversement dans une rivière de milliers de tonnes d'hydrocarbures provenant d'une centrale thermique) doit remettre en question ce projet, et en particulier les risques qui lui sont associés d'autant plus que celui-ci devrait être installé en zone inondable.

L'artificialisation croissante des sols français devrait également remettre en question l'implantation du projet sur un espaces encore vierge, alors que l'espace est disponible sur le site déjà dégradé de Dégrad-des-Cannes.

La future centrale va être installée sur un site de mangroves. Ces dernières ont une valeur écologique, culturelle et économique extrêmement importante. Elles forment notamment un abri et un garde-manger indispensable pour la biodiversité, et notamment les ressources halieutiques présentes dans le fleuve. Elles protègent les populations en protégeant les côtes de l'érosion.

Je rejoins l'avis de Guyane Nature Environnement concernant ce projet.

Nom :

Adresse :

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : axelle.tempe@hotmail.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 96 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 18:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Sachant que la centrale électrique de Remir-Montjoly sera en fin d'exploitation en 2023, il est opportun de penser à la construction d'une nouvelle centrale électrique en Guyane pour ne pas prendre le risque de faire face à une crise énergétique. Je suis donc favorable à la construction de cette centrale électrique.
Bien cordialement.

Nom : RENE

Adresse : JACARANDAS

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE (973)

Email :

Téléphone : 06.94.20.21.71

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 97 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 18:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, je suis propriétaire à la chaumière je trouve que le site choisi est trop proche des habitations. En cas d'accident qu'en est-il de la zone Seveso et de la protection de la faune et la flore. Sans oublier l'expropriation de nombreux propriétaires la suppression du village Cécilia en rapport au kilomètre d'oléoducs qui vont être posés. Je suis contre le site choisi.

Nom : PULCHERIE

Adresse : Resudence les coteaux 16 impasse de la butte chaumiere

Cedex : 97341

Ville : MATOURY

Email : andrea.pulcherie@gmail.com

Téléphone : 0694269122

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 98 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 19:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : NON au projet de réalisation de la nouvelle centrale électrique du Larivot sur la commune de Matoury.
La loi exige un mix 100% renouvelable dans les Drom à l'horizon 2050, cette centrale THERMIQUE va à l'encontre de tout ça !
Quelles pollutions ! et quels risques :
La mangrove voisine sera forcément impactée.
Le fleuve récupèrera les fuites qui ne manqueront pas de se produire et le risque induit par l'oléoduc qui traversera Remire, Cayenne et Matoury pèse également.
Et aussi les fumées qui s'ajouteront à celles produites par la circulation très dense de la RN1 toute proche, nous enfonçant toujours plus dans le réchauffement climatique dont les effets commencent à se faire sentir partout

Nom : MORIERO

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : isabelle-thery@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 99 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 19:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Partout dans le monde on est d'accord pour travailler sur le solaire, l'éolien, et le stockage à hydrogène, mais en Guyane on propose cette centrale ? Cela n'est au contraire pas moderne du tout et fait d'autant plus rater le coche aux emplois de l'énergie qui vont aller vers le renouvelable.
De plus l'oleoduc est mal situé, comme cela a été dit. Oui il est mentionné que la mangrove sera protégée mais il y a toujours des dégradations et nous n'avons pas besoin de cette dégradation supplémentaire.

Totalement contre.

Nom : SOPHIE

Adresse :

Cedex : **Ville :**

Email : **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 100 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 19:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

Ce projet me parait sain voir même vital pour la Guyane

Cette centrale on en parle depuis trop longtemps. Si on avait d'autres solutions renouvelables pourquoi ne les avons nous pas fait pendant tout ce temps. Où sont ils tous ces projets? Où sont les projets de biomasse? Les nouveaux barrages? les megas/gigas projets solaires? Les éoliennes sur la mer? Ils ne sont pas là parce qu'ils ne sont soit pas viables soit posent encore plus de contraintes sur l'environnement!!!!

Nous avons besoin d'électricité fiable et à toute heure de la journée. Avançons! Sinon il n'y aura pas de développement en Guyane.

Concernant les impacts environnementaux du projet, ne nous méprenons pas, sans la construction de cette centrale, le terrain sera de toute façon construit par d'autres habitations. Il sera défriché de toute façon et remblayé. Il y a aussi les travaux de la route et du pont qui vont devoir l'utiliser.

Je n'ai pas lu tous les dossiers mais les études ont été fait par des bureaux d'étude spécialisés et ils concluent tous à un impact maîtrisé. C'est loin d'être le cas pour tous les projets.

Allons de l'avant!

PM

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 101 Date de dépôt : 05/06/2020 Heure de dépôt : 20:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

on découvre dans la Pièce 1 Description du Foncier \ Volet Foncier qu'un terrain adjacent à Degrad des Cannes a été étudié et vite écarté pour cette nouvelle centrale. Il s'agit du « Parc d'Avenir », à proximité immédiate de la centrale actuelle.

Nous pouvons lire comme éléments justifiant la non prise en compte de ce terrain:

(i) La localisation du terrain en quasi-totalité en zone d'aléa faible du PPRI de la presqu'île de Cayenne ;

(ii) La complexité de la construction du fait de la présence d'un mont sur le terrain nécessitant des travaux conséquents d'arasement de terre ;

(iii) Le fait qu'EDF PEI n'a pu obtenir aucune garantie sur la possibilité d'acquisition du terrain (propriété de la CCI, mais potentiellement visé par le GPMG pour son projet d'agrandissement) ainsi que sur la date de mise à disposition du terrain viabilisé. Ces incertitudes de planning n'étaient dès lors pas en mesure de garantir un début des travaux dans les délais fixés et une mise en service de l'installation à l'horizon de 2023 telle qu'exigée par la PPE.

Ces éléments ne paraissent pas suffisamment étayés car les points (i) et (ii) se contredisent directement : si un mont est présent sur le terrain, il n'est donc pas inondable. Et il est par ailleurs effet possible d'utiliser les matériaux de déblai de ce mont pour remblayer les parties les plus basses et les sortir ainsi de la zone inondable. A ce titre,

ce projet aurait vraiment eu un effet bénéfique pour le territoire, en ce qu'il aurait permis, par son chantier, de contribuer à viabiliser une zone qui a une vocation logique à se développer, de par sa proximité immédiate avec le port et le projet du Grand Port Maritime.

Par ailleurs, ce n'est pas l'inondabilité du terrain qui arrête EDF lorsqu'il s'agit de vouloir aménager la zone du Larivot qui a les pieds dans l'eau une grande partie de l'année. Le point (iii) ci-dessus est tout à fait inadmissible et il est le résultat de l'inconséquence d'EDF qui aurait dû entamer les travaux de rénovation/extension de sa centrale de Degrad des Cannes il y a maintenant 10 ou 15 ans. Cela aurait laissé le temps aux acteurs publics de s'entendre pour laisser priorité à cet ouvrage qualifié de service public. Aujourd'hui, aucune garantie n'est par ailleurs apportée quand à la faisabilité d'un tel projet à horizon 2023.

EDF PEI s'est donc résolue à sélectionner le terrain du Larivot pour les raisons suivantes (issues du dossier):

- (i) Il s'agit de la seule option foncière disponible à la vente recensée sur la presqu'île de Cayenne permettant de satisfaire les impératifs de planning de la PPE (mise en service avant fin 2023) ;
- (ii) Le site est localisé à proximité de lignes HTB ce qui permet de limiter les coûts de raccordement ;
- (iii) La zone ciblée pour la centrale thermique correspond à des parcelles sur lesquelles le PLU autorise déjà la construction d'installations ayant des activités industrielles (dont les centrales électriques) ;
- (iv) La zone ciblée pour la centrale thermique correspond à des parcelles qui ne sont pas concernées par des aléas inondation au titre du PPRI en vigueur de l'île de Cayenne ;
- (v) Aucune habitation ou établissement proche n'est situé dans l'axe des vents dominants. De ce fait, les zones d'occupations humaines seront naturellement éloignées du panache de dispersion des rejets atmosphériques du projet ;
- (vi) La taille du terrain (supérieur à 100 hectares) et le fait qu'il soit boisé permet de concevoir une centrale peu visible.

La raison (i) est vraiment surprenante car le foncier disponible existe malgré tout en Guyane et pourquoi s'obstiner d'ailleurs à se positionner sur l'île de Cayenne, certes proche de la consommation électrique. Est-ce que les centrales nucléaires sont disposées aux portes de Paris ?!

Le point (ii) est vraiment ahurissant car les infrastructures de raccordement pour ces grosses centrales semblent relativement anecdotiques sur le plan technico-économique, par rapport au restant du projet. Par ailleurs, il y a à Degrad des Cannes, le poste électrique en place, qui lui ne servira plus lorsque la centrale va déménager au Larivot. Ceci constitue un gaspillage d'infrastructures publiques !

Le point (iii) est incompréhensible car le projet nécessite une mise en conformité du PLU, révélée par la procédure de déclaration de projet de cette enquête publique. Pourquoi alors annoncer ici que le PLU semble être déjà compatible ? Sauf erreur d'interprétation, cet argument semble fallacieux.

Le point (iv) pointe certes une réalité réglementaire mais pas du tout une réalité physique, le site de la future centrale a bien les pieds dans l'eau la majeure partie de l'année, il s'agit d'une mangrove inondée par les marées et les fortes pluies.

Pour le point (v) Il est simpliste d'analyser les impacts des rejets atmosphériques par les seuls vents dominants.

Afin de vérifier le point (vi), il aurait été utile de montrer dans le dossier des photomontages d'intégration paysagère depuis la RN1 notamment.

Enfin, nous lisons dans ce document que la transaction foncière a pu avoir lieu après la bénédiction de la CTG par délibération en septembre 2017. Est-il possible de nous expliquer ce que la CTG vient faire là-dedans, c'est-à-dire dans une transaction entre entités privées ?

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le positionnement du projet ne paraît pas suffisamment justifié ou opportun.

Je formule donc un avis défavorable.

Oui au développement, mais qui fait véritablement sens pour le territoire.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 102 Date de dépôt : 06/06/2020 Heure de dépôt : 00:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Une nième observation sur le fait que cet centrale est trop près des habitations.
De plus sous prétexte de quelques panneaux solaires, on va encore nous mettre des turbines au diesel. Est vraiment écologique ?
Il est vrai que la demande en énergie augmente, mais où sont les projets éoliens ?
Où sont les autres énergies ? Pourquoi n'encourageons pas les particuliers à s'équiper en panneaux solaire? Ce n'est pas ce qu'il manque ici?

Nom : TEDDY

Adresse : Macouria

Cedex : 97355

Ville : MACOURIA

Email : teddyat4@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 103 Date de dépôt : 06/06/2020 Heure de dépôt : 03:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis abasourdie par le fait qu'à l'heure où les effets du changement climatique ne peuvent plus s'ignorer... (on est sur une trajectoire à +5 degrés pour la fin du siècle. En Guyane, les relevés météo ont déjà relevé une augmentation de +1.3 degrés moyens en 50 ans) on envisage toujours la construction d'une centrale thermique de cette ampleur !
Les panneaux solaires prévus sont principalement là pour le greenwasging.

Je suis contre ce projet.
Cordialement.

Nom : CÉCILE DECHOZ

Adresse : 82 rue des antilles

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : cecile.dechoz@gmail.com

Téléphone : 0694283277

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 104 Date de dépôt : 06/06/2020 Heure de dépôt : 19:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un second site SEVESO sur l'île de Cayenne, en bord de mer, à proximité immédiate de l'axe Cayenne/Kourou... sans nécessité véritable (d'autres sites d'implantation sont possibles). C'est non !

avis défavorable

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : marc.delgrande@guyane.pref.gouv.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 105 Date de dépôt : 06/06/2020 Heure de dépôt : 19:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'objectif de la PPE de 100% ENR ne pourra être atteint si ce projet se réalise : pourquoi dépenser encore plus dans les ENR après avoir dilapidé un demi milliard d'euros dans une centrale au fioul surdimensionnée ? Même la CRE a émis de sérieux doutes sur la cohérence de ce projet ! Pourquoi l'ADEME, le GENREG et le syndicat des énergies renouvelables ne s'expriment pas sur le sujet ?

Contre le projet de centrale du Larivot !

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : clara.debort@ars.sante.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 106 Date de dépôt : 06/06/2020 Heure de dépôt : 20:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour,
Je suis favorable au projet. Il faut pour la Guyane une sécurité de fourniture en électricité. Sans cela rien ne sera possible. Alors que tous les autres DOM vont vers un système électrique de plus en plus fiable, nous nous sommes toujours les oubliés. Nous avons besoin d'une centrale moderne. Rien n'empêchera de faire des énergies renouvelables en parallèle mais au moins on sera sûr d'avoir de l'électricité continue. Tous les autres territoires ont installé une centrale de ce type ces dernières années :
- Mayotte : nouvelle centrale thermique construite en 2015
- Guadeloupe : nouvelle centrale thermique construite en 2014
- Corse : nouvelle centrale thermique construite en 2014 et nouveau projet validé par l'état pour une nouvelle centrale thermique en 2023
- Martinique : nouvelle centrale thermique installée en 2014
- Réunion : nouvelle centrale thermique en 2014 et nouvelle centrale thermique à turbines mises en service en 2019
- Nouvelle Calédonie : nouvelle centrale thermique de Doniambo actuellement en projet et installée en 2021.

...et Guyane : centrale qui date de 1970 et qui est en train de s'effondrer.....

Tous les autres territoires ont des centrales fiables, ce n'est pas un hasard, c'est une nécessité pour nos pays!
Nous avons le droit nous aussi à ça.
Cordialement
MAURICE

Nom : MAURICE

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 107 Date de dépôt : 07/06/2020 Heure de dépôt : 00:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonsoir,
Quelles conséquences sur les rejets sur La Chaumière ?
Rejets gaz/odeur/bruits et etc.....
Impact visuel ? cheminées ?.....
Impact sur l'environnement en créant une conduite d'alimentation en fuel lourd depuis le port du DDC ?
Pourquoi un tel lieu d'implantation ?
La Z.I. du DDC peut accueillir une autre centrale, pourquoi au Larivot ?.....

bizarre ce lieu d'implantation.....
Cordialement

Nom : GONNET

Adresse : 12 lot Le Vert Pré
La Chaumière

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : gerard-gonnet@wanadoo.fr

Téléphone : 06.94.40.62.05

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 108 Date de dépôt : 07/06/2020 Heure de dépôt : 00:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet n'a pas sa place au Larivot à proximité des habitants.

Une usine aussi importante avec autant de structure thermique ne devrait pas être installée aussi près de la ville.

gaz polluant, risque de fuite de carburant avec ce projet de pipeline. tout cela est totalement contradictoire avec toute logique écologique (sujet dont le gouvernement a fait son cheval de bataille).

Je demande donc à EDF Guyane d'abandonner cet emplacement et d'aller s'installer beaucoup plus loin des habitations avec toutes les normes de sécurité et d'écologiques nécessaires à une activité propre pour la Guyane.

Cordialement.

Nom : MOUNSAMY DANIEL

Adresse : 8 rue du CAP, Résidence Zénith 4, 97351 MATOURY

Cedex : 97351

Ville : LATOURY

Email : Téléphone : 0694238896

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 109 Date de dépôt : 07/06/2020 Heure de dépôt : 00:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En 2020 prévoir la construction d'une centrale électrique fonctionnant à plus de 90% avec une énergie fossile n'est pas concevable! Par ailleurs, annoncer un rendement à hauteur de 40% frise le ridicule. Enfin, le choix du site ne semble pas judicieux compte-tenu de la proximité d'une zone résidentielle et de l'axe Cayenne-Kourou.

Donc avis défavorable.

Nom : ROLLAND

Adresse : 186, allée du Mont Grand Matoury
La Chaumière

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : gilrolland@orange.fr Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 110 Date de dépôt : 07/06/2020 Heure de dépôt : 15:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avoir en 2020 comme projet la construction d'une centrale électrique fonctionnant à + de 90% à l'énergie fossile, je trouve ça ahurissant! Quid de l'indépendance énergétique à l'horizon 2030?
De plus, cette centrale annonce un rendement de seulement 40%!
Enfin, choisir comme emplacement un lieu proche d'un quartier résidentiel et de l'axe routier principal de la Guyane montre bien la précipitation qui semble avoir guider ce projet.
Pour tout cela je suis défavorable à la construction de cette centrale électrique.

Nom : ROLLAND

Adresse : La Chaumière

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : gilrolland@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 111 Date de dépôt : 07/06/2020 Heure de dépôt : 18:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet comme au début du 20° siècle, quand on ne connaissait pas les conséquences sur la survie de l'humanité.. Un projet désastreux à abandonner.

Nom : LE CORRE

Adresse : 4 rue de Kergalio

Cedex : 22410

Ville : PLOURHAN

Email : robert.le.corre@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 112 Date de dépôt : 07/06/2020 Heure de dépôt : 19:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis très favorable à ce projet.
Laissons de côté nos différences. Nous voulons tous que la Guyane se développe, c'est ce qui nous réunit.
Pour cela il faut avoir de l'énergie et une énergie fiable. Ce projet nous l'apportera.
Amitiés

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 113 Date de dépôt : 07/06/2020 Heure de dépôt : 20:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet industriel comme la guyane en a besoin.
Cela fait 20 ans que l'on attend ce projet. Pendant ce temps aucun autre projet n'a été proposé en remplacement et certains voudraient nous faire croire que l'on pourrait produire toute notre électricité autrement...
AVIS FAVORABLE

Nom : PATRICK

Adresse :

Cedex : **Ville :** MACOURIA

Email : **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 114 Date de dépôt : 07/06/2020 Heure de dépôt : 22:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je doute du poids que peut avoir cette enquête sur la future réalisation du projet sachant que ce dernier est déjà attribué à un groupement de constructeur et que la phase études d'exécution a commencé...
Ce projet de construction d'une centrale fonctionnant à 90% avec des énergies fossiles est une aberration et va à l'encontre des engagements pris. Le fait de dire que des biocarburants pourront être utilisés est trompeur et une sorte de mensonge car tout le monde sait que ces produits ne sont pertinents sur aucun point (coût, impact écologique pour les produire, rendements,...). Si le thermique est envisagé, alors l'hydrogène est le plus pertinent afin de respecter nos engagements.
Le lieu d'implantation est lui aussi très surprenant, dégrad des cannes semble être le plus adapté car possède déjà les réseaux pour la raccorder, que ce soit électrique et pour l'importation de l'énergie. L'extension de la ZAC est déjà prévue depuis plus d'une décennie (raser la colline pour remblayer le marécage), ce projet était une bonne raison pour la réaliser et libérer du foncier pour des entreprises à proximité du point d'entrée et de sortie de la Guyane, le port... D'un point de vue économique et écologique il eût été plus pertinent que de construire des kilomètres de pipe.
Projet comprenant trop de zone d'ombre et de non sens pour être réalisé dans ces conditions, je suis donc défavorable en l'état. Il n'est pas nécessaire de se précipiter pour un enjeu si important pour les prochaines décennies.

Nom :

Adresse :

Cedex : **Ville :**

Email : **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 115 Date de dépôt : 08/06/2020 Heure de dépôt : 00:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet industriel comme la guyane en a besoin.
Cela fait 20 ans que l'on attend ce projet. Pendant ce temps aucun autre projet n'a été proposé en remplacement et certains voudraient nous faire croire que l'on pourrait produire toute notre électricité autrement...
Et aussi de nouveaux emplois qui permettrait un développement technologique tout à fait différent évolution
Il faudrait le même projet dans l'Ouest Guyanais
AVIS FAVORABLE

Nom : ARON

Adresse : 10 chemin de fatima

Cedex : 97320

Ville : SAINT LAURENT DU MARONI

Email : Alexaron@orange.fr

Téléphone : 06.94.04.23.00

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 116 Date de dépôt : 08/06/2020 Heure de dépôt : 14:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne comprends pas le débat autour de l'Oléoduc.
en effet, ce type de solution est très souvent utilisé en métropole.
Dans le cas présent, la localisation à DDC n'étant pas possible, un acheminement par le fleuve Cayenne non plus (Port du Larivot non adapté au dépotage de combustible, travaux et logistiques coûteuses à prévoir, multiplication des risques industrielles et environnementaux...), la mise en place d'un oléoduc est la plus pertinente. Par ailleurs le tracé suit majoritairement les infrastructures routières pour aboutir au moindre impact environnemental mais également sur les propriétés foncières de riverains.
Cette solution me semble adaptée

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 117 Date de dépôt : 08/06/2020 Heure de dépôt : 14:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce renouvellement est le bienvenu en terme de respect des normes environnementales. Il était nécessaire de remplacer la vieille centrale. 40 ans séparent la centrale de DDC et la future centrale du Larivot. Depuis, les exigences réglementaires de surveillance environnementale ont drastiquement augmenté. La centrale du Larivot bénéficiera des meilleures technologies disponibles et de 40 ans d'évolution réglementaire.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 118 Date de dépôt : 08/06/2020 Heure de dépôt : 16:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet désastreux (datant du début du 20^e siècle) qui ne prend en aucun compte la situation sanitaire actuelle due aux pollutions et à l'agression envers environnement. Les risques et pollutions qui en découleront seront nombreux
La mangrove toute proche sera forcément impactée, le fleuve sera le réceptacle de toutes les fuites qui ne manqueront pas de se produire et le risque induit par l'oléoduc qui traversera Remire, Cayenne et Matoury pèse également. Ou encore les fumées qui s'ajouteront à celles produites par la circulation très dense de la RN1 toute proche.

La Guyane est exceptionnelle et doit être considérée et pourvue comme telle. Elle peut être un nouveau territoire, un exemple pour un monde plus responsable.

L'énergie est difficile à produire et donc doit être considérée rare.

Pourquoi ne pas éduquer la population pour une utilisation de l'énergie plus limitée ?

Quelles sont les autres solutions ? Pourquoi ne pas informer lapopulation des autres solutions ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : contact@julieboileau.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 119 Date de dépôt : 08/06/2020 Heure de dépôt : 19:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : EDF étant un grand employeur en Guyane, les contributions à cette enquête publique peuvent elles être considérées comme non intéressées/objectives?

Un tel projet, avec un tel avancement et appui politique peut-il vraiment être remis en cause par une simple enquête publique dont les contributions sont souvent très orientées, non documentées et rarement objective?

J'en appelle au bon sens des commissaires enquêteurs pour évaluer le bon sens environnemental, écologique, économique de ce projet, sa pertinence dans le développement de la Guyane et ces objectifs d'autonomie énergétique, l'absence d'autres solutions plus pertinentes contenu de la position de monopole du porteur de projet.

Je suis personnellement pour des solutions alternatives à ce projet, et à minima des améliorations notable du projet, par exemple une architecture évolutive de la centrale pour éviter notamment un surdimensionnement/surinvestissement en début d'exploitation. Et contre le projet en l'état

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : epistolatory@jetstardutyfreepreorder.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 120 Date de dépôt : 08/06/2020 Heure de dépôt : 22:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est absurde sur plusieurs points !
D'abord sa géolocalisation au Larivot avec la nécessité d'implanter un oléoduc de Dégrad des cannes au Larivot, c'est d'un non sens qui frise le ridicule !
Deuxièmement la technologie employée relève de "la préhistoire" ou du 20ème siècle comme d'autres l'on si bien relevé !
Nous sommes passé au 21ème siècle depuis 20 ans maintenant et des technologies dites propres existent et ont fait leurs preuves mêmes si en France nous ne les maitrisons pas forcément, comme celle des volants à inertie par exemple, couplée à un parc solaire, ce n'est pas le foncier qui manque en Guyane !
Troisièmement le PDG d'EDF à annoncé récemment vouloir développer les energies dites propres, est-il au "courant" de ce projet en Guyane, il y a de quoi s'interroger !
Quatrièmement et en revenant sur la géolocalisation de cette future centrale, du foncier existe à proximité de Dégrad des cannes, soit sur la commune de la Rémire-Montjoly, soit sur celle de Matoury, il suffit pour s'en rendre compte d'aller sur Google Earth, les coûts, notamment ceux inhérents à l'oléoduc, si la solution d'une centrale fonctionnant au fioul lourd comme l'actuelle centrale de DDC était malgré tout retenue, seraient bien moindres ainsi que l'impact et conséquences écologiques !
J'aimerais qu'EDF ou l'Etat, dévoilent aux Guyanais certains chiffres liés à l'actuelle centrale à moteurs Diesel de Dégrad des cannes, notamment le volume annuel de consommation en fioul et en huile de lubrification, nécessaire au fonctionnement des 8 groupes Diesel et des 2 ou 4 groupes à turbines qui composent cette centrale, les chiffres sont hallucinants et se comptent en milliers de tonnes par an !
Pour conclure il s'agit d'un projet tordu pondu comme d'habitude par une ribambelle de "crétins diplômés" !
AVIS DEFAVORABLE !

Nom : PASCAL VAUDÉ

Adresse : 41 avenue Saint Dominique

Cedex : 97354

Ville : RÉMIRE-MONTJOLY

Email : pascal.vaude@marineetloisirs.com

Téléphone : 0694232762

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 121 Date de dépôt : 08/06/2020 Heure de dépôt : 23:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet a une dimension sociale indéniable. La centrale sera créatrice d'emplois pendant le chantier et pendant toute la durée de vie.
Quoiqu'on en dise ce n'est pas le cas de tous les projets. Je passe devant la centrale solaire de Remire très souvent et je n'ai jamais vu une personne y travailler. Ces centrales solaires sont surveillés à distance parfois même de métropole. Il n'y a aucun emplois à la clés. De plus les panneaux de ces centrales et tous les équipements viennent de chine et sont fabriqués avec de l'énergie polluante.
Je suis favorable à ce projet. Ce n'est peut être pas le mieux en terme d'affichage et de publicité mais c'est le plus nécessaire pour la guyane.

Nom : ABEL

Adresse :

Cedex :

Ville : CAYENNE

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 122 Date de dépôt : 09/06/2020 Heure de dépôt : 07:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet central électrique Larivot

Danielle CLAUDE
4, rue Charles Péguy
93240 STAINS

Messieurs les Responsables,

Suite au courrier qui m'a été adressé en date du 2 juin 2020 (avec AR) par Maître Prévot de Cayenne relatif au Projet de la Centrale électrique du Larivot je souhaiterais vous transmettre mon avis sur cette initiative ; je dois vous signaler que je me sens une réelle victime à ce projet qui, affecte la parcelle de terrain qui nous appartient.

Ainsi je m'estime lésée de mes droits face à cette situation d'autant plus que je ne serais jamais indemnisée à hauteur du préjudice moral dont je serais la victime.

J'espère en ces quelques mots vous avoir exprimé mon point de vue sur ce sujet.

Merci de prendre en considération mon avis.

Très Cordialement,

D. CLAUDE

Nom :

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 124 Date de dépôt : 09/06/2020 Heure de dépôt : 14:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS DEFAVORABLE

Ce projet intercepte de plein fouet le politique Trajectoire 5.0 du gouvernement qui vise entre autre ZERO CARBONE comme objectif à court termes. Sans parler de la PPE qui vise du 100% énergie renouvelable à l'horizon 2030.

A ce titre, le projet ne pourra qu'être refusé en l'état et le recalibrer complètement.

En outre, accepter ce projet, c'est faire une croix sur le développement des énergies dites renouvelables, nettement plus créatrices d'emplois et non dépendantes des importations de pétrole.

Le choix du site est tout à fait aberrant et il est vraiment attendu qu'EDF explique ce choix et le coût associé à l'achat de ce terrain...

La destruction de mangroves ne peut également être acceptée pour ce type de projet qui nécessite la modification des documents d'urbanisme, du Plan de prévention des risques inondations (en l'état et très justement, ce Plan interdit toute construction sur ce secteur soumis aux aléas forts), qui a justifié une modification de la limite transversale à la mer, avec avis défavorable du commissaire enquêteur....

Bref, tout suggère à retrouver raison et cohérence. A revoir les alternatives en termes d'investissements publics (>500M€), et à s'engager véritablement sur des méthodes de production d'énergie décarbonées, et au plus près des bassins de consommation.

Il serait également souhaitable qu'EDF publie ses derniers bilans relatifs à Dégrad des Cannes.

Enfin, s'il est évident que l'ancienne centrale thermique vieillissante doit être remplacée par d'autres outils de production, la centrale proposée est très surdimensionné, au pétrole et dans un secteur naturel sous forte contrainte d'aléas. Pour un site SEVESO, ce n'est pas sérieux.

La centrale de Dégrad des Cannes, bien que vieillissante, peut encore raisonnablement fournir de l'énergie le temps qu'EDF, les collectivités et les l'Etat retrouvent le chemin de la concertation pour proposer des alternatives crédibles qui permettront à la fois de consolider la production d'énergie et de de soustraire de la dépendance aux importations de pétrole.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : ndepacontal@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 127 Date de dépôt : 09/06/2020 Heure de dépôt : 20:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La centrale du Larivot est nécessaire pour la Guyane car le mix énergétique ne peut pas reposer uniquement sur les énergies renouvelables à court terme, en particulier en raison des éléments suivants :

- la consommation d'électricité augmente chaque année et ne va que croître dans les années à venir, en particulier compte tenu de la démographie et du développement des besoins énergétiques,
- la filière biomasse n'a pas décollé et est loin du niveau attendue.

Donc, si nous voulons que la qualité de l'alimentation électrique soit convenable pour l'ensemble des Guyanais et si nous souhaitons que le territoire guyanais ait un accès optimisé à l'électricité, nous avons besoin de cette centrale du Larivot !

D'autant plus que sa conception prévoit une évolution vers du biocarburant à terme.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : fof.mrtpln@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 128 Date de dépôt : 09/06/2020 Heure de dépôt : 20:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Ce projet de nouvelle centrale électrique est absolument nécessaire pour accompagner le développement du territoire et des énergies renouvelables.
En temps normal, la production d'électricité est assurée à plus de 60% par l'usine hydroélectrique de Petit Saut, ce qui fait de la Guyane le 1er territoire en terme d'alimentation électrique d'origine renouvelable.
Ces dernières années, la Guyane a essuyé 2 périodes de sécheresse consécutives en 2019 et début 2020, nécessitant des moyens thermiques afin de compenser la perte de production de Petit Saut : les autres moyens de production d'origine renouvelable, d'origine solaire, ne fonctionnent pas la nuit soit plus de 45% du temps.
Si la centrale de Dégrad des cannes, certes vieillissante, n'avait pas été là, il y aurait eu des ruptures d'approvisionnement en électricité.
Cette nouvelle centrale, aux derniers standards environnementaux, permettra de remplacer opportunément la centrale de Dégrad des cannes et garantir la fourniture de manière fiable d'électricité en Guyane.
L'électricité est un besoin fondamental, on n'imagine pas les hôpitaux fonctionner sans ou s'arrêter parce qu'il fait nuit.

Je suis donc favorable à ce projet

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : franz.lelong@libertysurf.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 129 Date de dépôt : 09/06/2020 Heure de dépôt : 22:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

était ce le rôle de la PPE de valider le terrain du Larivot, de surcroît sans étude de faisabilité? (non respect de la zone à protéger du PPRI, nappe phréatique remblayée, mangroves déboisées, expropriation de riverains à cause de l'oléoduc en pleine zone urbaine...)

bien cordialement

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 130 Date de dépôt : 10/06/2020 Heure de dépôt : 02:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis opposé au projet.

La centrale du Larivot est contradictoire avec la loi relative à la transition énergétique qui vise une autonomie d'ici 2030 des ZNI.

Le projet est surdimensionné et ne permettra pas d'accroître le mix énergétique de la Guyane. De plus, le projet est sur une zone naturelle en plein marécage et nécessite une modification du PLU pour pouvoir être programmé...

La centrale de Dégrad des Cannes devrait être rénovée, et le réseau amélioré afin de pouvoir augmenter la part de production d'énergie intermittente.

Nom :

Adresse :

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 131 Date de dépôt : 10/06/2020 Heure de dépôt : 14:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le groupe EDF-PEI, dans le cadre des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) liées au projet de la future centrale du Larivot, a souhaité l'accompagnement du Parc naturel régional de la Guyane pour répondre à ses obligations réglementaires de compensations environnementales.

Le Parc naturel régional de la Guyane représenté par sa Présidente, madame Hélène SIRDER, a accepté ce partenariat pour garantir l'adéquation entre le projet et les engagements du Parc naturel régional de la Guyane dans le domaine de la protection de la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie, le développement économique et l'éducation à l'environnement.

Le Parc naturel régional de la Guyane a donc apporté son expertise lors des différentes réunions présidées par les services de l'Etat sur la faisabilité de la centrale du Larivot afin de garantir, la protection de la biodiversité mais aussi la protection des personnes et des biens.

A la demande de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), qui souhaitait un renforcement de la protection de la biodiversité autour du projet, le Parc naturel régional de la Guyane a participé à la création des Espaces Naturels Sensibles, compétence de la CTG. La création des Espaces Naturels Sensibles, votée en assemblée plénière le 28 avril 2020, permet à la CTG de conduire une politique de protection et de valorisation d'Espaces Naturels Sensibles en vue de leur ouverture au public et de renforcer le corridor écologique du Mont Grand Matoury, commune de Matoury, jusqu'au Montravel, commune de Rémire-Monjoly, incluant notamment la partie de mangrove Leblond aux abords du projet. Les terrains d' EDF PEI situés hors emprise de la centrale ont été inclus dans la liste des ENS garantissant ainsi la protection environnementale autour du site.

Le Groupe EDF PEI, pour compléter son implication dans le domaine de la protection de l'environnement, a souhaité également que le Parc naturel régional de la Guyane soit partenaire dans la valorisation de la biodiversité sur les parcelles qui font partie de la compensation environnementale. Le Parc naturel régional de la Guyane va donc participer à l'élaboration et à l'animation du futur plan de gestion sur ces parcelles mais aussi sur le territoire du Larivot. Ce futur plan de gestion permettra :

- ? La création d'infrastructures et d'aménagements, dédiés au public, pour la découverte de la biodiversité sur le site du Larivot,
- ? L'implication de la communauté amérindienne du Larivot aux projets environnementaux,
- ? Le développement de l'éducation à l'environnement sur ce territoire avec notamment le soutien au projet de ferme pédagogique, située au voisinage du projet.

Le Parc naturel régional de la Guyane porte un avis FAVORABLE sur le projet de centrale électrique au Larivot.

Nom : PARC NATUREL REGIONAL DE LA GUYANE

Adresse : 31 rue François Arago

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : pnr-guyane@wanadoo.fr

Téléphone : 0594 28 92 70

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 132 Date de dépôt : 10/06/2020 Heure de dépôt : 14:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est écrit page 22 du document 1.1 (Description du projet - résumé non technique) que le projet nécessite bien sûr un permis de construire. Je me pose la question de l'absence du dossier de permis de construire à ce dossier mis en enquête publique... Y aura-t-il une nouvelle enquête publique pour le dossier de permis de construire, comme cela est par ailleurs obligatoire pour ce genre de projet d'envergure ou projet solaire ?
La présente enquête publique ne nous permet pas de découvrir les plans détaillés du projet et notamment les insertions paysagères qui constituent les planches obligatoires du permis de construire. Les documents mis à disposition du public sont donc lacunaires.
Par ailleurs, Matoury est une commune où la loi littoral s'applique, comment le projet s'insère-t-il par rapport à cette loi et au code de l'urbanisme ? Il me semble que le public devrait être informé de cela pendant cette enquête publique.
Le pétitionnaire gagnerait à détailler le calendrier de développement administratif du projet.
Au-delà de ces lacunes précitées, j'émet un avis DÉFAVORABLE pour ce projet mal positionné et qui semble surdimensionné par rapport aux besoins du territoire.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 133 Date de dépôt : 10/06/2020 Heure de dépôt : 20:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Il manque à ce dossier les avis des personnes publiques pour éclairer les citoyens, notamment :

- CTG, gestionnaire de la voie, RD 23 classée à grande circulation : quelles sont les prescriptions sur le domaine public? Ce qui ne se fait pas sur le domaine public est forcément renvoyé chez les riverains. Où est situé la tranchée avant ou après le fossé d'eaux pluviales? Comment est organisée la gestion avec les autres réseaux le long de la RD 23 ? Pour mémoire électricité basse tension, eau potable, téléphone+internet...et de l'autre côté ligne à très haute tension.

Il aurait fallu mettre à disposition un profil en travers avec chaussée, oléoduc, servitude d'implantation +servitude de danger. Comment sera gérer le chantier : barrière de sécurité sur une des voies de la RD23?!

-ADEME : sur les EnR et la maîtrise de la consommation d'énergie, limitation des gaz à effet de serre

-France Télécom : impact sur la ligne téléphone+internet

-SGDE : impact sur le réseau d'eau potable

-ARS : plan régional santé environnement; quels impacts sur la population

-Grand port maritime de Guyane : interférence avec les autres conduites existantes

-EPAG : interférence oléoduc et écoquartier

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 134 Date de dépôt : 10/06/2020 Heure de dépôt : 21:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Sans même attendre l'avis de l'autorité environnementale le CGEDD et le résultat de l'enquête publique et donc l'avis du public , et sans les attendus du permis de construire :
- et bien EDF a déjà lancé l'appel d'offres (en 2018) pour la construction de l'oléoduc au mépris de notre avis et des servitudes sur le terrain des riverains

- cette enquête publique est elle une mascarade ou bien cet appel d'offres sera t il annulé à la demande du maître d'ouvrage?

Marché public ou privé

Référence du marché : 3739050

Date de clôture estimée : 03/07/18

Etat : Première publication

Publié dans :

JOUE (08/06/18)

246789-2018

08/06/2018 S108 - - Marché de travaux - Avis de marché - Procédure négociée

I.6)Activité principale

Électricité

Section II: Objet

II.1)Étendue du marché

II.1.1)Intitulé:

Conception, réalisation et mise en service d'un oléoduc en Guyane

II.1.2)Code CPV principal

45231210

II.1.3)Type de marché

Travaux

II.1.4)Description succincte:

Le présent marché a pour objet la conception, la réalisation et la mise en service d'un oléoduc clé en main pour la centrale du Larivot d'EDF PEI en Guyane.

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : centraledesmarches-1591816161.pdf

Numéro : 135 Date de dépôt : 10/06/2020 Heure de dépôt : 23:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

Ce "projet" semble tout droit sorti de l'esprit d'un Marx Brother. Ou d'un Pied Nickelé.

L'emplacement tout d'abord. Plus près du port éviterait d'avoir à créer puis assurer la sécurité d'un pipe line de 14 km. A se demander s'il n'y avait pas quelque motivation inavouable pour que l'on choisisse CE terrain là. On ne pouvait pas faire plus loin. Après il aurait fallu que la canalisation traverse la rivière de Cayenne...

Rien qu'en économie d'oléoduc, on aurait pu se payer du terrain à Dégrad des Cannes.

Et puis, cerise sur le gâteau. A l'heure du réchauffement climatique à laquelle tout le monde à compris l'utilité des espaces boisés, voilà qu'on nous fait croire que ce projet sera un tant soit peu écologique. Il fallait bien pour l'emballer en ce vert tant à la mode. Du photovoltaïque. Mais des hectares et des hectares d'espaces boisés à déforester pour installer les panneaux. Je sais bien que nous sommes proches du Brésil mais il ne faut pas forcément s'inspirer de leurs méthodes actuelles de management forestier.

Il est ubuesque de placer des panneaux solaires là alors que l'on pourrait les installer sur une friche ou une savane sans avoir à couper des arbres. Qu'ils soient collés à la centrale ou à 30 km de là, cela ne change RIEN en matière électrique.

Bref, oleoduc et déforestation sont ubuesques. Le premier, dont la nécessité ne saute pas aux yeux enchérit les risques et le second est incompréhensible en matière de bilan carbone. Je suis donc défavorable à un tel ensemble d'inepties.

Nom : FRANBERT ROCOIS

Adresse : 654 lot Cogneau Lamirande

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : franbert.rocois@gmail.com

Téléphone : 06.94.38.54.13

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 136 Date de dépôt : 10/06/2020 Heure de dépôt : 23:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La nouvelle centrale électrique du Larivot est indispensable au développement économique et énergétique de la Guyane dans un contexte de forte croissance démographique
Ce nouveau moyen de production permettra D'enrichir le Mix énergétique et laissera la place aux ENR.

Nom : SEYES

Adresse : 5 rue Pharam

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : Emmanuelle.seyes@free.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 137 Date de dépôt : 10/06/2020 Heure de dépôt : 23:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet indispensable à la sécurité énergétique du territoire. Et qui doit s'accompagner d'une vraie politique de gestion de l'effacement des gros consommateurs (Cente spatial,...).

Nom : RAPHAEL BREDA

Adresse : 5 rue pharam

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : raphael.breda@free.fr

Téléphone : 0694202263

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 138 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 00:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Que pense l'Office de l'Eau de ce projet, qui prévoit le rejet journalier de 90 mètre-cube d'eau polluée dans la mangrove ?
Qu'en pensent les pêcheurs du pont du Larivot ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : daniel.cuheval@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 139 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 01:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour Madame, Monsieur,

Je le dis simplement et clairement, je suis contre ce projet d'implantation d'une centrale électrique au Larivot.

Le lieu n'est pas adapté. Il est très marécageux.

Il est trop proche de la mer.

Il y aura forcément un accident un jour et c'est la nature qui prendra.

De même, la centrale va engendrer du bruit... Un ronronnement persistant qui va nous fatiguer à la longue.

La centrale va engendrer des fumées qui viendront forcément dans nos quartiers et nous rendront malades.

Ceux qui ont pensé à cet emplacement n'habitent pas à côté et s'en foutent.

Tout ça de place qu'il y a en Guyane c'est la que vous voulez implanter la centrale ???

En terme de circulation ça posera problème aussi. Il y a déjà embouteillages tous les matins et tous les soirs. Et vous voulez rajouter des activités à ce niveau ??

Mais réfléchissez un peu !!!

Je suis contre !!!

Nom : MICHEL

Adresse : Impasse de la butte chaumière

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : patrick.michel973@gmail.com

Téléphone : 0694919246

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 140 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 01:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour ,j aurais voulu savoir pourquoi construire ce type de centrale ,quand on parle de la Guyane en tant que poumon de l'Europe.vous devriez montrer l'exemple en vous basant sur des énergies nouvelles , surtout quand 2030 ce genre de centrale sera interdit .je voudrais aussi connaître les modalités d'implantation du gazoduc quand vous êtes en bordure de route cela signifie quoi? Combien de mètres de la route ? Et je suppose qu'il y aura un périmètre de sécurité ? Donc veuillez répondre à ces questions merci

Nom : METZGER

Adresse : Rd 19 route du Larivot

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : jeanpaul1metzger@gmail.com

Téléphone : 0694054845

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 141 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 01:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mesdames, Messieurs bonjour,
Concernant la construction de cette centrale thermique utilisant des produits pétrolier, cela (avec ma compagne Cathy), ne nous semble pas appropriée à notre avenir. Effectivement et au vu de notre situation géographique, ne pouvons nous pas envisager d'autres sources d'énergies ?
Il semble que nous ayons un territoire suffisamment important, pour pouvoir concevoir tout autres moyens de productions énergétiques.
Nous souhaitons vivement pouvoir inter-agir sur ce projet, afin d'éviter toutes catastrophes écologiques (ce site est classé SEVESO).
Sans aucun engagement politique et ou, idéologique, nous vous demandons de bien vouloir remettre en question cette programmation.
Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos observations et dans l'attente de vous lire très prochainement, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos dévouées salutations pour cette planète.
Michel TESSIER
Catherine GINESTET.

Nom : TESSIER MICHEL

Adresse : 1277 rue de l'égyptienne

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : ecgtessier@gmailcom

Téléphone : 06.94.23.55.79

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 142 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 02:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Il est inadmissible que ce genre de projet engageant tant l'avenir d'un territoire ne soit pas à l'heure de la covid et de la folie des dirigeants, plus discuté afin de mieux le définir et de trouver ainsi de réelles solutions, pérennes et écologiques.
Qu'est-il prévu par EDF et les entreprises qui gagneront de l'argent sur ce projet pour conscientiser la population et l'amener à faire des choix non pas de toujours plus de consommation mais bien de décroissance ? J'ai évidemment la réponse, car je sais à quel point le profit est le seul dieu des décideurs actuels.
Honte à vous de faire de tels débats truqués !
Il me semble en effet évident que personne ne fera le nécessaire car les puissants qui ordonnent ce genre de chose ne le veulent en aucun cas.
Si nos observations servaient, ce projet comme ceux des mines, serait suspendu, c'est une évidence. Or, une fois de plus, ce ne sera pas le cas.

Nom : TERRIEN SANS IMPORTANCE

Adresse : Sur terre

Cedex : 97320

Ville : SAINT LAURENT

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 143 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 02:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En achetant au prix fort la parcelle du Larivot à l'entreprise la Cotonière, EDF PEI s'est rendue propriétaire du village palikur qui s'y trouvait (au carrefour RN1-route du Larivot).

Quelle est alors la légitimité de cette acquisition foncière ?

EDF a-t-elle pour vocation de posséder un village amérindien ?

Comment s'est négociée l'acceptation sociale du projet ?

Quelles contreparties ont été accordées aux habitants pour qu'ils ne s'opposent pas à un tel voisinage ?

Ces discussions se sont-elles faites dans des conditions libres et éclairées sur l'ensemble du projet et de ses conséquences ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : carol.ostorero@machdeal.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 144 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 02:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En quoi est-il pertinent de construire une centrale thermique (site SEVESO) en bord de mer à l'époque du réchauffement climatique ?
Qu'est-ce qui garantit de l'absence de risque lié à la montée du niveau de la mer ?
Ce contexte peut rappeler celui de la centrale de Fukushima...
avis DEFAVORABLE !

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : marie-anne.clair@cnes.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 145 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 02:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
contre !
La loi littoral interdit l'extension de zones urbaines au milieu de nulle part pour éviter le mitage du littoral.
L'implantation de cette centrale électrique isolée, à distance de toute agglomération contrevient à ce principe et rend ce projet illégal.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : josegaillou@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 146 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 03:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Dans un contexte de précarité énergétique sévère en Guyane, la nécessité de l'aboutissement de ce projet est indispensable. Nous devons peser le pour et le contre, et voir le développement ainsi que les opportunités qui nous sont offertes via ce projet. Je suis POUR.

Nom : LEON MARC-ELIE

Adresse : 5 rue Hamelia Residence Fleure de cerise
Appartement B24

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : marc97354@hotmail.com

Téléphone : 0694166762

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 147 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 04:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, je ne comprends pas pourquoi construire une centrale électrique au fioul à 15 km du lieu d'approvisionnement. Avec tous les risques que cela comporte et les coûts du pipe-line.
Une centrale au fioul est-elle encore appropriée alors que tout se joue actuellement sur les économies d'énergie et les énergies propres. Il ne me semble pas que le fioul soit encore dans l'air du temps.
D'autres types de centrales serait beaucoup mieux adaptées à la Guyane.

Bien à vous,

Nom : JACOBS ANDRÉ

Adresse : Chemin de la Chaumière, 754

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : andrejacobs973@orange.fr

Téléphone : 06.94.21.80.70

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 148 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 12:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : CONTRE.

Il faut cesser avec l'utilisation des ressources fossiles.
Il faut protéger notre terre si nous voulons qu'elle nous protège en retour.
Arrêtons de détruire ce qui nous entoure, quand comprendra-on que détruire notre environnement c'est aussi détruire notre espèce (en plus des autres) ?

Nom : PEYTARD

Adresse : 49 impasse france équinoxiale

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : peytard.michael@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 149 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 13:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Une réponse peu ambitieuse.

Contre ce projet.

Nom : CÉDRIC D.

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : contacts.cedric@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 150 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 13:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Décider en 2020 de la construction d'une centrale au fioul est en soi une aberration monstrueuse.

Choisir comme site d'implantation, une zone marécageuse, située en bordure d'un estuaire, d'un ouvrage d'art essentiel (pont de Cayenne) et quoiqu'on dise à proximité de zones d'habitation (village amérindien, lotissement Zenith, Larivot, Cogneau-Larivot) relève d'une démarche hasardeuse.

Envisager enfin, pour l'approvisionnement de la structure, l'installation d'un pipe-line d'une longueur de 15 km entre Dégrad des cannes et le Larivot, qui traversera de fait des zones d'activités et d'habitat situées sur 2 ou 3 communes, s'apparente à une solution curieuse, onéreuse et dangereuse.

Nom : MONTHIEUX MARC

Adresse : 19, route du Larivot

Cedex : 97351

Ville :

MATOURY

Email : marc.monthieux@gmail.com

Téléphone :

06.94.23.55.46

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : **154** Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 16:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Inutile de développer ici les arguments en faveur des ENR ou de dénoncer la gabegie que représente la technologie thermique fioul. Encore moins de dénoncer une enquête tronquée d'avance. Ni d'insister sur l'absence d'éléments et de données essentiels que les institutions concernées refusent de rendre publique. Le crime est politique et commis d'avance.
Il est des moments dans la vie d'un territoire qui requiert de l'audace et de la créativité quitte à prendre un risque mesuré. Ce sont ces moments essentiels qui déterminent la capacité d'un territoire à être à la hauteur des enjeux de son époque et lui permette de se projeter vers l'avenir dans les meilleures conditions.
A l'inverse, nous décidons en Guyane de construire un outil de production d'électricité, qui bien qu'il ait démontré son efficacité au XXe siècle ne correspond pas du tout à l'avenir énergétique qui se profile dans le reste du monde. Il en découlera fatalement une accumulation de retard dans les techniques qui se seront imposés ailleurs. Une double peine puisque notre bilan carbone n'en sera que pire malgré les dires d'EDF qui sont plus de l'ordre de la cosmétique et des promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent. Alors que tout les voyants sont au vert pour que chez nous, en Guyane, moyennant, une volonté forte et les moyens qui vont avec, soit développer le réseau énergétique qui préfigurera ce dont une grande partie du monde en développement à besoin. C'est pourtant bien cette direction qu'on choisi une grande majorité des pays développés.
Que les intérêts sectorielles soient pris en compte c'est naturel, mais que cela se fasse au détriment de l'intérêt général c'est une faute impardonnable que l'Histoire jugera. Qu'une entreprise comme EDF soit dans l'incapacité de s'adapter aux nouveaux enjeu en dit long sur le fiasco de sa privatisation. EDF qui fut par le passé le modèle international à suivre en ait à réfléchir aux modalités de son démantèlement. Une fuite en avant qui coutera cher aux contribuables et retardera encore et toujours les territoires qui dépendent d'elle.
Alors qu'un master "énergies renouvelable" vient d'être ouvert à l'UG, que deviennent les perspectives de ces étudiants formés aux enjeux de l'insertion des renouvelables sur le réseau de distribution? Ils peuvent renoncer à leurs ambitions ou... migrer!

Nom : JEAN LOUIS POSSE DAT

Adresse :

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : Téléphone : 07.70.21.14.14

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 155 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 16:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour
Plusieurs informations essentielles manquent au dossier d'enquête publique:
Quel est le coût moyen de production de cette usine ?
Comment se situe t il par rapport au mix guyanais? Au barrage de Petit Saut ?
Quelles sont les hypothèses de prix de carburant et de quotas de CO2 indispensables pour ce type d'installation ?
Les réponses ne sont sûrement pas jolies jolies..
Le citoyen contribuable à le droit de savoir comment est dépensé tout cet argent public, surtout pour un projet qui nous embarque sur une si mauvaise trajectoire pendant 25 à 40 années..
Pendant ce temps là, des entreprises françaises investissent en Australie où les renouvelables et le stockage d'électricité supplantent les énergies au fioul ou charbon.
<https://www.la-croix.com/Economie/batteries-grandes-capacites-developpent-2020-06-10-1201098532>
Une vision aux antipodes du dogme d'EDF dans les dom..
Je regrette que l'on installe dans notre belle région une centrale qui va à rebours de toute logique économique et environnementale (il est aujourd'hui prouvé que les énergies renouvelables sont les meilleures en tous points de vue, y compris l'emploi et les redevances aux collectivités locales. Merci de lire les rapports de l'ademe M. Le commissaire enquêteur) .
Avis (forcément) défavorable.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 156 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 16:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour
La centrale ma paraît essentielle pour l'avenir. La Guyane est en croissance, et on voit bien qu'on a besoin d'énergie rapidement en complément de tous les parcs photovoltaïques que l'on voit sur le bord des routes.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 157 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 16:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Ce projet est fondamental pour le développement de la Guyane. Et c'est un beau projet.
Les ENR type solaire étant des énergies intermittentes, ces énergies ne sont pas suffisamment fiables pour un système électrique isolé tel que le notre. (beaucoup d'intermittence = coupure à chaque nuage).

La centrale de dégrad des cannes étant vieillissante et à bout de souffle, il est impératif que ce projet aboutisse au plus tot !

Nom : HO SI FAT J

Adresse : 42 RUE DE L ORAPU

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : jennyhsf@hotmail.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 158 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 17:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis favorable:

La Guyane a besoin de consolider sa production électrique pour soutenir son essor économique et pour le confort et la sécurité de tous ses habitants.

Il n'existe pas de projet, à capacité de production équivalente, sans impact environnemental. Autant retenir un projet porteur d'emplois et d'une capacité à produire certaine et non intermittente et soumise aux aléas climatiques.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : stefetchantal@outlook.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 159 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 17:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

ce projet doit s'attacher à démontrer qu'il emploie les meilleures techniques disponibles afin de limiter les impacts environnementaux. Pour cela, l'utilisation d'un biocombustible ne doit pas être une option mais une obligation dès le premier démarrage de cette centrale. Cette solution permettra l'émergence d'une filière locale de production.

Une conversion à moyen terme au gaz peut également être envisagée.

Je reste convaincu de l'unité de cette nouvelle centrale pour accompagner le développement à la fois économique et énergétique notre région.

Cordialement.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 160 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 17:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je trouve que ce projet est une excellente chose pour la guyane et ce à un triple niveau :
Premièrement : permettre à cette région qui accuse de gros retards de se développer économiquement ; par là créations d'emplois par exemple
Deuxièmement : permettre de répondre aux besoins énergétiques croissants d'une population qui ne cesse d'augmenter.
Troisièmement : permettre de protéger la ressource avec un projet qui tient compte des spécificités environnementales de la région et qui les concilient admirablement avec un développement durable .

Nom : BEAUREGARD GAETAN

Adresse : Centre d affaire Ste Catherine

Cedex : 97233

Ville :

SCHOELCHER

Email : gaetan.beauregard@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 161 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 17:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est souvent évoqué la possibilité de pouvoir construire la future centrale du Larivot sur le site où se trouve la centrale de DDC. Cependant, il semble difficile de pouvoir construire au droit de l'implantation de la centrale actuelle du fait des risques technologiques de la zone. Ainsi, Une recherche de terrains a été réalisée par EDF PEI, mais n'a pas abouti dans la zone à cause des restrictions dues au PPRI, au PPRT ou à l'absence d'éléments garantissant une mise à disposition des terrains restants.

Nom : ANTOINETTE PATRICK

Adresse : Cayenne

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : antoinette.patrick@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 162 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 17:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

On pourrait penser que la centrale en remplacement de DDC pourrait être n'importe où sur le littoral ou morcellée en plusieurs unités de production

La centrale du Larivot se doit d'être au plus près du foyer de consommation de l'île de Cayenne afin de sécuriser ses besoins si un événement réseau avait lieu. Cette proximité permet également, au quotidien, une perte moindre de l'énergie lors de son transport, soit un meilleur rendement global.

Nom : ANTOINETTE PATRICK

Adresse :

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : antoinette.patrick@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 163 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 17:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les énergies renouvelables arrivent sur le territoire mais aujourd'hui le rythme de leur déploiement est en retard par rapport aux prévisions.

Il convient donc de sécuriser l'alimentation de la Guyane dans le temps avec une production en base d'électricité capable de répondre rapidement et de façon certaine à la croissance de la demande en énergie.

De plus, la centrale permettra d'assurer la stabilité du réseau électrique de par son principe de fonctionnement en délivrant une puissance garantie en base.

Le tout ENR a base de PV ou même le PV + stockage, ne permettra d'assurer la distribution de l'électricité à tous les guyanais avec la qualité attendue.

Nom : LP

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : lopop1968@gmail.com **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 164 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 17:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Ce projet est bénéfique pour la Guyane. Il est urgent de construire cette centrale moderne et performante, dont le rendement est correct. La réactivité de ce moyen de production et sa disponibilité sont des atouts majeurs pour la qualité de l'alimentation électrique des guyanais.

Une remarque concernant le passage au biogaz : si un approvisionnement local est envisagé, cela aura pour effet néfaste la déforestation de centaines d'hectares afin de cultiver la canne à sucre ou autre plante alimentant l'unité de méthanisation.

Si un approvisionnement depuis la métropole est envisagé, la Guyane ne sera toujours pas indépendante énergétiquement, et la pollution engendrée par le transport doit être mise dans la balance.

Il faut à mon sens creuser ce sujet et l'aborder plus en détail dans votre étude.

Cordialement

Nom : PHAM PAUL

Adresse : 1 che du rorota A59 res écho des vagues
97354

Cedex : 97354 **Ville :** REMIRE MONTJOLY

Email : cello14@msn.com **Téléphone :** 0694207719

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 165 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 17:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La nouvelle centrale de PEI est indispensable afin d'assurer la sûreté du système électrique en Guyane et à l'équilibre de l'offre de la demande (EOD). De plus, si nous vivions une sécheresse comme l'an dernier, cette centrale de PEI pourra substituer aux productions des ENR.

Par ailleurs, à ce jour la centrale thermique de DDC ne permet pas d'avoir une variation de la production à l'instant T. Suite à cette problématique, cela entraîne de nombreuses coupures. Concernant les groupes électrogènes (groupes de secours) elles ne permettent pas de combler la production en cas de perte de moyen de production et elles n'assurent pas la sûreté du système électrique.

Nom : BOUTIN

Adresse : 806 chemin Patient

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : bast.boutin@hotmail.com

Téléphone : 0699717817

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 166 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 18:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis défavorable.
Pourquoi investir tant d'argent dans les énergies fossiles vouées à être abandonnées? Elles créent une dépendance géopolitique claire alors que si la Guyane investissait dans des énergies renouvelables, elle s'émanciperait. Si l'argent nécessaire à la construction de cette nouvelle centrale était utilisée pour aider les guyanais à investir dans l'énergie solaire ou autre énergie renouvelable, l'indépendance énergétiques des guyanais serait une sécurité qui pourrait nous être d'une grande utilité dans le cas où la Guyane ne pourrait ou ne voudrait plus compter sur la France. Et cela, même sans penser à un conflit mondial où l'indépendance énergétique pourrait faire la différence.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : agnespotey@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 167 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 18:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : C'est un très beau projet pour la Guyane et pour les guyanais.
Il est grand temps que les travaux commencent afin de doter notre territoire d'un outil industriel performant, véritable complément du barrage de Petit saut qui vit parfois des périodes de sécheresse qui l'empêche de produire l'électricité dont nous avons besoin au quotidien.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : Régine.panscho@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 168 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 18:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Enfin un vrai projet industriel pour notre pays!
Merci EDF d'oser!
Merci EDF de contribuer à l'essor de la Guyane!
Merci EDF d'être pragmatique et si proche de nous!

Pour préparer un avenir sans carbone, il faut assurer le présent et la lumière pour tous. Avec ce nouvel outil au service du public, notre pays peu penser sereinement à tester les EnergieS renouvelables et devenir créatif et leader du domaine en Amérique du Sud.
Nous avons cette richesse Européenne, servons nous en pour rayonner et montrer l'exemple ...

Nom : GUYANE D'ABORD

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : Jjk@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 169 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 18:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis favorable à ce projet. Et je pense qu'il est urgent de le valider afin que la centrale soit prête à l'horizon 2023

On constate bien que la centrale de degrad des cannes à atteint ses limites, et sera arrêtée de toute façon en 2023.

L'énergie de la Guyane en dépend, donc son économie et son avenir en dépendent.

Pour finir un tel projet va donner un élan à l'économie guyanaise, dans un premier temps par la création d'emplois BTP pour la construction de celle-ci (jusqu'à 500 emplois créés) et la centrale elle-même ensuite créera des emplois.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 170 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 20:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Enfin un projet pour l'avenir du pays.

Nom : JESBAC

Adresse : 6 RUE DES MOMBINS

Cedex : 97354

Ville :

REMIRE MONTJOLY

Email : pjessy007@gmail.com

Téléphone :

0694080916

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 171 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 21:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne suis pas sûre d'avoir les compétences techniques pour juger de la pertinence du projet dans tous ses aspects. Mais cela semble aller dans le bon sens pour le développement de la Guyane.
Merci de nous donner accès au dossier, c'est passionnant.

Nom : VIGER CATHERINE

Adresse : 25 RUE DE L'INDIGOTERIE 97354 REMIRE MONTJOLY

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : catherineviger@gmail.com

Téléphone : 0694260891

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 172 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 22:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : <https://www.franceguyane.fr/actualite/economie-consommation/centrale-du-larivot-plus-que-cinq-jours-pour-participer-a-l-enquete-publique-469014.php>

D'après France Guyane, on passerait de 120 emplois à Dégrad des Cannes à 60-90 au Larivot ?
Donc ce merveilleux projet de développement économique pour l'avenir radieux de la Guyane, commence par détruire jusqu'à 50% des emplois existants...
Il y a forcément d'autres alternatives plus constructives à la fin inexorable de Dégrad des Cannes. Faites quelques efforts. La Guyane mérite tellement mieux !
défavorable !

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : didier.magnan@wanadoo.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 173 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 22:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Favorable à la centrale thermique du Larivot
D ici 3 ou 4 ans il n'y aura pas assez de production en Guyane pour satisfaire la demande.
Le taux de chômage en Guyane est élevé seul une centrale de type thermique peut apporter des emplois dans notre territoire.
Il y aura en 2030 une interdiction de déforestation donc la biomasse n'est pas viable uniquement avec des résidus de défriche et aller chercher des matières première au Brésil est contre nature de l'intérêt même de ce type de production soit disant durable. Vu le système insulaire de la Guyane, nous ne pouvons accepter que des énergies fatales et les systèmes à batteries n'ont pas démontré leur efficacité pour palier aux périodes nuageuses et pour passer les nuits nous ne voulons pesvêtre coupés suivant la météo.
Localement les fermes photovoltaïques n'ont apporté aucun emplois sur le territoire, juste pour le montage, et elles toutes pilotées dans un autre territoire
La Guyane est en retard on ne peut pas lui demander de mettre en place aussi rapidement suite au décision politique sur la transition énergétique de nouveaux moyens de production innovants, de plus la centrale du Larivot pourra fonctionner pas avec du combustible avec du biocarburant.

Nom : GARANDEAU

Adresse : 39 avenue pasteur

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : Laurent.garandea@wanadoo.fr

Téléphone : 06.94.99.81.00

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 174 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 23:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il serait enfin temps de considérer la Guyane comme un territoire à part entière au même titre que la Métropole et, en avoir les mêmes avantages.
En effet, quoi de plus élémentaire que d'avoir une énergie qui soit garantie à l'aide d'une production performante pour nous alimenter durablement en continu !
Nous considérons que le projet d'être équipé d'une centrale hybride est judicieux car il est objectivement respectueux de notre environnement, d'autant qu'il permettra à très court terme d'être alimenté à l'aide de biocombustibles ayant une origine éthique.
Enfin, quant au sujet de l'oléoduc, il faut rappeler que le territoire métropolitain en est maillé depuis de nombreuses décennies pour alimenter entre autres en gaz la majorité des foyers, mais aussi les industries, et que la technique est très bien maîtrisée tant en terme de sécurité, que d'entretien, et que de gestion du parc

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 175 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 23:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Très favorable à la construction de la nouvelle centrale au Larivot pour plusieurs raisons : moins d'émission de CO2, un projet avec des énergies propres et renouvelables, des technologies nouvelles, fiables, qui présentent davantage de sécurité pour les travailleurs, une capacité d'alimentation en énergie à la hauteur des besoins identifiés, un projet créateur d'emploi.

Nom : CARBONELL MARION

Adresse : Villa F5 les jardins de la madeleine

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : marion.carbonell@yahoo.fr

Téléphone : 0660687415

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 176 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 23:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je pense que la centrale du Larivot constitue une opportunité pour la Guyane. Le projet me semble respectueux de l'environnement, il y aura moins de pollution. La centrale de Degrad des Cannes est vieille, elle doit fermer, il faut une solution de remplacement et la centrale du Larivot est la bienvenue parce qu'elle est hybride, va être en mesure de répondre à la demande en électricité croissante des guyanais, tout en développant l'emploi local et en respectant l'environnement. Favorable au projet

Nom : MADINGA TRISTAN

Adresse : Villa F5 les jardins de la madeleine

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : Tristus95@gmail.com

Téléphone : 0694316557

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 177 Date de dépôt : 11/06/2020 Heure de dépôt : 23:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je trouve les critiques sur la technologie et la localisation dépassées. Depuis le temps que la guyane a besoin d'une nouvelle centrale pour remplacer les vieilles installations, s'il avait été possible de construire une autre grosse centrale ou trouver une autre localisation, cela se serait fait. Il faut être pragmatique. Ceux qui pensent qu'il y a toujours mieux ne font jamais rien et nous maintiennent dans le passé. La conséquence de ces oppositions c'est que nous continuons à polluer avec nos vieilles installations et à avoir de trop nombreuses coupures.
C'est un projet qui est respectueux de l'environnement et qui permet d'utiliser les meilleures technologies existantes. Le meilleur pour la guyane passera par suffisamment d'électricité.
Je suis favorable à ce projet.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : Andremaree@hotmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 178 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 00:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne remet pas en question le besoin d'une nouvelle centrale électrique.
Par contre, je ne pense pas que l'emplacement soit le plus approprié.
La construction d'un oléoduc va générer beaucoup de complication et une exploitation coûteuse certainement.
La zone de mangrove est importante pour l'environnement et sa destruction sera très préjudiciable pour l'environnement.
Je serais favorable à un remplacement de l'actuelle centrale par tranches.
En conclusion, une nouvelle centrale OUI mais en lieu et place de l'actuelle.
Cordialement

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : boukp@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 179 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 00:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS DEFAVORABLE

Difficile de trouver, sur l'île de Cayenne, un emplacement plus loin de la zone d'approvisionnement du combustible que le terrain prévu.
Difficile de croire que ce terrain n'est pas touché par le PPRI alors qu'il est inondé régulièrement et au niveau de la rivière de Cayenne.
Difficile de réaliser que l'on implante un site Seveso avec stockage important de carburant aussi près de la seule route entre Cayenne et l'Ouest Guyanais.
Difficile d'imaginer que les vents dominants ne changent jamais d'orientation et qu'aucune habitation ou établissement d'enseignement de se retrouvent sous le vent.
Difficile d'être persuadé que 120 + 10 MW soit nécessaire alors que la consommation électrique en Guyane n'a pas pratiquement augmentée malgré l'augmentation de population et le développement technique.

Mais on est bien, encore une fois, sur une affaire de GROS SOUS. Pour le reste, Guyanais, débrouillez-vous!

AVIS DEFAVORABLE

Ah si, un bon point: moins d'emploi EdF ...

Nom : DUPONT

Adresse :

Cedex : 97351

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 180 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 01:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bon projet pour la Guyane.
Dans l'alignement des autres territoires.
Une solution bas carbone qui va permettre de sécuriser la production d'énergie.
Quelle est la date de mise en service?
Pourquoi si peu de communication ?
Il faudrait réaliser des ateliers et salons pour présenter le projet.

Nom : AJAX

Adresse : Dupré

Cedex : 97180

Ville : SAINTE ANNE

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 181 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 02:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Cette centrale sera source d'emploi pour la GUYANE. Contraire à une éventuelle centrale basée uniquement sur l'ENR.

Nom : DESORMEAUX

Adresse : 9 RUE DES DAHLIAS SOULA 1

Cedex : 97355

Ville : MACOURIA

Email : Téléphone : 05.94.38.74.56

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 182 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 10:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

- Avis: négatif

- Suggestion: remplacer ce projet thermique par un projet d'énergie renouvelable (solaire ou éolien) + stockage

- Raison: un projet renouvelable + stockage serait (i) moins cher, (ii) plus respectueux de l'environnement, et (iii) augmenterait l'indépendance énergétique de la Guyane en réduisant la dépendance aux importations de gaz

- Explication: Aujourd'hui de nombreux projets de centrales thermiques dans le monde sont annulés et remplacés par des projets de centrales renouvelables + stockage, non seulement pour d'évidentes raisons environnementales, mais aussi et surtout pour des raisons économiques. En effet, ces projets renouvelables+stockage sont plus rapides à mettre en oeuvre et moins coûteux au kWh produit que les centrales à gaz. Par ailleurs, les ressources solaires et éoliennes étant gratuites, ces projets ne peuvent connaître de hausse future des prix du combustible, contrairement au gaz sujet aux aléas géopolitiques. Il suffit de se tourner vers les USA pour voir des projets renouvelables + stockage de plusieurs centaines de MW et MWh en cours d'installation en 2020 et 2021.

Par ailleurs, d'ici à ce que la centrale du Larivot soit construite d'ici quelques années, le coût des énergies solaires et éoliennes, ainsi que le coût de leur stockage par batterie, auront très significativement réduits. Cette tendance ne va faire que se renforcer dans la décennie à venir, confirmant l'idée que le projet de la centrale électrique du Larivot va être de manière certaine très coûteux pour la collectivité - et plus coûteux que ne le serait un projet renouvelables + stockage.

Il convient donc de remplacer ce projet de centrale thermique par un projet renouvelables+stockage, moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.

Cordialement

Nom : VALENTIN ROTA

Adresse : 3 Boulevard Malesherbes

Cedex : 75008

Ville : PARIS

Email : vrota@tesla.com

Téléphone : +31640860345

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 185 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 16:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La nouvelle Centrale du Larivot est un projet globalement responsable, puisqu'il prend en compte

- l'impact sur l'environnement et la biodiversité ;
- la contribution au développement économique et social de la Guyane (création d'emplois, formation professionnelle, insertion sociale...)
- un besoin intégré dans la PPE.

On a bien vu les difficultés rencontrées pour assurer la production d'électricité dès lors qu'une sécheresse s'impose un peu trop longtemps, et que le niveau hydrographique attendu n'est plus assuré.

Assurer un mix énergétique à partir d'ENR et de moyens de production thermiques, utilisés intelligemment, est totalement concevable.

Nom : RGILENE BRANDON

Adresse : LOTISSEMENT LA FERME DE CABASSOU
5 RUE COMOU

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : guilene.matoura@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 186 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 16:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Serait-il possible de donner des détails sur les alternatives "énergies renouvelables" notamment en terme de création d'emploi ?

Le rapport DELOITTE explique en effet que l'autosuffisance énergétique (donc les ENR) serait un des objectifs à atteindre pour permettre un développement pérenne de la Guyane...

<https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/presse/2018/potentiel-de-developpement-economique-durable-de-la-guyane.html>

Dans sa synthèse, il est indiqué que la filière des filières des Énergies renouvelables serait parmi les plus créatrices d'emploi en Guyane.

<https://www.guyane.cci.fr/rapport-deloitte-developpement-economique-de-guyane/>

Pour le développement de la Guyane, donc contre ce projet qui constituera un boulet supplémentaire pour l'économie guyanaise.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : actalis.guyane@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 187 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 17:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Madame, Monsieur,
Vous trouverez ci-joint la contribution du SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de réalisation de la nouvelle centrale électrique du Larivot.
Cordialement
Samy ENGELSTEIN
Responsable Solaire et Régions UltraMarines du SER

Nom : SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Adresse : 13-15 rue de la Baume

Cedex : 75008

Ville : PARIS

Email : samy.engelstein@enr.fr

Téléphone : 07.61.17.44.79

Pièce(s) jointe(s) : 200612_RUM_Contribution Larivot_vf.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 188 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 18:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En tant que réunionnaise qui vit en Guyane, je trouve ce projet cohérent, et il répond à la demande des territoires d'outre mer. Cela a été fait chez nous, et c'est à la hauteur du développement de notre territoire. Aujourd'hui la Guyane à besoin de ce projet de central hybride, écologique et rentable. Il serait tant de s'y mettre enfin, pour faire bouger les choses et rentrer dans une nouvelle ère.
Je suis totalement pour ce projet! C'est pour l'avenir de la Guyane.
J'espère que ce projet ira jusqu'au bout.

Nom : COMTE

Adresse : 33 LOT NORD, BORDURE DE LA RIVIÈRE OYAC

Cedex : 97311

Ville : ROURA

Email : comtejulie97@gmail.com

Téléphone : 0624773299

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 189 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 22:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La nouvelle Centrale du Larivot est un projet globalement responsable, puisqu'il prend en compte:
- l'impact sur l'environnement et la biodiversité ;
- la contribution au développement économique et social de la Guyane (création d'emplois, formation professionnelle, insertion sociale...)
- En tant que président de l'association EBENE PALIKOUR et représentant des membres du village amérindien situé face au projet d'implantation de la nouvelle centrale, nous sommes dans l'impatience que ce projet aboutisse, du fait de l'impact positif qu'il peut y avoir pour nos jeunes désireux, d'effectuer des formations au sein de ce projet de constructions et également pour nos demandeurs d'emplois.

avis favorable, dans le respect et la préservation de notre village existant sur cite depuis plus d'une quarantaine d'années.

Nom : ASSOCIATION EBENE PALIKOUR

Adresse : 8 PK 1 PETITE CHAUMIERE VILLAGE PALIKOUR.

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : bacn123345@gmail.com

Téléphone : 06.94.05.23.81

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 190 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 22:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis. Plus que défavorable

Une centrale au fioul surdimensionnée, installée en bord de rivière Cayenne, sur une mangrove, alimentée par un oléoduc de 15 km traversant l'Ile de Cayenne et ce pour 30 ans, financée par le contribuable!!

Alors que l'alternative existe et est déjà en fonctionnement sur le territoire (groupes diesel mobiles en location éparpillés sur tout le territoire en fonction des besoins).

C'est un projet qui ne va pas du tout dans la bonne direction alors que la programmation pluriannuelle de l'énergie de Guyane a l'objectif "0 émission de CO2" à l'horizon 2030 pour le parc électrique guyanais : inimaginable avec ce projet!

La centrale va absorber des sous publics qui ne pourront être fléchés vers les énergies renouvelables dont nous avons tant besoin, ici comme ailleurs, pour un avenir de meilleure qualité.

Nom : LUCE

Adresse : 2 impasse Ribal

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : emilieluce@live.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 191 Date de dépôt : 12/06/2020 Heure de dépôt : 23:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Trop de risques !!!
La nature va encore être détruite, arrêtez ça !

Nom : LE GORJU ANNE

Adresse : B20 domaine de Sainte marie

Cedex : 97230

Ville : SAINTE MARIE

Email : anne.legorju@gmail.com

Téléphone : 05.96.58.48.98

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 192 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 00:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous sommes en 2020, tout le monde doit faire des efforts pour la planète. Mais EDF propose un centrale au fioul qui pollue, qui serait installé là où il est interdit de construire (c'est des palétuviers et des pinots).
J'ai vu le barrage de Petit Saut qui a noyé la forêt. J'ai vu la centrale de Dégrad-des-Cannes qui a laisser son fioul dans le marais. C'est ça qui va encore arriver.
Je refuse ce projet pour montrer qu'il faut aller dans la modernité, protéger la nature, avec des projets renouvelables. C'est ce secteur qui est l'avenir avec des emplois pour les jeunes.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 193 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 02:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS DEFAVORABLE
Recemment Propriétaire aux COTEAUX La Chaumiere,non loin de la CACL
La construction de la centrale du LARIVOT serait un réel danger pour nous les habitants...que ce soit au niveau santé avec le rejet de particules fines émises par les cheminées qu au niveau "financier " car notre bien se dévaluerait au fil des années. N oublions pas non plus l'aspect.environnemental et j en passe...Une centrale OUI mais sur un autre site ...loin des habitations...loin de la population....
PENSEZ AUX HABITANTS ET A LEUR SANTÉ.

NON NON NON NON ENCORE NON Au projet de la centrale du LARIVOT

La Guyane regorge d 'espaces libres et mieux situés....

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 194 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 04:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En quoi le fait de situer le projet hors agglomération empêcherait le gestionnaire du système électrique guyanais à garantir l'approvisionnement de la zone. Cela ne me semble pas impossible.
La population guyanaise ne pourra que mieux se porter d'une localisation « hors agglomération ».

Nous comprenons que tous projet à un prix, mais négliger et mettre en danger une partie de la population pour une raison budgétaire est inacceptable peu importe la criticité du risque encouru.

Il est dit en début de présentation du projet, je cite : « La Guyane est le département le moins dense de France (270 000 habitants pour une superficie comparable au Portugal) ».

Profitons de l'espace que nous possédons pour faire les choses bien sans mettre en danger la moindre personne.

Bien que le besoin est exprimé pour la fin 2023, il serait judicieux de mettre à disposition une, voire des installations palliatives (du type groupe électrogène mobile) le temps de la mise en place de projet à énergie renouvelable sans pour autant que cela soit plus couteux mais surement plus bénéfique au contribuable sans parler de la faune et la flore.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : EP Centrale du Larivot - Note de positionnement GNE.pdf

Numéro : 195 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 05:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le terrain du projet de la centrale du Larivot se situe sur un "Territoires à risque important d'inondation (TRI)" d'après la DEAL.
Pour ceux qui en douteraient, il suffit de se rendre sur place pour constater que ça n'est pas seulement inondable, mais inondé (surtout en ce moment, mais cela est toujours vrai en saison sèche !).

CONTRE la centrale du Larivot !

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : pierre.desert@ctguyane.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 196 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 05:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le TRI du Larivot...

Nom :

Adresse :

Cedex : Ville :

Email : pierre.desert@ctguyane.fr Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : TRI_Larivot_2017.pdf

Numéro : 197 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 06:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Il me semble que ce projet, par certains aspects au moins, aurait du recueillir l'avis de cette commission et que cet avis soit rendu public et joint au dossier d'enquête.

Le document suivant permet aisément d'identifier 2 ou trois thèmes dans les compétences de cette commission qui trouvent écho dans le dossier d'enquête.

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/L19088_CDPENAF_docMontage_0.pdf

Or, pas moyen de trouver cet avis...

Pourtant, si l'on considère l'autorisation de construction du pipe dans des zones non constructibles et surtout l'impact de la déclaration de projet sur le PLU de Matoury puisqu'on a prévu de s'installer sur des parcelles en zone naturelle (p 23 et 24/50 de la pièce 3 sur la compatibilité avec le PLU), l'oeil de cette instance sur tout ceci aurait très certainement permis d'éclairer le public sur ce projet.

C'est bien dommage.

Nom : MARC YAKRI

Adresse : 47 lot Austerlitz

Cedex : 97351 Ville : MATOURY

Email : Téléphone : 06.94.38.61.22

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 198 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 09:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ces projets sont un non sens écologique à l'heure du réchauffement et de l'extinction de la biodiversité. On voit où mène les beaux discours de ces menteurs et ces traîtres à la solde des lobbies.

Nom : NOTIN GAUVAIN

Adresse :

Cedex : **Ville :**

Email : gauvainnotin@gmail.com **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 199 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 09:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis favorable à ce projet de construction de cette nouvelle centrale électrique qui va permettre à la Guyane d'avoir une production d'électricité plus propre qu'actuellement.

Ce projet constitue un projet d'avenir pour la Guyane afin de lui permettre une autonomie énergétique et un projet environnemental important.

Nom : CLEMENCE BULTEL

Adresse : 137 rue Joliot-Curie

Cedex : 69005 **Ville :** LYON

Email : clembu@hotmail.fr **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 200 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 12:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Ce projet a sûrement été décidé à une époque où la démographie n'était pas aussi développée. Aussi, la réalité d'aujourd'hui est que cette centrale n'a pas lieu d'être placée dans cette zone habitée, active et en développement constant (crèche, centres commerciaux, habitations principales...)
Avec toute la place qu'il y a en Guyane, il me semble qu'une centrale, qui polluera l'air, dévaluera le standing de nos habitations récentes et des terres alentour.
Il est inconcevable qu'avec une telle actualité (virale, anxiogène, réchauffement climatique) que l'arrêt ou la réorientations de ce genre de projets doivent encore être justifiés...

Nom : MARIMOUTOU MICHEL

Adresse :

Cedex : 97351

Ville : MATOURY LA CHAUMIÈRE

Email : christinemarimoutou@hotmail.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 201 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 13:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Enquête publique Centrale électrique du Larivot

Monsieur Le Président. Je vous prie de trouver ci-joint la correspondance du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane (CEB), instance de concertation et d'échange prévue par la loi, notamment pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), document opposable en cours de révision, pour le bassin hydrographique de Guyane. Dans la situation de crise sanitaire que connaît actuellement la Guyane, j'ai noté que l'enquête publique se sera déroulée uniquement par voie dématérialisée. Un large public n'aura donc pas pu prendre part au débat pourtant nécessaire à la concrétisation d'un projet aussi structurant pour la Guyane toute entière qui connaît toujours des délestages quotidiens, dans un contexte de mix énergétique favorable. Notre instance n'aura pas pu se réunir, je souhaite ainsi exprimer ma volonté de recevoir dès que possible le pétitionnaire afin qu'il nous expose clairement son projet afin que le CEB se prononce et donne son avis, d'autant qu'il est lui-même membre à part entière de l'institution. C'est pourquoi, cette correspondance émanant du bureau du CEB s'est volontairement limitée à poser cinq (5) questions que vous voudrez bien transmettre au pétitionnaire accompagnées du présent courriel introductif. Veuillez recevoir, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées. Patrick Lecante Maire de Montsinéry-Tonnégrande Président du CEB Guyane Administrateur de L'OFB Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.

Nom :

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : Courrier_P.LECANTE_Com_enquete_Promethee.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 202 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 15:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : C nul votre idee. Utilisons les marres au lieu de bruler du fioul. 2020 et toujours cette monstrueuse pollution a l.horizon. Avec le lycee just en face. Merci pour les poumons de la jeunesse...
NON a cette centrale thermique.

Nom : BRETIN

Adresse : Piste risquetout

Cedex : 97356

Ville : MONTSINERY

Email : nowmade1@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 203 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 16:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est dommage de constater de nombreux commentaires basés uniquement sur l'impact écologique que pourrai avoir ce projet sans en évoquer le besoin énergétique de notre département et le maintien de l'équilibre offre/demande. Sans oublier que le mixte énergétique est plus que satisfaisant avec une production via la centrale hydraulique de Petit-Saut (renouvelable) à plus de 50% du besoin. Le renouvelable c'est bien quand il fait beau pour le solaire, lorsqu'il y a du vent pour l'éolien et quand il pleut pour l'hydraulique pour ne citer que cela, tandis qu'une centrale thermique constitue une base solide et un accompagnant de ces énergies cités précédemment et des futures quelque soit la saison. Pour rappel, chaque projet de cette envergure favorise l'emploi au niveau local et contribue ainsi à l'économie et au développement futur du territoire Guyanais. Il est clair que tout projet amène à des discussions mais sur le fond ce dernier est plus que nécessaire au vu du contexte et de l'urgence énergétique de notre département.

Nom : JONATHAN

Adresse : 15 rue du PONTON résidence zénith 1 LARIVOT

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : titive-973@live.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 204 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 16:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

AVIS DEFAVORABLE

L'appel d'offres de 2018 pour les travaux de l'oléoduc mentionnait une durée de conception et travaux de 60 mois soit 5 ans (pendant des années les usagers des voies seront confrontés à des bouchons gigantesques, notamment sur la RD 23 bien surchargée déjà).

La centrale actuelle de DDC doit être arrêtée en 2023.

Cette date ne sera pas tenue car :

- 2020 + 5 ans d'études et travaux pour l'oléoduc, ça amène à 2025 (pas d'appel d'offres sans les attendus de l'enquête publique et du permis de construire)
- le contentieux sur l'oléoduc (action de groupe des personnes ciblées pour être expropriées le long du tracé) rajoutera quelques années. On aura atteint l'année 2030.

En 2030, la PPE impose l'autonomie énergétique pour la Guyane.

Cet oléoduc arrive comme « un éléphant dans un boutique de porcelaine » (aucun emplacement réservé au PLU) en omettant que la ville s'est construite avec de nouveaux quartiers, notamment l'ecoquartier G.Othily à Rémire. L'oléoduc étant dans l'emprise de la ZAC, est-il prévu d'exproprier aussi l'ecoquartier ?

Par ailleurs, je précise que toutes les personnes circulant sur la voie publique, où est implanté l'oléoduc, sont sous le coup d'un risque léthal (aux premières loges c'est à dire dans la servitude forte).

II.1.4)Description succincte:

Le présent marché a pour objet la conception, la réalisation et la mise en service d'un oléoduc clé en main pour la centrale du Larivot d'EDF PEI en Guyane.

II.2.7)Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois: 60

Nom : PULCHERIE
Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes
Cedex : 97354 Ville : REMIRE-MONTJOLY
Email : maude.pulcherie@orange.fr Téléphone :
Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 205 Date de dépôt : 13/06/2020 Heure de dépôt : 17:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Premièrement, je suis inquiète quant au maintien de la démocratie en Guyane car cette enquête publique a été très peu diffusée sur les réseaux sociaux et via les médias locaux qui se sont réellement peu exprimés sur le sujet.
Déjà que l'enquête est dématérialisée, j'aurais imaginé un délai d'un mois ou deux supplémentaires pour que l'enquête ait le temps de pénétrer plus en profondeur la société guyanaise. Je viens d'apprendre l'existence de l'enquête et je ne dois pas être la seule, alors que l'enquête s'arrête après-demain!

Quant au projet, il n'est pas le bienvenu au regard:

- des conséquences climatiques du projet à l'heure où la France donne des leçons en la matière, aux autres puissances de ce monde;
- du coût d'un tel projet qui paraît surdimensionné, à ce sujet il n'y a que des rumeurs et pas suffisamment de détail des coûts totaux du projet pour le contribuable français et guyanais;
- des avis donnés par le SER, GNE, le CEB et des citoyens, démontrant que la consultation publique en amont du projet n'a pas du tout été efficace, ou alors les avis seraient nettement plus positifs et favorables ce qui n'est pas le cas;
- de ces mêmes avis qui indiquent combien les alternatives au projet existent, le caractère "hybride" paraît « douteux », qu'un re-dimensionnement impératif plus humble ainsi qu'une relocalisation du projet en zone déjà meurtrie par l'activité humaine (elles sont nombreuses ici bas) sont nécessaires et enfin que le projet risque par effet domino de bloquer le financement de plusieurs projets d'énergies propres dans la région dont le cumul des puissances installées correspond presque à la puissance de Dégrad-des-Cannes (60 MW d'ici 2024);
- de l'installation en mangrove dans un corridor écologique qui va être littéralement déchiqueté à coup de pelleteuses alors que le site actuel de Dégrad des Cannes mériterait une meilleure considération, le gâchis d'espace en Guyane a assez duré !;
- de la construction de 15 km de pipeline à travers l'île de Cayenne, la coupant littéralement en deux, en zone naturelle, en cas de fuite, ce qui est fort probable vu l'historique des fuites guyanaises sur site industriel (près de 10 accidents en Guyane à ce jour sans compter les accidents non listés...);

En conséquence, à l'attention de la commission d'enquête, je m'oppose fermement au projet, mon avis est défavorable. Je vous prie d'agir en commissaire responsable et de bien prendre note de l'ensemble des avis défavorables à ce projet à ce jour, indiquant combien le projet n'est pas populaire et va à l'encontre des objectifs en matière de développement des énergies propres, de créations d'emplois verts associée et d'autonomie énergétique pour notre territoire d'Outre Mer.

Bien cordialement
Mme Mendes

Nom : S. MENDES
Adresse : 222 Route de Bourda
Cedex : 97300 Ville : CAYENNE
Email : mfsabrina@gmail.com Téléphone : 0694267902

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 208 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 00:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Madame, Monsieur,

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous construisez une centrale thermique alors que nous sommes à l'ère des énergies renouvelables ? Des projets d'énergies renouvelables se construisent en Guyane, et ça se développe rapidement à ce qu'on nous a dit. Ma famille et moi trouvons que c'est un NON-SENS total !!!

Nous pensons que la CTG voulait que la Guyane soit un territoire d'avenir; avec cette centrale thermique nous revenons en arrière !

NOUS SOMMES CONTRE UNE NOUVELLE CENTRALE THERMIQUE !! SI DEMAIN VOUS FAISIEZ UNE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA POPULATION GUYANAISE VOUS AURIEZ UNE MAJORITE D'AVIS DEFAVORABLES.

Nom : GUIOPI

Adresse : CAYENNE

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : guiopi.christophe@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 209 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 01:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

En tant que citoyen français résidant en Guyane, je m'oppose à la construction de cette centrale thermique d'un autre âge. En effet, l'urgence absolue qu'impose la lutte contre le réchauffement climatique nécessite de mettre fin aux énergies fossiles dès aujourd'hui. IL serait suicidaire, pour les générations à venir, de continuer à émettre des gaz à effet de serre. Nous le savons tous, l'enjeu est incommensurable. Inutile de continuer à se voiler la face. Agissons en êtres responsables. Il est grand temps de faire preuve de sagesse, demain il sera trop tard.

Merci de votre compréhension.

Cordialement,
Matthieu Brillet

Nom : BRILLET MATTHIEU

Adresse : Collee Paul Suitman

Cedex : 97330

Ville : ARMAILLE

Email : matthieugrillot@hotmail.com

Téléphone : 06.94.44.17.63

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 210 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 02:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonsoir.

J'émet un avis favorable au projet avec des réserves.

Je pense dans un premier temps au remplacement de la centrale actuelle, à la création d'emplois et à la sécurité d'approvisionnement des énergies en Guyane, sans rupture de charge à compter de 2023.

Toutefois, j'espère que de sérieuses mesures et garanties seront prises pour:

-l'environnement (rivière, faune, flore)

-la sécurité des habitants

- la situation professionnelle des actuels travailleurs de la Centrale de Dégrad-des- Cannes

-la formation et l'embauche de jeunes GUYANAIS/GUYANAISES

-la communication régulière auprès de la population (visites, mesures de précaution en cas de danger)

-une bonne utilisation des retombées économiques POUR la Guyane

- Une Commission de réflexion pour l'avenir avec pour objectif l'autonomie pour les 22 communes (avec communication à la population + appels à projets, création d'un Institut de formation autour des énergies...)

- une réflexion sérieuse et une mise en place EFFECTIVE de mesures alternatives qui permettront une totale autonomie énergétique de la Guyane (biomasse, solaire, énergies renouvelables, groupe Diesel mobiles sur tout le territoire).

En somme, ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier : préparons-nous pour la suite.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 211 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 02:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Enquête publique Centrale électrique du Larivot

Monsieur le Président,

Vous trouverez joint à cet email la contribution de la commune de Montsinéry-Tonnégrande relatif à l'objet susmentionné.

Recevez, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

[cid39459b56-4bc3-4f63-8a7e-b8da3272de7a]

Marc Cyrille MONTEY

Commune de Montsinéry-Tonnégrande

Chef de projets

Fixe : 0594-31-39-41

mc.montet@montsinery-tonnegrande.fr

Nom :

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : image001.png
EnqPubLARIVOT_130620.pdf

Numéro : 212 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 13:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Compte tenu des nombreux dégâts environnementaux de ce projet et de l'absolue nécessité mondiale de remplacer les énergies fossiles, je demande l'organisation d'un débat public. C'est à la population de décider pour elle-même et par elle-même
Cordialement.

Nom : MALHERBE

Adresse : Résidence la baie
Av An St Cyr

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : kti.m@wanadoo.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 213 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 13:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
J'ai déjà été invité en 2017 à participer à une enquête publique sur le projet. Je ne comprends pas pourquoi il y a encore une enquête et pourquoi ce projet n'avance pas. Il faut avancer maintenant ou comme d'habitude il faudra attendre que la centrale actuelle s'arrête d'épuisement pour décider quelque chose ?
Faisons ce projet et vite depuis le temps qu'on en parle. nous en avons besoin.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 214 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 13:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je ne suis pas FAVORABLE à cette construction pour 3 motifs :

- construction d'un oléoduc de 14 kms qui détruira 24 hectares de mangroves et forêts alors que nous sommes de plus en plus confronté aux problèmes climatiques.
Risque important de fuite d'hydrocarbure (février 2019 Yvelines fuite qui a détruit 12 hectare). POURQUOI une construction aussi loin de Dégrad des Canes ? POURQUOI ne pas tenir compte des erreurs pour ne pas les reproduire (Yvelines) ?

- Perte d'emploi, 60 à 90 personnes contre 120, à l'heure ou la crise économique aggrave l'emploi.

- POURQUOI aussi peu de solaire dans la seule région de France où il y a un rendement maximum (10 megawatts) ? Solaire qui peut de plus être construit en hauteur pour permettre des cultures AGRIVOLTAIQUE qui existe déjà ailleurs.

C'est un projet rétrograde qui n'exploite pas les nouvelles technologies pour minimiser l'impacte écologique. Vous concepteur de ce projet, qu'allez vous laisser à vos enfants et petits enfants de notre planète.

Nom : PRIEM

Adresse : 32 impasse des Flamboyants

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : ludovicpriem1@yahoo.fr

Téléphone : 06.94.45.51.71

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 215 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 14:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis favorable à ce projet, pour la sécurité énergétique de notre pays et pour aider notre économie. Il faudra que ce projet passe aussi le plus rapidement possible avec de la biomasse.

Nom :

Adresse :

Cedex : **Ville :**

Email : **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 216 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 15:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je m'oppose à ce projet car j'estime qu'il créer un réel danger pour la biodiversité environnante et qu'il s'agit encore d'une production d'énergie dites consommatrice d'énergie fossile, hors cela n'est plus concevable à notre époque, il est temps de ce tourner vers des énergie RENOUVELABLES, de plus il ne respecte pas les accords de Guyane.
J'estime qu'une enquête publique doit être réaliser car toute l'actualité étant tourner vers le covid-19 , l'état profite de cette situation pour faire passer ce genre de projet trop discrètement à mes yeux.

Nom : DUDIT

Adresse : prefontaine

Cedex : 97355 **Ville :** MACOURIA

Email : noemied@live.fr **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 217 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 17:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pourquoi ce site ?...en pleine zone marécageuse ce qui entraînera forcément des surcoûts phénoménaux de remblais.....dans un environnement de mangrove où les oiseaux viennent nicher....

Nom : BARRAT ROLANDE

Adresse : 1490 route de Montjoly, 97354 REMIRE MONTJOLY

Cedex : 97354 **Ville :** REMIRE MONTJOLY

Email : rolande.barrat@orange.fr **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 218 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 17:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Dans le cadre de sa RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), EDF devait proposer un système bas carbone. Ce n'est pas le cas puis qu'il s'agit d'énergie fossile avec 120MW en base alors que la PPE préconise 80MW en base et 40 MW en pointe.

De nombreuses entreprises en Guyane ont des projets en EnR qui pourraient sortir en 2024 ; EDF dit vouloir aller au-delà des objectifs des Accords de Paris : alors abandonnez l'énergie fossile et soutenez les projets EnR du territoire pour mettre la Guyane sur la trajectoire de son autonomie énergétique en 2030 (c'est dans seulement 10 ans !).

Quid des ODD (Objectifs de Développement Durable) pour une énergie propre, à un coût abordable, de consommation et de production responsables ?

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 219 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 17:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet ou l'énergie fossile est encore largement dominante, qui doit être construit dans une zone marécageuse qui sera soumise aux inondations et à la hausse du niveau de la mer, un oléoduc de 14kms !!! On marche sur la tête.
Vive la non transition écologique !!

Je suis donc défavorable à ce projet. Il doit bien y avoir des solutions plus vertes ... Mettre des panneaux solaires sur les toitures de toutes les nouvelles constructions j'en passe et des meilleures.

Nom : GUILLAUME

Adresse : 32 a avenue augustin st cyr

Cedex : 97354

Ville : RÉMIRE-MONTJOLY

Email : guillaumebenoit973@gmail.com

Téléphone : 06.94.24.65.66

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 220 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 18:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS FAVORABLE pour ce projet de construction de cette centrale qui va répondre aux besoins énergétiques de la Guyane.

Nom : JAMES RUTH

Adresse : 345 ROUTE DE MONTJOLY

Cedex : 97354

Ville : REMIRE - MONTJOLY

Email : ruth.james@edf.fr

Téléphone : 06.94.21.99.64

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 221 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 19:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : je suis favorable à ce projet pour créer de l'emploi et être indépendant énergetiquement.

Nom : ESTEBAN

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 222 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 20:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Je trouve qu'il n'est pas facile de participer pour donner un avis. Par contre les pubs pour EDF sont bien visibles.

Je suis surpris des avis qui disent que ce projet rendra la Guyane autonome puisque c'est l'inverse il faudra importer du pétrole qui va être de plus en plus cher.

J'avais vu il y a un an les projets des entreprises locales pour faire de l'électricité. Je n'ai rien contre EDF mais il faudrait d'abord laisser les entrepreneurs de Guyane avancer. Surtout que eux ils ne se basent pas sur le pétrole pour fournir leur électricité.

Priorité aux projets locaux.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 223 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 20:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Vivement la centrale afin d'assurer la production en énergie pour ce département français, enfin.
Je suis tout à fait favorable a ce projet

Nom : JEAN BAPTISTE SIMONNE

Adresse : 10 RUE EMILE LANOU

Cedex : 97354

Ville : REMIRE

Email : STEPHANIE-JBS@WANADOO.FR

Téléphone : 06.94.03.30.17

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 224 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 21:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Il est impératif que ce projet aboutisse rapidement.
On sait très bien combiné développement économique et sauvegarde de la nature et biodiversité d'autres pays savent très bien le faire pourquoi en Guyane ne serait-on pas le faire.
La Guyane a besoin de cette nouvelle centrale et non pas d'une multitude de projets ne garantissant pas de l'électricité à tous les guyanais qui vivent dans ce pays et bien plus destructeur sur l'environnement, le département de la Guyane est le seule département en croissance démographique, combien de mini projet faudra t-il ?
Ne sacrifions pas les Guyanais qui demande a être des citoyens comme tous les autres citoyens de l'hexagone et avoir accès une énergie fiable ou un igname ou des thermite ne plongerons pas toute la Guyane dans le noir parce qu'ils auront isolé la centrale de petit saut qui lui aussi avait reçu les foudres des protecteurs de la nature et qui permet aujourd'hui de fournir plus 70% de l'énergie maintenant en Guyane.
N'ayant pas peur de faire les bons choix, un choix responsable pour ce département.
OUI POUR LA CENTRALE ET VITE S'IL VOUS PLAIT
UNE GUYANAISE QUI HABITE LE DEPARTEMENT.

Nom : JEAN BAPTISTE SIMONNE STEPHANIE

Adresse : 2 RUE CANNE A SUCRE

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : STEPHANIE.JEAN-BAPTISTE-SIMONNE@WANADOO.FR

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : **225** Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 21:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : À l'heure du réchauffement climatique où la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre fait l'objet d'un consensus mondial, la Guyane innove encore dans l'aberration avec le projet de construction d'une centrale thermique de 120 mégawatts. Toujours plus de gaz à effet de serre, toujours plus de mise en danger des écosystèmes.

La centrale est prévue sur une zone qui nécessitera le défrichement de 24 hectares de mangrove et de forêts marécageuses exposés au risque de submersion marine pour ce site classé SEVESO, dans cette zone inondable.

Un oléoduc de 14 kilomètres traversera pas moins de 3 communes en zone urbanisée.

Les fuites d'hydrocarbures ne manqueront pas, et certains rejets sont d'ailleurs envisagés quotidiennement dans la mangrove qui devra effectuer son travail de services écosystémiques à peu de frais... Quel respect pour ces écosystèmes avec la vie qu'ils abritent ?

Que pensent les pêcheurs de ces rejets massifs, notamment d'hydrocarbures, qui seront réalisés à quelques dizaines de mètres du pont sur la rivière de Cayenne ? Sont-ils seulement au courant ?

Évidemment non, cette enquête publique a lieu en plein confinement, et se termine alors que la Guyane vit une forme de reconfinement tellement la situation sanitaire est catastrophique.

Et d'ailleurs, ce projet, par son importance en terme de coût, un demi-milliard d'euros, aurait dû faire l'objet d'un débat public, selon les règles de la Commission Nationale de Débat Public.

Une fois de plus, les Guyanais sont traités dans le plus grand mépris. Leur avis importe si peu...

Cette enquête publique ressemble encore à une grande mascarade au cours de laquelle les différentes étapes du projet pourront se dérouler sans encombre.

Évidemment, ce n'est pas en France hexagonale que nous verrions poindre le nez d'une centrale thermique en 2023. La Guyane, loin des yeux, loin du cœur. Le droit d'y polluer s'y trouve encore bien présent.

Pourtant, la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, l'objectif d'atteindre les 100% d'Énergies Renouvelables en 2030. Il est possible d'y parvenir.

L'ADEME et le syndicat des professionnels des énergies renouvelables ont réalisé des projections réalistes qui mènent à ce résultat.

Nous nous opposons à l'installation de cette méga-centrale thermique inacceptable au 21^{ème} siècle !

Nom : STOP PÉTROLE OFFSHORE GUYANE

Adresse :

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : stop.petrole.guyane@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 228 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 22:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'engagement pour la transition énergétique était de porter à son terme les études, recherches et consultations, avant de décider des moyens à mettre en oeuvre. Le COVID-19 semble la bonne excuse pour annuler les premières consultations publiques et demander aux citoyens de réitérer leurs observations, dans des délais raccourcis.

Aujourd'hui, loin des promesses d'une réorientation vers un sens de la responsabilité citoyenne en terme de respect de l'environnement, nous voilà pris au piège de la date butoir, d'une technologie que tous les citoyens ne maîtrisent pas et ne possèdent pas, pour tenter d'influer sur une décision d'état, déjà prise.

Est-il normal que l'ensemble des citoyens guyanais ne puissent répondre à cette enquête publique, faute d'ordinateur, de réseau, d'informations reçues à temps ?

NON A CETTE NOUVELLE CENTRALE THERMIQUE !

Nom : BONIFAY PHILIPPE

Adresse : 311 route de Bourda

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : bonifay@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 229 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 22:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En tant que simple citoyenne je participe à cette enquête car je suis inquiète et donc je doute sans avoir une réelle opinion Pour car pour notre confort nous exigeons plus d'énergie. Contre car je ne comprends pas pourquoi avoir choisit ce site marécageux près du fleuve avec tous les risques inondations d'instabilité du sol... choisissez un autre lieu plus sécurisant en tant que sol pour une structure aussi dangereuse pour l'environnement. Voyez les dégâts faits ailleurs. Ne répétons pas les erreurs. Donc pour cette dernière raison je suis contre l'installation de cette usine au larivot

Nom : LECONTE

Adresse : Cogneau larivot

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 230 Date de dépôt : 14/06/2020 Heure de dépôt : 23:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : À l'heure du réchauffement climatique où la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre fait l'objet d'un consensus mondial, la Guyane innove encore dans l'aberration avec le projet de construction d'une centrale thermique de 120 mégawatts. Toujours plus de gaz à effet de serre, toujours plus de mise en danger des écosystèmes.

La centrale est prévue sur une zone qui nécessitera le défrichement de 24 hectares de mangrove et de forêts marécageuses exposés au risque de submersion marine pour ce site classé SEVESO, dans cette zone inondable.

Un oléoduc de 14 kilomètres traversera pas moins de 3 communes en zone urbanisée.

Les fuites d'hydrocarbures ne manqueront pas, et certains rejets sont d'ailleurs envisagés quotidiennement dans la mangrove qui devra effectuer son travail de services écosystémiques à peu de frais... Quel respect pour ces écosystèmes avec la vie qu'ils abritent ?

Que pensent les pêcheurs de ces rejets massifs, notamment d'hydrocarbures, qui seront réalisés à quelques dizaines de mètres du pont sur la rivière de Cayenne ? Sont-ils seulement au courant ?

Évidemment non, cette enquête publique a lieu en plein confinement, et se termine alors que la Guyane vit une forme de reconfinement tellement la situation sanitaire est catastrophique.

Et d'ailleurs, ce projet, par son importance en terme de coût, un demi-milliard d'euros, aurait dû faire l'objet d'un débat public, selon les règles de la Commission Nationale de Débat Public.

Une fois de plus, les Guyanais sont traités dans le plus grand mépris. Leur avis importe si peu...

Cette enquête publique ressemble encore à une grande mascarade au cours de laquelle les différentes étapes du projet pourront se dérouler sans encombre.

Évidemment, ce n'est pas en France hexagonale que nous verrions poindre le nez d'une centrale thermique en 2023. La Guyane, loin des yeux, loin du cœur. Le droit d'y polluer s'y trouve encore bien présent.

Pourtant, la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, l'objectif d'atteindre les 100% d'Énergies Renouvelables en 2030. Il est possible d'y parvenir.

L'ADEME et le syndicat des professionnels des énergies renouvelables ont réalisé des projections réalistes qui mènent à ce résultat.

Je m'oppose à l'installation de cette méga-centrale thermique inacceptable au 21^{ème} siècle !

Nom : DE VENTURA ERIC

Adresse : 11 rue Albert Samain

Cedex : 19360

Ville : MALEMORT

Email : eric.deventura@free.fr

Téléphone : 06.72.81.08.56

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 234 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 01:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis favorable à ce projet de construction d'une centrale à savoir que la centrale existante de dégrad des Cannes est à bout de souffle elle est âgé de 40 ans sa technologie est dépassé son matériel ces infrastructures son vieillissantes depuis les années 2006 nous attendons une centraleles DOM et la Corse ont une centrale neuves et c'est seulement aujourd'hui que la Guyane verra le jour avec une nouvelle centrale enfin il n'est jamais trop tard il faut avoir espoir la croissance démographique explose en Guyane donc la centrale est indispensable pour remplacer celle de DDC...La Guyane encore une fois est la dernière servi en espérant que nous allons avoir le retour d'experience des autres DOM ou de la corse et que nous n'allons pas avoir une installation UNIQUE(PAS DE SPECIFICITE s'il vous plait) en Guyane différente des autres DOM et Corse!!!!!!

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 235 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 01:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : De l'incohérence d'un développement territorial pensé à différentes échelles temporelles ou le syndrome de l'expédition de Kourou - an 1765. L'incohérence des politiques publiques se traduit par une inadéquation entre le projet de développement de ce territoire pensé et porté par les représentants politiques locaux et l'implantation de projets structurants initiée par des instances publiques ou parapubliques. Au XXIème s, SAR (schéma d'aménagement régional), SCOT (schéma de cohérence territoriale), PLU (Plan local d'urbanisme) sont donc, censés traduire une vision politique cohérente de l'aménagement de ce territoire à différentes échelles spatiales mais aussi temporelles. Aussi, le choix du lieu d'implantation de projets structurants tels qu'une nouvelle centrale électrique devrait s'inscrire dans une logique d'aménagement territorial validé par l'ensemble des instances politiques... L'Agglo - CACL s'est clairement positionnée politiquement, sur la finalité de chacun de ses sous-ensembles géographiques, ainsi le SCOT traduit cette volonté politique de faire de la zone délimitée par Matoury nord - Cayenne Sud - Rémire Montjoly ouest et Macouria Nord la future centralité de l'agglomération. A terme fortement urbanisée, cette zone est dédiée à être un mix entre un développement d'activités économiques tertiaires et une densification d'espaces dédiés à de l'habitation principale. De fait, il est légitime, si l'on reste dans les logiques de développement actées par le SCOT, de se poser la question de la dangerosité d'une telle installation pour les futures populations de cette zone. Compte tenu des risques industriels inhérents à l'activité de la future centrale électrique, il y aura vraisemblablement un classement site Seveso. Par conséquent, cette industrie potentiellement à haut risque pouvant engendrer d'importantes conséquences humaines, écologiques, sociales et économiques doit tenir compte pour son implantation de l'évolution de la zone dans 20, 50 ans... Il convient de tirer les leçons des AZF, Tchernobyl, Amoco cadiz... Etre une entreprise citoyenne et responsable, c'est aussi garantir les droits des futures générations de ce territoire à évoluer dans un environnement protégé. En conclusion ... Oui à la Centrale électrique mais Non à son implantation dans la zone du Larivot.

Nom : LETARD

Adresse : Route de Rochambeau

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : letardsabrina973@gmail.com

Téléphone : 06.94.43.01.41

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 236 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 01:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est écocide. La Guyane mérite beaucoup mieux et plus responsable comme projet

Nom : PUNGEOT

Adresse : 19 rue des alizés

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : kpungeot@yahoo.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 237 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 02:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il ne reste qu'un seul jour d'enquête publique alors qu'elle ne fait que démarrer.

Sur les graphes ci-joints, on peut voir le taux de participation augmenter nettement suite à la parution d'articles dans la presse. Les obligations réglementaires liées au déroulement de l'enquête publique (publication de petits encarts perdus dans les annonces officielles) apparaissent sans effet sur l'appropriation du sujet par la population. On peut en conclure que si l'on est réellement soucieux de la consultation de l'expression démocratique de la population, il est inacceptable de se contenter des obligations réglementaires du processus d'enquête publique, surtout à l'époque des réseaux sociaux !

Lors des derniers jours de l'enquête, on note que :

* la participation commence à augmenter nettement. Si l'enquête est un outil démocratique d'expression du public, logiquement, elle ne devrait se terminer que quand personne n'a plus rien à dire. Le pic de participation semble pourtant ici encore loin d'être atteint.

* l'écart se creuse de plus en plus nettement entre les positions pour et contre. Les participants à l'enquête semble digérer progressivement les différents arguments et arriver à une conclusion de plus en plus tranchée contre le projet.

On peut en conclure qu'une prolongation de l'enquête serait nécessaire pour laisser davantage de place à l'expression de la population et permettre l'établissement d'une tendance générale nette parmi les avis.

Au niveau qualitatif, l'analyse des avis mériterait beaucoup plus de temps. On remarquera cependant que les "pour" et les "contre" partagent généralement des préoccupations communes pour l'avenir de la Guyane (sécurité d'approvisionnement énergétique, indépendance énergétique, création d'emplois, développement économique du territoire...), mais accordent ou non leur confiance au projet présenté pour répondre à ces besoins.

Les avis "pour" sont généralement peu argumentés, à l'inverse des avis "contre". Les "contre" soulignent très largement l'emplacement inapproprié du projet et l'inadéquation de l'emploi des énergies fossiles. Ils ajoutent parfois des critiques sur le fond du projet (non-sens économique, surdimensionnement, greenwashing mensonger de la "biomasse liquide" et du volet photovoltaïque...), sur la forme du dossier (défauts du site de la consultation, alternatives énergétiques passées sous silence, minimisation des impacts...), des soupçons de malversations (montages financiers, choix de l'implantation), et notamment, une plus forte préoccupation environnementale (nuisances pour les riverains, réchauffement climatique, pollutions aux hydrocarbure, pollution de l'air, destruction de la biodiversité, accroissement des risques de catastrophe environnementale...).

On peut cependant faire confiance au commissaire enquêteur, pour omettre de se poser des questions perspicaces, négliger la pertinence des principaux arguments présentés, s'abstenir de respecter l'avis des participants, éviter de chercher des compétences extérieures sur les questions complexes, et se ranger docilement derrière l'avis des autorités politiques. Attendons le rapport de la commission d'enquête pour confirmer (ou non) la compromission du commissaire enquêteur... sans trop d'espoir... Rappelons qu'il s'est déjà fait remarquer lors d'une enquête publique précédente sur le projet de forages pétroliers de TOTAL, par son manque de discernement (ne se questionnant pas sur les carences manifestes du dossier et préférant s'en remettre aveuglément à l'expertise du pétitionnaire TOTAL, plutôt que de demander des compléments d'informations à des experts indépendants), et une surdité absolue aux avis des participants exprimés lors de l'enquête publique (transformant 99,86% d'avis défavorables aux forages pétroliers, en un avis favorable du commissaire enquêteur, sans justification convaincante).

Rapport et conclusions motivées de la commission d'enquête (projet TOTAL):

<http://www.guyane.gouv.fr/content/download/12779/88742/file/Rapport%20et%20conclusions%20commission%20d'enqu%C3%A4te.pdf>

Nom :

Adresse :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : EP_Larivot.pdf

Numéro : 238 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 02:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Madame, Monsieur,
ce projet n'est pas conforme avec la loi d'autonomie énergétique. Cette loi demande que tous les territoires soient autonomes en énergie d'ici 2030. Or cette centrale va fonctionner avec du pétrole alors que la Guyane regorge d'énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique).
Cette centrale est un contre-sens.
Au sortir du Covid et à une prise de conscience d'un monde qui s'asphyxie, ce projet est une hérésie et va à contre-courant du bon sens.
Je suis formellement opposée à la création de cette centrale.
Développons les énergies "propres" qui nous entourent et cessons de polluer !

Nom : PÉRISSÉ NADÈGE

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : nadege.perisse@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 239 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 02:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Quel avenir proposez-vous là à notre belle région! Une centrale électrique à énergie fossile, alors que la France tente de faire entrer le pays et l'Europe toute entière dans un projet qui allie indépendance énergétique et respect de l'environnement...
Le Président de la République en parlait encore le dimanche 14 juin 2020.
Vous le savez, dès 2030 il ne sera plus possible d'empoisonner les populations avec de telles installations.
Alors j'entends et je lis parfois qu'il faut régler le problème des coupures électriques en Guyane, qu'il faut créer de l'emploi localement, qu'il faut des projets d'avenir pour notre région. Mais oui, bien sûr qu'il faut tout ça, bien sûr que la Guyane a le droit d'être enfin considérée dans notre pays, mais pas au détriment de ceux qui vivent autour de ce type d'installation, pas en ignorant les technologies d'avenir en imposant une solution du 20ème siècle et certainement pas en délaissant le site industriel de Dégrade des cannes pour aller à nouveau polluer d'autres zones où vivent des populations à qui vous imposerez ces monstrueuses réserves d'hydrocarbures et les risques qui y sont associés.
La zone humide du Larivot est en danger, le village amérindien est en danger, les habitants du Larivot sont en danger et qu'en est-il des quartiers de la Chaumière et de Balata, en plein expansion, qui sont implantés dans le sens des vents qui charrieront les gaz toxiques de votre usine... Alors oui, avec une réduction des polluants de l'ordre de 30%, selon vos dires !!! Quel avenir, quel avenir!
Le plus absurde, faire transiter des hydrocarbures dans un pipeline, sur des kilomètres de Dégrade des cannes au Larivot, en traversant Remire-Montjoly et le futur quartier et groupe scolaire de l'éco-quartier. Comment pouvez-vous penser, avec raison, que vous ne faites pas courir un risque aux personnes et à l'environnement!
Évidemment que nous ne sommes pas d'accord avec cette solution. Encore une fois aucune vision à long terme n'est proposée, tout est fait dans l'urgence, et à l'économie.
Bien entendu que nous, Guyanais, n'accepteront pas une telle vision étriquée alors que le 21ème siècle sera précisément celui du respect de la Terre.
Le "tout solaire", l'éolien, l'hydrolien...tout est possible quand on s'en donne les moyens, mais surtout lorsqu'on en a envie. et l'envie, là, vous ne l'avez pas.
Nous demandons aujourd'hui qu'un VRAI débat, qu'une REELLE discussion avec les Guyanais soit mise en œuvre.
Nous tous, soutenus par les associations qui œuvrent pour une électricité respectueuse des populations et de l'environnement revendiquons le droit que notre voix soit entendue.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : oliv123@msn.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 240 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 03:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Comment vous-êtes-vous assuré que les pêcheurs à la ligne sur le pont du Larivot soient bien informés de cette enquête, de ce projet et du déversement quotidien de 90 m3 d'eau polluée aux hydrocarbure juste à côté de leur coin de pêche ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 241 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 03:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce site est réglé à l'heure métropolitaine. Nous sommes aujourd'hui le 14/06/2020 22h42 et cette contribution va se retrouver classée comme une contribution du 15 juin. Vous-êtes-vous assuré que la consultation pourra réellement se poursuivre comme indiqué jusqu'à 23h59 heure guyanaise, et que les messages envoyés demain entre 19h et 23h59 seront bien pris en compte ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 242 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 04:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Ce projet est la convergence de diverses obligations d'exploitation et de réglementation.
On est effectivement pas très aidés par le bio et la photo, seulement 7% qui ne sont pas en plus constants et pas moins désagréables que l'éolien. L'évolution démographique ne va pas dans le sens d'une diminution de la consommation et les toits en tôle non isolée et sans panneaux de chauffage non plus.

En bref voici ma projection et de nouvelles questions sur ce projet fait d'étroitesse.

AUTONOMIE énergétique de la Guyane

On passe d'une production de 107 à DDC à 120MW au Larivot pour le thermique soit 12% d'augmentation alors que l'aléa de la production hydraulique de BPS est de 17% entre les niveaux haut et bas du réservoir.

On est d'emblée dans un concept de raté du dimensionnement vers l'autonomie alors que l'on sait que l'on triche déjà grâce à l'usage des moyens du CSG en cas de pointe non assumée.

Il faut donc prévoir une superficie destinée à mettre en place une production conforme complémentaire à DDC sur le site à démanteler .

ENVIRONNEMENT

Mise à jour des générateurs thermiques quant aux fumées

Maîtrise des risques Seveso qui passent pour le nouveau site de seuil haut à seuil bas

Quid du stockage d'hydrocarbures de DDC ?

Quid du trajet et risques associés du nouvel oléoduc ?

Extrait de l'Avis délibéré Autorité environnementale n° 2019-106 du 18 décembre 2019

« Les impacts sur les milieux naturels et les zones humides sont très forts. Les mesures de compensation proposées ne remplissent pas les conditions requises »...

« protection et une gestion cohérentes du corridor écologique entre la réserve naturelle nationale du mont Grand Matoury et la mangrove Leblond et à des mesures de compensation effectives pour les espèces pour lesquels les impacts résiduels restent significatifs. »

« Les mesures de compensation devraient également concerner spécifiquement les zones humides et les espaces boisés classés »...

« Les mesures proposées pour l'oléoduc apparaissent encore incomplètes pour réduire les risques dans la traversée des secteurs habités »...

Nom : MAUBOUSSIN JEAN LUC

Adresse : 4 RUE JEAN PAUL SARTRE

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : j-lm.camopi@wanadoo.fr

Téléphone : 06.94.42.22.81

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 243 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 07:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet de production d'électricité à partir de sources fossiles est de toute évidence anachronique. Il est en contradiction avec les discours de l'état et les discours des entreprises qui portent ce projet.
Le potentiel de la Guyane pour produire de l'électricité hydraulique, photovoltaïque ou à partir de la biomasse est exceptionnel et permet d'assurer la flexibilité requise par le système électrique. Il faut l'exploiter.

Nom : FRANCIS SOURD

Adresse : 22 ter rue Emile Deschanel

Cedex : 92400

Ville : COURBEVOIE

Email : Téléphone : 0613656839

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 244 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 07:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ! STOP PÉTROLE GUYANE !
?

Nom : CHARBONNIER CATHY

Adresse : 12 lot. Les vignes

Cedex : 43350

Ville : BORNE

Email : charbonnier.cathy@gmail.com Téléphone : 0673056945

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 245 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 09:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je voyais, hier encore, cette publicité d'EDF pour son engagement climatique. Certains qu'avec ce genre d'installation, nous sommes dans le changement climatique

Nom : DONNAES

Adresse : 1 bis, rue François Fabié 12100 Millau

Cedex : 12100

Ville : MILLAU

Email : donnaes.philippe@wanadoo.fr Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 246 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 11:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : !!Stop pétrole Guyane!!

Nom : RÉMI LELAY

Adresse : 820 route de Bourda

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : remi.lelay973@gmail.com

Téléphone : 0786651797

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 247 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 12:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pour l'observation N° 242

je cite votre declaration :

"L'évolution démographique ne va pas dans le sens d'une diminution de la consommation et les toits en tôle non isolée et sans panneaux de chauffage non plus."

Je suis logé dans un carbet avec toit en toles et 4 panneaux solaires photovoltaïques.

IL n'y a aucun probleme de production et SI simplement des milliers d'habitations en Guyane produisait du courant raccorde ou non, cela fournirait une production électrique importante et régulière (diffus 30 % mini) rendant inutile la centrale fuel polluante, dangereuse et surtout non rentable...

Mais pour cela il faudrait de la part de l'état et de la région une politique volontariste d'aide à l'achat et l'installation de panneaux solaire (photovoltaïque) ce que l'état français refuse de faire depuis des décennies...

Je suis surpris de constater que le PNR choisit la destruction d'une mangrove, les touristes apprécieront sûrement cette mangrove détruite, une de plus, combien en restera t-il ???

Mais rassurez vous la facture va venir et être salée... La destruction de la biodiversité et toutes nos betises nous retomberont OBLIGATOIREMENT sur la tête...

Amicalement

Nom : LE BER

Adresse : 9579 Avenue Gaston Monnerville

Cedex : 97320

Ville : SAINT LAURENT DU MARONI

Email : trokata@laposte.net

Téléphone : 0694132984

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 248 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 13:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il ne me semble pas qu'une centrale thermique au fioul soit compatible avec les engagements 100% énergie renouvelable d'ici 2030 pour les zones non interconnectées telles que la Guyane. Qui plus est, implanter cette usine en pleine mangrove - écosystème très particulier, parmi les plus riches de la planète, qui exerce NATURELLEMENT des fonctions de barrière pour la montée des eaux et l'érosion des sols, de filtration, de lieu de vie de nombreuses espèces ... Je m'étonne qu'en 2020, de tels projets aussi peu tournés vers l'avenir soient encore proposés par vos services ... Comment pensez-vous assurer une impossibilité de toute fuite d'hydrocarbures, quand on sait les changements climatiques imminents, qui seront nécessairement sous estimés dans les calculs de gestion et management du risque ? Quand on sait l'impact que l'homme a déjà dans cette zone de la planète si riche en diversité naturelle (barrages miniers qui lâchent en amazonie et déforestation pour n'en citer que quelques-uns), quelle vision de notre planète avez-vous pour proposer de tels projets ? Encore une belle preuve que les accords de paris sont déjà bien loin, et que beaucoup n'en ont que faire ..

Nom : GAUDUCHEAU VICTOR

Adresse :

Cedex : **Ville :**

Email : gauducheau.victor@hotmail.fr **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 249 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 13:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Insertion par l'activité économique

Pour ce projet, le groupe EDF-PEI souhaite participer à l'effort national afin de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Ainsi, l'action d'insertion qui sera déployée dans le cadre des travaux de construction de ce projet permettra la réalisation d'un minimum de 75 000 heures de travail destinées à des publics éloignés de l'emploi*.

Pour l'accompagner dans la définition, la mise en œuvre, et le suivi de cette action d'insertion, EDF-PEI a souhaité faire appel au Guichet Unique Territorial de gestion des clauses d'insertion sociales porté par l'APEIG (Association pour l'emploi et l'insertion en Guyane). Cet organisme reconnu d'utilité publique - présidé par M. Fortune MECENE - mettra au service du projet son expertise dans la mise en œuvre d'actions d'insertion auprès des principaux maîtres d'ouvrage de Guyane afin que ce chantier soit aussi une opportunité et un tremplin pour les publics les plus fragiles du territoire. L'APEIG aura enfin pour mission d'assister les entreprises attributaires dans le choix de la stratégie de mise en œuvre et l'identification de profils en insertion adaptés à leurs besoins en matière de recrutement.

*Sont considérés comme publics éloignés de l'emploi :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois)
- Les jeunes de moins de 26 ans s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi
- Les allocataires du RSA
- Les publics de plus de 50 ans en recherche d'emploi
- Les personnes prises en charge par les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Nom : APEIG (Association pour l'Emploi et l'Insertion en Guyane)

Adresse : BP 30580, 973334 Cayenne Cedex

Téléphone : 05 94 28 93 40

Email : contact@apeig.com

Nom : APEIG

Adresse : BP 30580

Cedex : 97334

Ville : CAYENNE

Email : n.berthail@apeig.com

Téléphone : 05.94.28.93.40

Pièce(s) jointe(s) : Rubrique APEIG enquete publique EDF-PEI.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 250 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 13:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS DEFAVORABLE à 200%.

Le 5 juin Emmanuel Macron a tweeté :
« Le monde d'après sera résolument écologique... »

Certainement pas avec un projet comme celui là. La Guyane a évidemment besoin de nouvelles sources énergies. Il y a d'autres façon de produire de l'électricité en combinant les énergies renouvelables sur le territoire : biomas, solaire, micro hydroélectrique au fil de l'eau, etc... voir thermique mesuré...

La première interrogation à la portée du commun des mortels. POURQUOI CE SITE ??? , une zone marécageuse inondable et inconstructible à la base (avant le tour de passe-passe pour modifier le PLU de la ville de Matoury).
Je vous laisse imaginer les millions de tonnes de remblais (pris où ?)...

Un autre surcoût énorme associé au risque écologique : la construction du pipeline haute pression pour acheminer le fioul arrivant par bateau. (De degrad des cannes au larivot en passant par Matoury)

En dehors d'une acquisition foncière "stupéfiante", et d'un surcoût « démesuré" validé d'entrée (avec l'argent du contribuable) ce projet lancé en 2017 est un non sens écologique (voir les accords de paris) qu'on médiatise au dernier moment avec une enquête publique uniquement sur le net. En plein covid quelle aubaine !!!! En déclarant ce projet d'utilité publique on s'affranchit ainsi toute remise en question , toute enquête approfondie ... mais tout n'est peut-être pas encore joué.

A nous de voir...

Je m'oppose catégoriquement à ce projet.

Nom : FELICITE YVES

Adresse : Route de Montjoly

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : yvesfelicite973@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 253 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 14:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Rappel : cette enquête publique démarre en plein confinement et se termine alors que la Guyane vit un semi reconfinement au regard de la situation sanitaire catastrophique liée à la COVID19.

Alors que le réchauffement climatique est un sujet majeur d'inquiétude au niveau mondial et qu'apparaît la nécessité absolue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, on persiste à vouloir imposer en Guyane cet aberrant projet de construction d'une centrale thermique de 120 mégawatts, allant de ce fait à l'encontre de toutes les déclarations de bonnes intentions du Gouvernement et du Président Macron pour sauvegarder la biodiversité et à mettre un terme aux projets climaticides. Make our planet great again ?!

Pour sa construction, 24 hectares de mangrove et de forêts marécageuses seront défrichés, exposant ainsi la zone, classée SEVESO, au risque de submersion marine. De plus, un oléoduc de 14 kilomètres traversera pas moins de 3 communes en zone urbanisée. Des rejets d'hydrocarbure sont déjà envisagés quotidiennement dans la mangrove. Les impacts sur les écosystèmes avec la vie qu'ils abritent seront dramatiques. Make our planet great again ?!

Ce projet, par son importance en terme de coût, un demi-milliard d'euros, aurait dû faire l'objet d'un débat public, selon les règles de la Commission Nationale de Débat Public. Une fois de plus, les Guyanais sont mis à l'écart, le respect des règles à appliquer dans ce cas de figure étant ainsi bafoué. La continuité dans la réalisation de ce projet n'augure donc rien de bon si d'emblée, la réglementation n'est pas respectée. Make our planet great again ?!

Enfin, la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, l'objectif d'atteindre les 100% d'Energies Renouvelables en 2030. Il est possible d'y parvenir. L'ADEME et le syndicat des professionnels des énergies renouvelables ont réalisé des projections réalistes qui mènent à ce résultat. Make our planet great again ?!

Compte tenu de ce qui précède, je m'oppose catégoriquement à l'installation de cette méga-centrale thermique inacceptable au 21ème siècle !

Nom : ISABELLE GUILLARD

Adresse : 7 allée entre deux coteaux
La Chaumière

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : isa.guillard973@gmail.com

Téléphone : 0694279775

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 254 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 14:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

En réponse à l'observation n° 37, je voudrais mentionner deux points :

- il y aura un contentieux sur l'oléoduc (même si je suis seule à le porter) car les riverains ne se laisseront pas dépouiller de 20 m sur leur terrain et être en perpétuel danger alors que la centrale pouvait être à DDC sur un terrain du Parc d'Avenir

- sans oléoduc pas d'hydrocarbure pour la centrale

- le commissaire enquêteur pour la centrale EDF d'Ajaccio à donner un avis DEFAVORABLE sur la centrale au gaz car surdimensionnée et problème pour l'approvisionnement au gaz.

ci-joint le discours du 1er Ministre en juillet 2019 à Ajaccio

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : discours_premier_ministre__centrale EDF_ajaccio_04.07.19_surligné jaune.pdf

Numéro : 255 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 14:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : PARDON petite erreur matérielle : pas observation 37 mais 237

Nom : PULCHERIE

Adresse : 1130 A , Route de Dégrad des Cannes

Cedex : 97354

Ville : REMIRE-MONTJOLY

Email : maude.pulcherie@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 256 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 14:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mesdames, Messieurs,

Il y a 40 ans, nous construisions la centrale thermique de Degrad des Cannes. A cette époque, François MITTERAND vient d'être élu, nous sommes encore en guerre froide et les questions d'énergies sont fondamentales.

La Guyane avait eu à choisir entre plusieurs types d'énergies. Ce fut la thermique qui fut retenue, avec une centrale temporaire en attendant le barrage de Petit Saut. A cette

époque déjà, la part des centrales thermiques au fioul dans la production totale des énergies est en déclin. Après le pic des années 60 et la crise pétrolière, la communauté internationale se détourne de ces centrales polluantes et coûteuses. Le nuage de fumée en Europe se dissipe au-dessus des villes. C'est pourtant ce type de production d'énergie déjà dépassée qui fut choisi au tournant des années 80 en Guyane.

Ce « temporaire » a duré 40 ans. En 2007 la centrale thermique devait déjà être démantelée. En 2020, la centrale est toujours en fonction. Il y a 20 ans que l'alternative devait être faite et aujourd'hui, à la va-vite, on tente de nous imposer une autre centrale thermique. Sur les 20 dernières années, la part de thermique au pétrole dans la production d'électricité est tombée de 8 à 3% dans le monde. Plus personne ne construit ce genre de centrale. Sauf nous. Mais cette fois-ci, ça sera temporaire. Juste 20 ans, pas plus, promis.

Le choix de Degrad des Cannes avait été dicté par une relation simple : la proximité du port pétrolier et l'éloignement de la population. En effet, en construisant cette centrale loin de tout, on s'assurait une pollution de l'air limitée et un transport réduit au maximum. La conception et la construction de Degrad des Cannes s'est faite en limitant au maximum les risques. Un choix responsable avec les connaissances de l'époque, nous pouvons les saluer.

Il y a eu malheureusement une grave pollution de 150.000 litres de fioul rejetés dans la mer en 2015. Cette catastrophe nous rappelle que, bien que nous soyons en Union Européenne, le risque 0 n'existe pas. Ce désastre a eu des conséquences terribles sur la qualité de l'eau et donc les fonds marins, la pêche et le tourisme.

En ce qui concerne la qualité de l'air, il est aujourd'hui admis que la production d'électricité par des énergies fossiles dégage des oxydes de soufre, des particules fines et toute une série de gaz. Le centre international de recherche contre le cancer et l'organisation mondiale de la santé (OMS) considèrent ces rejets comme cancérigènes au même titre que le tabac ou les gaz d'échappement. Ces gaz augmentent le risque d'AVC, de maladies cardiaques, de cancers des voies respiratoires et la liste est longue !

En Guyane, ces risques étaient limités par la distance de Degrad des Cannes et le sens des vents ; ce n'est plus le cas avec le projet du Larivot. Cette centrale va se retrouver en plein milieu d'une zone résidentielle, touristique, commerçante et de transit routier. Cette zone, le long de la N1 est déjà durement frappée par la pollution de l'air. Les habitants de Balata sont déjà enfumés. Durant la durée des travaux, les poussières de béton et les embouteillages vont dès le départ aggraver encore plus la qualité de l'air déjà médiocre dans la zone. Demain avec cette centrale, 100 000 personnes vivront à moins de 10km de ces rejets toxiques et y seront directement exposées. Quid de la santé publique ?

EDF PEI dans son dossier montre une petite carte avec le sens des vents dominants dans la zone. Ce qu'elle ne montre pas, c'est que les vents tournent et qu'au-delà de la carte, sur le trajet des vents dominants, se trouvent Soula et la Carapa. La quasi-totalité de l'agglomération du centre littoral sera donc bien sous la fumée de cette centrale. Puisqu'elle sera à l'Ouest de l'île de Cayenne, nous pouvons facilement imaginer que la croissance et le développement résidentiel de Macouria sera stoppé net par la pollution de l'air. Ceux qui y vivent déjà vont souffrir de la qualité fréquemment médiocre de ce qu'ils respirent. Est-il nécessaire de sacrifier une grande partie de la population pour un projet déjà obsolète sur le papier ?

Selon l'OMS, 1.4% de la mortalité dans le monde est dû à la pollution de l'air. Avec ce chiffre et la position géographique centrale de cette usine, je vous laisse compter. Pour nous, un seul et unique malade est déjà de trop. Nous refusons de sacrifier une partie de la population pour quelques raisons que ce soit.

Les quartiers de Cogneau-Lamirande et de la Chaumière ne devraient pas être en reste : pour apporter le pétrole du port de Dégrad des Cannes au Larivot, il est prévu 14km de pipe-line à travers l'île de Cayenne. Des expropriations sont déjà en cours. Un témoignage est éloquent dans les commentaires précédents. Ce seront 14 km à travers une agglomération, à travers des quartiers populaires et denses. Des expropriations à la chaîne et une division de l'agglomération en 2. La Chaumière en pâtit déjà. La récente catastrophe en Russie nous rappelle qu'aucun pipe-line n'est sûr à 100%, des fuites sont possibles, des accidents plus graves peuvent survenir. Nous allons donc faire transiter des tonnes de carburant à proximité d'habitations. Si certains peuvent penser que c'est enterré et sûr, l'histoire récente nous prouve le contraire. Prendre le risque d'un incendie géant est tout simplement criminel, compte tenu des difficultés des pompiers à faire leur travail correctement avec les moyens qu'ils ont, ce serait encore bien pire qu'imaginable. Il n'est pas admissible d'exproprier des Guyanais pour forcer les autres à vivre avec un tel danger au bout de la rue.

Cette centrale est prévue pour durer 20 ans, mais notre expérience montre qu'EDF PEI va très certainement tirer au maximum du possible. On peut déjà imaginer 40 ans de maintenance, d'achat, de rafistolage, comme en ce moment.

Le prix du pétrole ne peut qu'augmenter avec le temps car la ressource s'épuise considérablement, sommes-nous prêts à voir nos factures d'électricité multipliées par 2, 3 ou 10 en 20 ans ? S'ajoute à cela le fait qu'aujourd'hui l'électricité thermique est déjà l'une des plus chères au monde. Le récent répit dû à l'huile de schiste aux Etats-Unis ne peut pas durer. Le pétrole coûtera de plus en plus cher car il est limité, l'extraction de plus en plus complexe et avec la demande mondiale en constante augmentation.

En 2018, EDF Distribution avouait que la consommation d'électricité stagnait depuis des années. Avec des tendances négatives de 1% en 2018. A contrario, il est matraqué que la demande va exploser de 3%. Or ces dernières années la demande stagne, voire recule. Le renouvellement des appareils électroménagers en basse consommation, les énormes efforts du centre spatial, l'habitat mieux isolé compense l'augmentation de la population ainsi qu'une politique de retour vers l'habitat éco-responsable. La marge est encore très grande. Alors d'où vient ce chiffre de 3% ? Pourquoi demain y aurait-il une augmentation de la demande alors qu'aujourd'hui et hier elle baisse ? Y'aurait-il dans les cartons l'alimentation d'une très grande mine d'or à Espérance ? C'est sur la table. Ce qui est certain et au vu de ce qu'EDF Distribution avoue contraint par la législation, c'est que la demande stagne et rien ne laisse entrevoir la raison d'une augmentation. D'ailleurs, les chiffres de 2019 ne sont étonnement toujours pas sortis...

Nous savons de source sûre que l'actuelle centrale tourne en moyenne à 25 Mégawatts (MW). La grande obsolescence d'un côté et les autres énergies de l'autre nous laissent donc à penser que le besoin se situe à l'avenir autour de ce chiffre comme expliqué précédemment. Il s'agirait donc de remplacer ces 25 MW et non ce farfelu chiffre de 120 MW par une autre source d'énergie. Solaire, hydraulique, biomasse ou autre, il y a énormément de solution de remplacement. Des sites de solutions alternatives avec d'autres entreprises se développent d'ailleurs à travers la Guyane.

A défaut et pour parer au chantage du black-out, il faut savoir qu'un groupe électrogène mobile de 20 MW coûte 4 fois moins cher que cette centrale par MW. Ainsi, pour 4 fois moins cher par MW, on peut envisager une solution flexible, modulable, rapidement déployable. Ce serait certes, une mauvaise nouvelle pour l'environnement et la pollution, mais financièrement, ça prend tout son sens. Ce qui représente 25 millions d'euros d'investissement en groupe électrogène pour la totalité du besoin plus les frais de fonctionnement.

Or il est prévu un budget de 500 millions d'euros d'investissement pour le projet Prométhée.

A titre de comparaison, Petit Saut a coûté 400 millions d'euros avec des années de travaux. De la même manière, l'électricité hydraulique est actuellement de 4 à 6 fois moins chère que l'électricité thermique, et cet écart ne peut que se creuser avec le temps. Nous pouvons nous autoriser à imaginer des alternatives crédibles, sûres, saines, pourvoyeuses d'emploi, bien moins chères pour le consommateur. La Guyane, la terre des eaux abondantes avec plus de 11h d'ensoleillement par jour toute l'année et recouverte à 95% par la forêt dispose de ce luxe.

Ainsi, que ce soit par la taille ou par le prix, rien ne justifie un tel investissement pharaonique (qui sera refacturé au consommateur, bien entendu). En toute logique, on ne va pas créer une centrale aussi gigantesque pour ne pas l'utiliser, ça n'aurait aucun sens. Bien que la mine d'Espérance soit sur la table, il y a aussi l'extinction des autres sources d'électricité qui serait crédible. La filière des énergies renouvelables et ses 700 emplois actuels est-elle menacée ? Il y a moins de 100 personnes travaillant actuellement à la centrale de Degrad des Cannes, allons nous sacrifier 700 emplois pour en sauver 100 ?

A cela s'ajoute la possibilité d'utiliser de l'huile de palme pour alimenter la centrale, timidement appelée « biocarburant » est une folie sociale, environnementale et économique. Nous avons tous vu ces images atroces d'orang-outan brûlés vifs ou la consternation internationale face à la déforestation en Amazonie pour produire de l'huile de palme, et nous allons cautionner ça ? Cela fait maintenant plus de 10 ans que toutes les entreprises alimentaires cherchent des alternatives, et nous avons des projets d'importations ? de plantations ? Il est en de même du gaz, il est évoqué la possibilité d'utiliser du gaz dans la PPE pour alimenter votre centrale avec exactement les mêmes problèmes qu'avec le pétrole. Mais du coup, on peut vous soupçonner de projeter l'alimentation de l'île de Cayenne en gaz de ville malgré la myriade de rapports sur la pollution de l'air des intérieurs. Est-ce le cas ?

L'Université de Guyane forme actuellement des ingénieurs et des techniciens du solaire. La Guyane crée des emplois durables, avec d'excellentes conditions de travail et de salaires sur notre territoire pour des Guyanais. En face, la centrale ultra moderne emploiera le minimum de salarié. Comme dans les usines modernes, il ne reste sur place que des équipes d'ingénieurs et le minimum de garde. Autant d'emplois peuvent être créés rien qu'avec les groupes électrogènes et pour moins cher. Qu'en est-il du solaire ou de l'hydraulique ? Nous n'en savons rien, aucune étude comparative récente et publiée d'EDF PEI ne peut étayer la comparaison.

De plus, dans un article du média public, Guyane la 1ère du 4 mai 2018, il est évoqué des retombées économiques de l'ordre de 100 millions d'euros. D'où sort ce chiffre ? Comment se justifie-t-il ? Inclut-il les frais médicaux pour la population et la prévention des risques d'incendie, de marée noire et les expropriations ?

Le 26 novembre 2017 sur France 2, Emmanuel MACRON s'engage à fermer toutes les centrales thermiques et à charbon en France avant 2022. Sait-il qu'on va en construire une en 2023 en Guyane ? C'est totalement contraire à la COP21 à l'objectif d'atteinte du CO2. C'est contraire aussi à la Loi qui prévoit que dans les DROMS en 2030, 100% de l'électricité soit d'origine renouvelable. Ce choix local des pouvoirs publics est en totale opposition avec ce qui est affiché en France. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils justifier une telle opération au regard de leurs engagements intérieurs et internationaux ?

Au niveau environnemental, il est prévu une mini marée noire tous les jours avec un rejet de 90m3 d'eau sale dans la mangrove protégée du Lavirot, dans le sens du courant du fleuve Cayenne vers les zones de pêche. Il est prévu de défricher 24ha de mangrove pour construire la centrale. Ainsi non seulement nous aurons un pot d'échappement géant au milieu de l'agglomération mais on détruit aussi les puits naturels de carbone. La mangrove étant un milieu naturel particulièrement important pour le paysage de carbone.

Le site est situé en zone inondable. Il est prévu des travaux titanesques pour stabiliser et sécuriser l'installation. Non vraiment, un site SEVESO en zone inondable ? Est-ce vraiment raisonnable ? Comment EDF PEI a-t-il eu cette autorisation ?

D'ailleurs, l'autorisation par la mairie de Matoury s'est faite dans des circonstances obscures, comment se fait-il que le conseil municipal n'ait été mis au courant qu'une fois le forfait accompli ? Comment cela se justifie-t-il ? Peut-on avoir des explications pour ce déni de démocratie ? Il en va de même de la consultation publique actuelle.

Dans le reste de la France, les consultations publiques ont été suspendues en grande partie pendant le confinement, mais pas ici. La consultation étant strictement en ligne et en français. Sachant qu'une grande partie de la population n'a pas accès à internet, que selon l'INSEE, 40% de la population guyanaise aurait des difficultés à lire et à écrire, que 40% de la population guyanaise ne parle pas français couramment, alors peut-on parler de consultation publique ?

Il n'est donc pas possible de consulter les 4000 pages de rapport ni d'échanger directement avec un expert. Ce sont des dénis de démocratie à la chaîne qui aboutissent à ce projet. Ni les citoyens, ni leurs élus ne peuvent afficher leurs opinions sur des bases éclairées et sûres. Il y a une si grande opacité sur les données ayant amené à cette décision, un si grand manque de coopération, d'explication et d'échange avec les Guyanais. Ceux-ci doivent se contenter de ce qu'EDF souhaite bien communiquer et de quelques articles de presse distillés depuis des années.

Malgré la difficulté d'accès à cette consultation, 60% des avis sont défavorables. Ce projet mené à la schlague est contraire aux intérêts des Guyanais. Ils s'en rendent compte petit à petit malgré la rétention d'information et le silence entourant ce choix capital pour leur avenir.

De la même manière et contrairement à la Loi, curieusement, il n'y a eu aucun appel d'offre pour l'exploitation de cette centrale. Quand bien même le besoin eut été fondé et le site trouvé, il y aurait dû y avoir un appel d'offre. Ça n'a pas eu lieu. EDF PEI n'est pas au-dessus des Lois et la Guyane n'est pas sa réserve gardée. Nous réclamons des précisions pour ce manque de mise en concurrence. Nous avons des acteurs locaux qui auraient pu relever le défi de manière différente.

L'ADEME et le SER (dont fait pourtant parti EDF PEI) ont publié des études très intéressantes ces dernières années. Avec un grand choix d'alternatives, il est montré que tous les indicateurs peuvent être au vert : l'environnement, la finance, le social, l'emploi, la santé peuvent sortir vainqueurs si on appliquait les solutions décrites dans ces

rapports. Il y a une autre étude de l'ADEME encore plus récente et plus intéressante qui n'a pas été rendue publique, nous réclamons qu'elle le soit.

La totalité des acteurs environnementaux (CSRPN, CNPN,...) ont émis des avis défavorables au projet. Prométhée fait consensus contre lui par tout organisme spécialisé. On peut faire bien mieux qu'actuellement.

Guyane Ecologie et le Collectif Citoyen pour une alternative à la centrale du Larivot réclament une alternative pour la Guyane.

Le projet Prométhée est une absurdité à tous les niveaux. La démonstration de force de ce projet, le déni de démocratie, l'absence de concertation et de choix nous donnent l'illusion de devoir céder au chantage du black-out. Pourtant, il n'en est rien, car jusqu'au dernier moment, on peut encore changer de projet. La politique du fait accompli a été menée à chaque étape de l'élaboration de ce projet par EDF PEI, nous devons tous nous y opposer avec force.

Le projet est minimal en termes d'emploi et maximal en termes de pollution. La centrale de Luciana en Corse et les relevés atmosphériques autour nous enseignent que peu importe les filtres, l'air sera pollué. Il le sera toujours plus que l'air de la mer de toute manière. Ce projet est extrêmement cher, démesuré, incompréhensible. Avec le peu d'information que nous avons, nous ne sommes pas capables d'imaginer une solution pire que celle-là, si ce n'est une centrale au charbon ou nucléaire.

Cette consultation et les réponses apportées vont permettre aux Guyanais de comprendre les enjeux qui leur ont été cachés, de compenser le manque d'information et réclamer une alternative. Il n'est pas possible que ce projet soit acceptable en l'état, c'est le pire possible.

Nom :

Il reste 3 ans pour que les pouvoirs publics revoient leur copie.

Guyane Ecologie et le Collectif Citoyen pour une alternative à la centrale du Larivot

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : nonalacentraledularivot@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 257 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 14:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Enquête publique portant sur le projet de réalisation de la nouvelle centrale électrique du Larivot sur la commune de Matoury (Guyane Française)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Monsieur Daniel CUCHEVAL,

Conformément aux conditions exceptionnelles instaurées pour faire face à l'épidémie du covid-19, vous trouverez ci-accroché mon courrier de proposition de révision du projet de future centrale électrique du Larivot.

Vous remerciant par avance pour toute l'attention que vous porterez au contenu de mon courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur Daniel CUCHEVAL, l'assurance de ma parfaite considération

Philippe ZANKO

Nom :

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : Proposition de révision du projet de future centrale électrique.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 258 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 14:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Monsieur Daniel CUCHEVAL,

Conformément aux conditions exceptionnelles instaurées pour faire face à l'épidémie du covid-19, vous trouverez ci-accroché mon courrier de proposition de révision du projet de future centrale électrique du Larivot.
Vous remerciant par avance pour toute l'attention que vous porterez au contenu de mon courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur Daniel CUCHEVAL, l'assurance de ma parfaite considération

Philippe ZANKO

Nom : ZANKO

Adresse : 1162, chemin de la Chaumière

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : philippe973.zanko@gmail.com

Téléphone : 06.94.00.14.70

Pièce(s) jointe(s) : Proposition de révision du projet de future centrale électrique.pdf

Numéro : 259 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 15:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis défavorable pour un projet surdimensionné, mal positionné et contraire aux engagements de la France sur le climat.

Avec le Larivot, on se dirige vers un choix irrémédiablement néfaste pour la population guyanaise et mondiale, sous prétexte d'un éventuel blackout. Or le blackout tant redouté par les épisodes de sécheresse des années passées n'est jamais arrivé car EDF a d'ores et déjà remplacé plus de la moitié de sa centrale de dégrad des cannes par l'installation de 34 MW de groupes diesel mobiles en Guyane. C'est bien là la preuve qu'il n'y a pas d'urgence à prendre une décision aussi controversée et à l'opposé de ce qu'écrit notre cher Président!

« Le monde d'après sera résolument écologique. Je m'y engage. Nous le bâtirons ensemble. Nous avons une opportunité historique de reconstruire notre économie et notre société sur de nouvelles bases, de nous réinventer, d'investir dans un avenir décarboné. » Emmanuel Macron, le 5 juin 2020.

Nom : UN HABITANT DE REMIRE

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 260 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 16:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : contribution à l'enquête publique

bonjour

il me parait important de réagir à ce projet qui engage pour l'avenir du territoire sur plus de 30 ans

je relève plusieurs anomalies :

1/ l'absence d'étude d'alternatives au lieu d'implantation du projet

en effet le projet actuel implique une construction sur de mauvais terrains et un oléoduc alors qu'une implantation à dégrad des cannes lèverait la contrainte de l'oléoduc... et je ne vois pas pourquoi l'utilité publique ne permettrait pas d'aller chercher le terrain adhoc avec la distance nécessaire avec la SARAH

dans la même idée une implantation à Kourou a t'elle été envisagée?

2/ la taille de la centrale est bien supérieure à celle de l'actuelle alors que la tendance est aux énergies renouvelables... elle ne devrait donc pas aller au-delà d'une taille utile à la stabilité du réseau sachant que des centrales biomasse (et ponctuellement des turbines à gaz) existent pour ce service

3/ la surface de panneaux solaires au sol dans un site ou la surface de "bon" terrain est un problème.... c'est une mesure populiste pour verdir le projet... c'est révélateur d'en arriver là

en conclusion je m'interroge

pourquoi prenons nous d'aussi discutables décisions? ne sommes nous pas intelligents? la décision a t'elle été volée? qui y gagne dans cette histoire?

cordialement

--

Laurent CLAUDOT tél 0694 21 46 70
30 lot Réséda
97354 Rémire Montjoly

UID 44728

Nom :

Adresse :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Cedex : 0

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 261 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 16:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je trouve le justificatif sur l'implantation du projet trop rapide et très pro site du Larivot, ce qui n'est pas étonnant vu que le porteur du projet a acheté ce terrain avant même que son projet soit autorisé... La démarche est d'autant plus rédhibitoire que le projet nécessite un gigantesque oléoduc pour alimenter cette centrale : Autant l'existence du port de Dégrad des Cannes est présentée comme un avantage pour le site de la centrale existante autant l'absence de port pétrolier au Larivot n'est pas présenté comme un inconvénient pour le site du Larivot.

La solution d'un démantèlement de la centrale existante pour réhabilitation avec de nouveaux moteurs et un nouveau traitement des fumées, avec le recours à des groupes électrogènes mobiles pendant la phase transitoire (comme le porteur sait déjà très bien le faire), n'est pas réfléchi et pesé. Encore une réflexion trop hâtive et type "rouleau-compresseur" caractéristique notable du porteur du projet...

Ce projet et la façon dont il a été mené laisse un goût amer. Comme si les étoiles s'alignaient pour qu'EDF puisse faire encore une fois (déjà le cas lors de la "validation" du projet dans la PPE de Guyane) passer sa centrale en force.

Enfin, ce dossier de centaines de pages n'apporte pas toutes les réponses sur la partie environnementale. En lieu et place, nous avons le droit à une séance de greenwashing de première classe :

- 10 MW de solaire, alors qu'on pourrait en faire 100 MW;
- une option pour passer à de la biomasse, qui n'est autre qu'un biocarburant importé et produit sur de la terre agricole on ne sait où;
- une méprise total des engagement de l'Etat visant à l'autonomie énergétique des territoires d'outre-mer à l'horizon 2030...

En résumé ce dossier est pour moi non recevable et je vous remet par la présente mon avis défavorable.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 262 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 16:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Pourquoi nous nous opposons fermement à ce projet :

- 1) ce projet ne respecte pas les Accords de Paris ;
- 2) cette enquête publique est lancée en pleine crise de la COVID19, alors que la Guyane vit une situation sanitaire alarmante ;
- 3) il s'agit d'un nouveau projet climaticide pour la Guyane ;
- 4) ce projet est prévu sur une zone classée SEVESO ;
- 5) un oléoduc de 14 kilomètres traversera 3 communes et en zone urbanisée ;
- 6) le budget prévu (un demi-milliard d'euros) aurait dû déclencher un débat public ;
- 7) la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, un objectif de 100% d'Energies Renouvelables en 2030.

Nom : CITOYENS POUR LE CLIMAT GUYANE

Adresse : 7 allée entre deux coteaux
La Chaumière

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : cplcguyane@gmail.com

Téléphone : 0694279775

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 263 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 16:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tenais à vous donner mon avis sur ce projet.

Sous prétexte que la Guyane manque d'électricité si le barrage de Petit Saut s'éteint ou manque d'eau. Sous prétexte que la sécurité d'approvisionnement est critique sur l'île de Cayenne. Sous prétexte que les ENR sont intermittentes. EDF défend un modèle vieux jeu, coûteux et climaticide.

Comment être certain que cette centrale favorisera les énergies renouvelables en soit-disant stabilisant le réseau, car tous les fonds disponibles auront été engloutis par ce projet et que le réseau électrique du littoral sera toujours aussi mal géré et entretenu ?

Enfin sur la forme, il y a beaucoup trop de documents, comment voulez-vous que tout un chacun puisse lire l'ensemble et se fasse son avis ? Est ce que EDF tente de noyer le poisson ?

Avis DÉFAVORABLE pour ma part.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 264 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 17:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

Avis très défavorable,

Projet déplorable sur un plan écologique, social et environnemental.

Le pétrole est une énergie du siècle dernier, polluante et de plus en plus chère. Les coûts de ce projet semblent démesurés. Il existe des possibilités alternatives de mix énergétiques renouvelables (biomasse raisonnée, solaire, éolien et hydraulique) qui permettraient à moindre coût d'assurer un service énergétique équivalent, les faiblesses temporaires de certaines énergies (nuit, sécheresse ou journées sans vent) étant compensées par la force des autres durant ces périodes-là, et vice-versa.

Ces secteurs sont aussi porteurs d'emplois (voire plus) que le pétrole, mais ne doit pas ravir le syndicat ultra-conservateur de EDF, qui se veut indépendantiste mais se range du côté des énergies importées, ni favoriser la situation monopolistique de l'opérateur énergétique régional (EDF toujours) face aux entreprises d'énergies renouvelables, qu'elle soient petites, moyennes ou plus grandes.

Par ailleurs, pourquoi consulter en plein Covid ? Pourquoi le projet est-il à ce point déjà entamé (appel d'offre pour l'oléoduc, terrain déjà acquis et ceinturé) ?

Nom : PIPET

Adresse :

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : laurent.pipet@yahoo.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 265 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 17:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

- 1) ce projet ne respecte pas les Accords de Paris
- 2) cette enquête publique est lancée en pleine crise de la COVID19, alors que la Guyane vit une situation sanitaire alarmante
- 3) il s'agit d'un nouveau projet climaticide pour la Guyane
- 4) ce projet est prévu sur une zone classée SEVESO
- 5) un oléoduc de 14 kilomètres traversera 3 communes et en zone urbanisée
- 6) le budget prévu (un demi-milliard d'euros) aurait dû déclencher un débat public
- 7) la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, un objectif de 100% d'Energies Renouvelables en 2030

Bref, ce projet est une hérésie économique, environnementale, politique. Elle engage à la fois l'effort public actuel et l'avenir de la génération qui vient (nos enfants, on n'est dans le concret à court terme maintenant...).

Notez enfin que la faible altitude du site le rends sensible aux aléas climatiques en cas - fort probable à moyen terme - d'une élévation du niveau des océans.

Bref, merci de nous épargner cette monumentale aberration....

Nom : JOUBERT PIERRE

Adresse : 1770 lieu dit la désirée

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : bantakya@gmail.com

Téléphone : 0694383499

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 266 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 17:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Guyanais de cœur, je trouve complètement irresponsable à notre époque, à l'heure de la transition écologique, que de tels projets puissent encore voir le jour. Dans un monde où le devenir incertain en matière de santé publique, d'impacts écologiques est croissant, où l'Environnement est au centre de nombres d'interrogations, d'inquiétudes, relayées avec force par nombres d'associations, les médias, quelques courants politiques (pas assez nombreux hélas) etc. comment on peut laisser les choses se faire en l'état. Sacrifier l'écologie sur l'autel de profits mercantiles est un non-sens dans notre société du XXIème s. La Guyane a un formidable atout: 97% de son territoire est "vert". Elle a tout intérêt à favoriser et opter pour des systèmes respectueux de l'environnement et s'inscrire en droite ligne d'une alternative "développement durable". Cela fait plus de 10 ans, que l'on parle de développer le tourisme vert, 10 ans que rien n'est fait. En revanche, repartir sur système des plus archaïque - énergie fossile encore!?! - ne pose visiblement aucun cas de conscience, de prises de position profondes et fermes, par nos élus. A l'image de ce qu'il se passe dans la plupart des pays, l'écologie n'est pas le centre des préoccupations majeures (elles le sont "et restent bien souvent" sur le papier), car les gains financiers ne sont pas assez importants. Développer "vert", ce n'est pas opter pour des profits vertigineux, non : ça coûte cher. La richesse se situe ailleurs et les générations à venir pourront en mesurer vraiment tous la quintessence qu'elle soit d'ordre sanitaire, environnementale. La Guyane a déjà été assez souillée comme ça : les mines d'or continuent ce travail de sape. Il s'agit dès lors de s'inscrire dans un cercle vertueux, respectueux de la nature et de ses bienfaits.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : rhum1neo@live.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 267 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 17:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Faire une nouvelle centrale est une évidence pour la Guyane avec l'augmentation de sa population. A notre époque, réalisée celle-ci pour 90% à partir d'énergie thermique et 10% en solaire me parait un non sens pour ce département. La Guyane devrait être moteur pour les énergies renouvelables et pourrait être une vitrine nationale. Tout n'est que volonté et il me semble que pour ce projet, on a été au plus facile. la Guyane ne pourra que le payer au prix fort dans un avenir plus ou moins proche.

Nom : CHANTALOU ANTOINE

Adresse : 6, rue St-Hubert Miraca

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : antoine.chantalou@orange.fr

Téléphone : 05.94.32.41.16

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 268 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 17:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet va complètement à l'encontre du respect de l'environnement et de la promotion des énergies renouvelables. Il est hallucinant de voir un tel projet naître encore en 2020.

Pour commencer:

- le choix du site: dans une zone marécageuse et éloignée du dégrad des cannes qui obligerait à créer un oléoduc de plusieurs kilomètres de long me semble complètement titanesque et irresponsable en matière de coût et de respect de l'environnement.

De plus: sur 130 MWe seulement 10 sont des énergies propres liées au photovoltaïque. La Guyane est un des départements les plus chaud de France et le taux de pluviométrie y est important. Alors n'allez pas faire croire à la population qu'il n'est pas possible de mettre à profit plus d'énergie solaire ou hydraulique.

La Guyane est un département en plein développement c'est le moment où jamais de profiter de son potentiel et non pas de continuer à la faire dépendre en majorité des énergies fossiles arrivées par bateau!

Ce projet est certainement conçu pour arranger quelques élus et lobbys mais en aucun cas la population

Je suis DEFAVORABLE!!!

Nom : SOCHAN ERIKA

Adresse : Résidence perle noire bat moutouchi n°9
Route des plages

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : sochan.erika@gmail.com

Téléphone : 0669760524

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 269 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 18:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Messieurs,

AVIS TRES DEFAVOBLE à ce projet de centrale électrique polluante au Larivot.

Vous devriez réhabiliter la centrale de Dégrad-des-Cannes plutôt que de créer une nouvelle centrale au Larivot avec encore et toujours des moteurs au fioul. Avec ces 7 moteurs au Fioul, ce projet émettra plus de 625 millions de kg de CO2 par an et plus de 20 tonnes de poussières que le vent de Nord Est dispersera sur toute la forêt tropicale primaire de Guyane.

En métropole, il existe des aides pour installer des panneaux photovoltaïques chez les particuliers afin de développer l'autonomie de production d'électricité. Ici, en Guyane, vous pouvez seulement obtenir des aides pour installer des panneaux solaires thermiques pour avoir de l'eau chaude pour se doucher !

Arrêter donc un jour avec vos projets qui portent atteinte à la vie de notre planète et qui rend la Guyane toujours dépendante des importations.

OUI pour un projet de réhabilitation de la centrale de Dégrad-des-Cannes incluant des énergies renouvelables telles que des panneaux photovoltaïques avec stockage par volant d'inertie.

NON à ce projet arriéré du Larivot.

Salutations

Nom : DARNAL GILDA

Adresse : 1162, Chemin de la chaumière

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : gilda.zanko@hotmail.fr

Téléphone : 06.94.03.25.62

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 270 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 18:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Pourquoi nous nous opposons fermement à ce projet, ma famille et moi :

- 1) ce projet ne respecte pas les Accords de Paris sur le climat
- 2) cette enquête publique est lancée en pleine crise de la COVID19, alors que la Guyane vit une situation sanitaire alarmante
- 3) il s'agit d'un nouveau projet climaticide pour la Guyane
- 4) ce projet est prévu sur une zone classée SEVESO, cette centrale thermique nécessitera en outre le défrichement de 24 hectares de mangroves et de forêts marécageuses, alors que la protection de la biodiversité s'impose
- 5) situé en zone inondable et exposé au risque de submersion marine, il impose également la construction d'un oléoduc de 14 km traversant trois communes en zone urbanisée, le tout accompagné d'un risque de fuite d'hydrocarbures non négligeable et d'émission de fumées qui s'ajouteront à celles de la RN1 toute proche.
- 6) le budget prévu (un demi-milliard d'euros) aurait dû déclencher un débat public
- 7) la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, un objectif de 100% d'Énergies Renouvelables en 2030
- 8) nous demandons que l'étude de l'Ademe sur un scénario 100% énergies renouvelables en Guyane soit publiée avant que soit prise une décision inique qui nous ancrera dans les énergies fossiles pour au moins les 40 prochaines années. .

Nom : BAIGUE ANNE MARIE

Adresse : 87 Les Grenadilles

Cedex : 97354

Ville : MONTJOLY

Email : minoucha973@laposte.net

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 271 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 18:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, vous trouverez ci-joint les observations de France Nature Environnement. Cordialement.

Nom : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Adresse : 75 bd Port Royal

Cedex : 75013

Ville : PARIS

Email : morgane.piederrriere@fne.asso.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : Avis FNE Projet centrale Larivot Guyane.pdf

Numéro : 272 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 18:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La construction de la centrale au fuel de 120 MW de Larivot, serait très coûteuse (1/2 Milliard d'euros), dispendieuse en argent public et fortement émissive en gaz à effet de serre (200 à 300.000 t/CO2 par an). Cette usine serait localisée dans la banlieue de la principale zone habitée du territoire (Matoury/Cayenne) sur un site sensible (zone humide, couloir écologique ...). ENERPLAN demande de suspendre ce projet d'une conception d'un autre âge, et de se laisser le temps de finaliser une alternative bien mieux adaptée aux enjeux climatiques dans le respect de l'Accord de Paris COP21.

La conception et la localisation de cette infrastructure datent de 2014, fondés sur le principe d'une alimentation au gaz à partir d'une plateforme offshore, plateforme

implantable sur ce site pour permettre un accès aux tankers gaziers. Cette solution au gaz s'est rapidement avérée hors de prix, mais le projet de centrale n'a jamais été remis en question, tant dans sa localisation que dans son dimensionnement.

En 2019, les Ministres en charge de l'Environnement et des Régions Ultramarines ont émis le souhait que soient examinées des alternatives plus respectueuses de l'environnement et d'un développement du territoire guyanais moins carboné. L'autorité environnementale du Gouvernement a également émis de sévères critiques sur ce projet. Ces souhaits et critiques n'ont pas été pris en compte par EDF qui semble ne pas les avoir étudiés. Au contraire, EDF a diffusé des informations qui sont contestables. La crise du coronavirus est maintenant utilisée par EDF expédier un débat public en le limitant à une consultation numérique en pleine période de crise sanitaire.

Corrigeons quelques-unes de ces informations que l'on retrouve dans les débats autour de ce projet :

- La Guyane n'est nullement menacée de black-out si les travaux de cette centrale sont reportés ou abandonnés. L'équilibre offre/demande d'électricité en Guyane est actuellement assuré en faisant fonctionner durant quelques mois par an, 34 MW de groupes mobiles en location qui assurent un très bon niveau de fiabilité. Leur fonctionnement peut être prolongé le temps de déployer les ENR voulues dans la PPE de Guyane d'ici et il est très simple le cas échéant d'en ajouter d'autres.
- Il n'y a aucune urgence à lancer ce chantier. Les vieux moteurs de l'actuelle centrale thermique ne tournent presque plus. Les solutions installées depuis quatre ans à Dégrad des Cannes et Saint Laurent du Maroni peuvent durer jusqu'en 2025 voire 2030, en fonctionnant à des coûts 10 fois moindres que ceux de l'infrastructure projetée.
- Cette infrastructure n'est pas vitale pour la Guyane et ne générera pas d'emploi durable. Au contraire elle en détruit avec 70 personnes affectées à la nouvelle centrale contre plus de 100 sur l'actuelle, sans compter le fait qu'elle risquerait de bloquer ou de retarder longtemps le déploiement de moyens renouvelables qui génèrent pour certains jusqu'à 10 fois plus d'emploi local au MW.
- Le ½ milliard d'euros mobilisé par ce projet financerait essentiellement des matériels importés (groupes électrogènes, transformateurs, cuves, kms de pipelines...) avec pour finir seulement 80 M€ bénéficieraient à des entreprises Guyanaises, beaucoup moins que des infrastructures renouvelables n'en généreraient à capacité équivalente.

Il existe des alternatives à cette centrale, comme le montrent plusieurs rapports d'experts (voir ci-après les conclusions de deux d'entre eux). La plus rapide à mettre en œuvre et la moins coûteuse repose sur un mix intelligent de renouvelables non pilotables (photovoltaïque et petite hydroélectricité) et pilotables (retenue hydroélectrique de Petit Saut et bioélectricité), complété par des batteries utilisées sur le réseau en réserve rapide, et d'une réserve sécuritaire additionnelle de groupes mobiles d'une quarantaine de MW installés dans les centrales existantes. L'acquisition de ces groupes mobiles et leur installation d'ici 2023 présentent le double avantage i) d'une grande flexibilité s'il fallait pallier un retard dans le déploiement de la PPE d'ici 2025 et ii) du maintien de l'emploi du personnel actuel d'exploitation.

Une utilisation intelligente de l'hydro-électricité de la retenue hydroélectrique de Petit Saut permettra d'économiser de la puissance et du fuel de manière très significative. C'est d'ailleurs la solution adoptée à la Réunion qui fonctionne très bien et que les ingénieurs hydrauliciens d'EDF préconisent pour le bassin de la Durance. Vérité à la Réunion et en Rhône Alpes, ne la serait-elle pas également en Guyane ?

Il s'agit enfin de doter le réseau d'équipements Smart pour optimiser l'usage des apports solaires et gérer la variabilité des différentes sources d'énergie renouvelables et rechargeables. Il est temps d'abandonner une règle établie en 2008 et devenue obsolète qui bloque le photovoltaïque à 35 %. Cette limite continue à s'imposer dans l'ultra marin français, alors qu'il existe aujourd'hui toutes les solutions technologiques (stockage) pour largement dépasser ce seuil, et ce à des coûts bien moindres que le thermique fuel.

De fausses bonnes idées continuent de circuler mais ne résistent pas à l'analyse comme celle consistant à installer 10 MW de photovoltaïque à Larivot à côté de la centrale

au fuel de 120 MW pour la qualifier d'« hybride », ceci alors que la capacité de production solaire sera 100 fois moindre que celle de la centrale. La conversion des groupes à la biomasse liquide, autrement dit du biodiesel, ne souffre pas l'analyse économique et environnementale. Issu d'un lointain colza ou soja à l'impact environnemental néfaste, ce biocarburant sera lui aussi importé à un coût prohibitif (en métropole, le biodiesel est utilisé en proportion de moins de 10% dans les véhicules automobile). La Guyane dispose d'une biomasse solide en abondance et différents rapports montrent qu'avec ses centaines de milliers d'hectares, elle peut produire une bioélectricité d'origine locale bien plus respectueuse du Climat que le projet de centrale au fuel, et ce dans le strict respect du maintien de la biodiversité.

Ainsi pour ENERPLAN, non seulement la construction de la centrale de Larivot est en contradiction avec l'Accord de Paris / à la limitation de nos émissions de CO2, coûteuse et inefficace, mais elle obère durablement le développement des énergies renouvelables sur ce territoire. Aussi, nous demandons de suspendre ce projet de centrale au fuel et d'étudier des solutions alternatives adaptées aux enjeux climatiques dans le respect de l'Accord de Paris COP21.

Extraits des conclusions de deux rapports de l'AFD :

DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS OPERATIONNELLES SUR LA PROGRAMMATION ELECTRIQUE EN GUYANE, Agence Française de Développement, septembre 2018 :

Les éléments détaillés ci-avant montrent clairement que les conditions dans lesquelles a été élaborée la PPE en Guyane ont beaucoup évolué depuis 2015 (notamment l'avancement des projets et technologies des différentes filières ENR). Ces nouvelles conditions sont de nature à faire émerger un nouveau mix énergétique basé sur un développement volontariste des différentes filières endogènes et durables en Guyane (en particulier la biomasse et le photovoltaïque) en valorisant mieux l'équipement hydroélectrique de Petit Saut, la combinaison des deux permettant un moindre recours à des capacités thermiques conventionnelles.

Ainsi, les ambitions de la PPE en termes d'EnR, pourraient être revues à la hausse en développant dès l'horizon 2023 une puissance totale en biomasse passant d'une quarantaine à une soixantaine de MW, (production de 300 à 400 GWh), et une puissance installée en PV + stockage passant de 30 à 60 MW.

Le développement de ces deux filières serait ainsi la principale réponse à l'augmentation de la demande et à l'objectif de la Loi de Transition Énergétique de substituer les EnR à la production thermique fossile.

Une PPE renouvelée doit aussi déterminer les conditions pour assurer la stabilité du réseau en toutes circonstances autrement qu'en mobilisant des groupes fossiles. Cela conduit à revoir les systèmes de régulation des centrales existantes (celle de Petit-Saut en premier lieu), à redéfinir les standards pour les nouvelles centrales PV, le stockage en batteries sur le réseau et à intégrer des centrales à biomasse conçues pour participer aux services système.

LE RENOUVELLEMENT DES SERVICES « SYSTEME » SUR LE RESEAU ELECTRIQUE GUYANAIS MIXANT DES RESSOURCES RENOUVELABLES

Hydroélectricité, Bioélectricité, Photovoltaïque, Batteries et équipement d'Intelligence Réseau, Agence Française de Développement, juin 2019 :

La mise en œuvre d'une régulation inter-saisonnière et infra-journalière du réservoir de Petit-Saut et le développement des filières biomasse-énergie et PV montrent que la satisfaction de la demande à l'horizon 2023 et la fourniture des services système de régulation du réseau électrique de Guyane peuvent être assurées en minimisant la capacité « diesel » à anticiper pour 2023. Les simulations réalisées dans le cadre de cette étude montrent qu'une capacité diesel de 52,5 MW (3 groupes de 17,5 MW) et deux turbines à combustion de 20 MW suffiraient.

Un stockage du type réserve rapide supplémentaire d'environ 5 MW permettrait d'améliorer la régulation primaire, en cas de déclenchement d'un groupe de Petit Saut dans les cas extrêmes. (...)

Nom :

ENERPLAN, SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DE L'ENERGIE SOLAIRE

Adresse : 515 avenue de la Tramontane, Le Forum - bât. B - Zone Athélia IV

Cedex : 13600

Ville :

LA CIOTAT

Email : richard.loyen@enerplan.asso.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 273 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 18:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

contribution GNE Centrale du Larivot

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique sur la centrale thermique du Larivot se terminant ce 15 juin à 23h59 heure locale, veuillez trouver ci-joint la contribution de la fédération Guyane Nature Environnement.

Merci de noter que cette note constitue l'unique contribution de Guyane Nature Environnement.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement.

--

Manouchka PONCE - Coordinatrice GNE
06 94 31 17 04 - siège social: 431 Route d'Attila-Cabassou 97354
REMIRE-MONTJOLY

Nom :

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : adf28e6e.png
Contribution de GNE à l'enquête publique de la centrale du Larivot 15062020.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 274 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 18:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS TRES DEFAVORABLE

Quelle absurdité de faire traverser l'île de Cayenne par un oléoduc! et défricher encore de la forêt et de la mangrove!!

Mais enfin pourquoi ne pas TOUT faire pour maintenir la centrale là où elle est. Pourquoi ne pas TOUT faire pour éviter de défricher encore de la forêt et de la mangrove; quid de l'Accord de Paris??

Faire appel au REVAMPING.

Partout dans le monde des sites industriels en moins bon état sont remis en activité. Pourquoi pas à Cayenne ?

Alors qu'on est encore incapable de construire un véritable centre de traitement des déchets à Cayenne, on va se lancer dans la construction d'un oléoduc et d'une nouvelle centrale électrique!

On attend mieux des pouvoirs publics qui ici comme ailleurs (Montagne d'Or) semblent favoriser un projet industriel au détriment de la population et du territoire.

Nom :

Adresse :

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : **Téléphone :**

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 275 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 19:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS TRES DEFAVORABLE!!!

Ma Famille, mes amis et moi, sommes catégoriquement opposés au projet.

En effet:

1°) le site est situé à une altitude de 3m NGG, or on sait qu'avec le réchauffement climatique avec une élévation de température de 2°C on peut avoir jusqu'à 6m d'augmentation du niveau de la mer.

De plus, les scénarios d'augmentation de la température sont actuellement sur 4-5 °C de plus.

La zone sera donc inondable.

2°) il faudrait détruire 100 hectares de mangrove, secteur fragile et important pour la reproduction des poissons, très important pour le renouvellement de la ressource.

3°) Le mix énergétique est sur 90% diesel et 10% photovoltaïque.

Or nous ne connaissons pas le prix du carburant sur une période longue, aussi il conviendrait plutôt de miser sur du renouvelable, comme le photovoltaïque avec stockage par remontée d'eau.

Cela pourrait nous amener dans une impasse au regard du coût du carburant qui ne peut que se raréfier et augmenter.

4°) ce projet ne respecte pas les accords de Paris et va augmenter le réchauffement climatique

5°) nous demandons un débat public classique avec conférences et débat physique

6°) il est venu le temps de mesures plus significatives comme l'interdiction de la climatisation gros consommateur d'électricité dans les commerces et le tertiaire mais aussi pour les particuliers.

Sans clim, ils pourraient ressentir le réchauffement climatique.

7°) les riverains du projet vont être impactés par les fumées.

8°) en cas d'incendies ou d'explosion, c'est un axe majeur de circulation qui serait bloqué en même temps qu'une catastrophe écologique.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'arrêt du projet de la centrale du Larivot et une vraie politique environnementale et climatique avec des vrais solutions, plutôt que des rustines.

Vos enfants vous jugeront.

Nom : BOURDIN

Adresse : 30 rue René Barthélemy

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : ericbourdin@yahoo.fr

Téléphone : 0694418642

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 276 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 19:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS TRES DEFAVORABLE
Avec ce projet au Larivot, vous allez polluer la Guyane pendant les 30 prochaines années avec la dispersion de 20 tonnes de poussières toxiques sur la faune, les végétaux de la forêt tropicale primaire et dans le milieu marin qui borderait cette ignoble centrale au Larivot.
Plutôt que de créer une nouvelle centrale polluante au Larivot, avec 7 moteurs au fioul qui disperseront dans l'atmosphère plus de 625 millions de kg de CO2 par an, vous devriez moderniser la centrale de Dégrad-des-Cannes en y ajoutant des énergies renouvelables.
STOP ENERGIES FOSSILES

Nom : ZANKO LAURA

Adresse : 633, allée de la crique Austerlitz

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : guyanaise.9@gmail.com

Téléphone : 06.94.01.33.73

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 277 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 19:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
merci de bien vouloir trouver en PJ l'avis défavorable du WWF-France, bureau Guyane sur ce projet.

Bien cordialement.

Nom : WWF-FRANCE, BUREAU GUYANE.

Adresse : 2 Avenue Gustave Charlery, route de Montabo.

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : guyane@wwf.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : Avis WWF contribution enquête publique Centrale thermique Larivot 15 06 20.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 278 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 19:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je m'oppose absolument à ce projet climaticide et écocide qui comporte de grands risques pour la santé et la sécurité des personnes. Emplacement incompréhensible, rejets sales, pollution... ASSEZ !

Nom : PASCAL KERN

Adresse : BP 121

Cedex : 97355

Ville : MACOURIA

Email : paskal97355@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 279 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 19:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Sécuriser la Guyane avec une capacité thermique peut s'entendre dans la mesure où la transition écologique est certes largement engagée en Guyane mais ne se fera pas en une année. C'est le choix d'EDF de faire une infrastructure excessivement chère, irréversible et mal localisée qui pose question, d'autant que si cette capacité thermique est très rentable et sans risque pour EDF/SEI (rémunération garantie basée sur le versement chaque année "d'intérêts" correspondant à un pourcentage des investissements réalisés, soit environ 50 millions/an), elle coûtera très chère en argent public via la CSPE.

Par ailleurs, seule EDF/PEI a eu voix au chapitre pour argumenter sur le dimensionnement et la localisation de la solution thermique. EDF est manifestement juge et partie sur ce dossier. Une expertise indépendante d'EDF/PEI doit donc être diligentée et ses résultats discutés avant de lancer un chantier d'un demi milliard € qui engage la Guyane et la CSPE pour plus de dix ans

Une solution thermique composée de groupes électrogènes tels que ceux qui sont déjà massivement installés par EDF (34 MW sur CAYENNE et SAINT LAURENT) rendrait le même service de sécurisation, et ce à un coût beaucoup moins élevé pour le contribuable, de manière réversible, avec moins d'impact pour l'environnement, et avec des risques sanitaires et industriels bien moins élevés. Les arguments en faveur d'une solution basée sur des containers électrogènes sont nombreux:

Le même service de sécurisation:

Au cours des cinq dernières années, EDF a fait installer 34 MW de groupes électrogènes (14 MW à CAYENNE et 20 MW à SAINT LAURENT DU MARONI). Ces groupes sont conditionnés en containers livrés prêts à l'emploi. Ils sont actuellement loués à des sociétés spécialisées. Il est tout à fait envisageable d'augmenter le nombre de ces containers autant que de besoin et ainsi de fournir à la Guyane la sécurité énergétique nécessaire. Ces groupes électrogènes sont très flexibles en terme d'exploitation. Il serait possible d'en louer beaucoup plus et cela coûterait largement moins cher chaque année que les 50 millions de rémunération annuelle qui seront versés à EDF pour cette nouvelle centrale. Il est même possible pour EDF de les acheter et ainsi de sécuriser leur exploitation en recourant à son propre personnel (ce qui permettrait de maintenir l'emploi à EDF).

Un coût moins élevé

De tels containers électrogènes coûtent environ 1 million d'euros/MW à l'achat. Par conséquent, si l'on souhaitait en mettre 120 MW (ce qui est contestable et non nécessaire eu égard à la possibilité d'en augmenter la capacité en peu de temps), cela coûterait 3 à 4 fois moins cher que le monstrueux projet d'EDF. Certes, pour EDF, beaucoup moins d'argent à gagner au final, mais pour le contribuable (et pour la CSPE), le coût serait drastiquement réduit.

Une solution réversible

La capacité d'une solution thermique basée sur des containers électrogènes peut être adaptée en fonction du besoin, avec une réactivité de quelques semaines. Il suffit pour cela d'ajouter ou de retirer des containers. C'est d'ailleurs ce qu'EDF fait depuis cinq ans. Par exemple, au départ, il y avait 20 MW à CAYENNE et aujourd'hui il n'y en a plus que 14 MW. De même, à SAINT LAURENT, la capacité installée a évolué à trois reprises en trois ans. Rappelons que la réversibilité de la future solution thermique est essentielle, non seulement pour permettre aux énergies renouvelables de prendre leur essor, mais également parce que la loi impose une autonomie énergétique en 2030. D'ailleurs, il se dit que la réversibilité a été exigée par le Ministre de la transition énergétique et nous constatons que la solution du LARIVOT est tout sauf réversible.

Moins d'impacts pour l'environnement

Il n'est pas nécessaire d'expliquer en détail qu'une solution basée sur des containers électrogènes disposés sur des sites déjà existants serait bien moins impactante qu'une solution nouvelle localisée sur un site au patrimoine naturel exceptionnel tel que celui qu'EDF a choisi pour son projet, sans compter le pipeline...

Moins de risques industriels et sanitaires

Installer une infrastructure thermique en entrée d'agglomération, accolée à une zone commerciale, à un lycée et à des zones d'habitations, est une aberration sociétale. Filtrer les fumées ne veut pas dire qu'il n'y a pas de rejets. Cela veut simplement dire que l'on respecte des normes. Il suffit de regarder ce que craches les cheminées de l'actuelle centrale, pourtant équipée de système de filtration. Bref, ce choix est comparable à FEYZIN mais en pire, car à l'époque de la construction de FEYZIN, les zones d'habitats n'étaient pas aussi proches (elles se sont densifiées par la suite). Il faut également considérer les pollutions inévitables qui s'écouleront dans la rivière, rivière qui sert de vivier à des centaines d'habitants, et ce jusqu'à MONTSINERY. La commune de MONTSINERY a d'ailleurs argumenté cela dans sa prise de position récente.

Nous sommes donc sur une décision de facto imposée par un acteur qui est juge et partie et qui fait croire aux autorités locales et nationales décisionnaires qu'aucune autre alternative n'existe, alors qu'un peu de bon sens énergétique permet de se rendre compte que ce projet est une absurdité économique et surtout qu'il est délétère pour l'environnement et pour les Guyanais.

Nom : NOGIER

Adresse : 4 rue Stéphane Grappelli

Cedex : 75017 Ville : PARIS

Email : antoinenogier.eu Téléphone : 06.15.12.19.29

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 280 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 19:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

AVIS TRÈS DÉFAVORABLE

Une centrale thermique en construction pour 2023, c'est assez dingue.

Peut-être EDF n'a pas encore entendu parler de réchauffement climatique ?

Peut-être que les gens qui veulent modifier le Plan de Prévention des Risques d'Inondation pour que le projet passe n'ont pas d'enfants ?

Le rapport de l'Autorité environnementale fait frémir.

Comment ce projet peut-il être soumis à enquête publique ?

Pourquoi n'est-il pas simplement retoqué et la revue de copie n'est-elle pas imposée à EDF ?

Les scénarios 100% Energies Renouvelables existent. L'ADEME, le SER y ont travaillé. Pourquoi?

Uniquement pour faire bonne figure ?

Nous avons conscience que les choses mettent du temps pour changer. Mais le temps commence à manquer.

Il n'est sérieusement plus temps pour un tel projet.

Exigeons le débat de société qu'attend la Guyane pour décider de son avenir.

L'avenir ne peut être que durable, ou il ne sera pas.

Les associations environnementales qui s'opposent à ce projet rentrent dans le détail des raisons. Je me range derrière leurs positions.

Nom : CLAIRE ALBANESI

Adresse : BP 121

Cedex : 97355

Ville : MACOURIA

Email : contact@agenceclaire.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 281 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 19:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

À l'heure du réchauffement climatique où la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre fait l'objet d'un consensus mondial, la Guyane innove encore dans l'aberration avec le projet de construction d'une centrale thermique de 120 mégawatts.
Toujours plus de gaz à effet de serre, toujours plus de mise en danger des écosystèmes.

La centrale est prévue sur une zone qui nécessitera le défrichement de 24 hectares de mangrove et de forêts marécageuses exposés au risque de submersion marine pour ce site classé SEVESO, dans cette zone inondable.

Un oléoduc de 14 kilomètres traversera pas moins de 3 communes en zone urbanisée.

Les fuites d'hydrocarbures ne manqueront pas, et certains rejets sont d'ailleurs envisagés quotidiennement dans la mangrove qui devra effectuer son travail de services écosystémiques à peu de frais... Quel respect pour ces écosystèmes

Nom : LUTGEN

Adresse : La chaumière

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : francois.lutgen@neuf.fr

Téléphone : 07.66.44.19.81

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 282 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 20:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

NOTE DE POSITIONNEMENT
ENQUÊTE PUBLIQUE DE MAIOURI NATURE GUYANE – 15 juin 2020

Projet de réalisation de la nouvelle centrale électrique thermique associée à une centrale solaire du Larivot - Commune de Matoury

Cette enquête publique porte sur la centrale hybride de 120 mégawatts d'énergie thermique fonctionnant au fioul léger et de 10 mégawatts de solaire pour remplacer la centrale de Dégrad-des-Cannes.

Absence de débat public, d'information et de concertation : Déni de démocratie !

Alors que la majorité des enquêtes publiques ont été suspendues selon l'annonce du 27 mars du ministre de la Transition écologique, l'enquête publique, sur la centrale électrique du Larivot de EDF prévue pour 2023, autorisée par le décret du 21 avril 2020, se termine alors que la Guyane subit une situation sanitaire catastrophique et traverse encore une forme de reconfinement.

Ce n'est qu'une enquête publique sur une période courte de 30 jours et pourtant, au vu des enjeux environnementaux et des montants investis, (soit un demi milliard d'euros), ce projet aurait dû faire l'objet d'un débat public, selon les modalités de saisine de la Commission Nationale du Débat Public ! (300 millions d'euros selon France-Guyane)

Encore une fois, aucune information de la population, digne de ce nom, n'a eu lieu, ni sur les risques, ni sur les enjeux environnementaux ou sociaux-économiques que comportent ce projet.

L'enquête publique est uniquement accessible en ligne, alors qu'une grande part de la population guyanaise n'a ni accès à l'outil informatique, ni à internet, et éprouve des difficultés avec la langue française et l'écrit ! Impossible pour la plupart des guyanais de consulter les dossiers, rencontrer les commissaires-enquêteurs et experts capables de répondre à leurs interrogations légitimes pour se forger un avis. C'est priver la population de son droit à information et de son droit à pouvoir s'exprimer. Nous nageons vraiment dans un déni de démocratie !

Nous avons pu lire dans la presse locale, qu'« à cinq jours de sa clôture, l'enquête publique a recueilli plus de 130 observations ». Cette faiblesse du nombre d'observations est absolument révélatrice de l'absence d'information du public. 220 observations à 24 h de la fin de l'enquête...

Quand la presse d'investigation s'en mêle :

Dans l'article de presse du 15 juin 2020, nous pouvons lire : « La Communauté d'agglomération du centre littoral a-t-elle débattu du choix du projet avant 2017 ? "Il n'y a rien eu du tout. Aucun débat en réunion de bureau, ni en assemblée" affirme Patrick Lecante, vice-président de l'intercommunalité, aussi président du comité de bassin et maire de Montsinéry-Tonnégrande. "C'est vraiment l'omerta à la CAACL" estime l'élu qui est en mauvais terme avec Marie-Laure Phinéa-Horth, la présidente de l'intercommunalité. »

Même entre les élus, le débat semble ne pas avoir eu lieu.

Et l'opacité semble s'étaler jusqu'à l'acquisition du terrain par EDF comme cela est également traité dans l'article de Guyaweb précité.

<https://www.guyaweb.com/actualites/news/economie/15-me-la-transaction-entre-edf-pei-et-la-famille-seban/>

Nous avons donc la sensation que ce projet se concrétise par le déroulé de formalités, sans rapport avec l'exercice de la démocratie, afin de concrétiser un projet déjà décidé.

La politique du fait accompli a été menée à chaque étape de l'élaboration de ce projet par EDF-PEI et nous ne laisserons plus faire !

Projet de dépendance aux énergies fossiles en contradiction avec les efforts à faire en matière de réchauffement climatique et contraire à la loi sur la transition énergétique relative aux Zones Non-Interconnectées

Ce projet de dépendance aux énergies fossiles s'inscrit en défaut vis-à-vis du consensus international sur l'urgence absolue de la lutte contre le changement climatique actant la nécessité de réduire les émissions de gaz à effets de serre à l'échelle de la planète, mais également vis-à-vis de l'objectif ambitieux et possible, inscrit dans la PPE1.

En effet, conformément à la Loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte, précisant que la Guyane en tant que Zone Non-Interconnectée (ZNI) doit produire l'énergie qu'elle dépense et atteindre les 100% d'Energies Renouvelables en 2030 ; objectif acté dans la PPE.

A ce titre, ce projet dont le démarrage est prévu en 2023, qui sera probablement la dernière centrale thermique construite en France, deviendra-t-il illégal au bout de 6 années d'existence !?

Elle "présente un risque élevé de non-respect de la loi [sur la transition et l'autonomie énergétique, ndlr] à l'horizon 2030" pour reprendre l'Autorité environnementale.

A l'heure où l'ADEME Agence de la Transition Ecologique et le SER Syndicat des Energies Renouvelables avancent des scénarios tangibles de production d'électricité 100% renouvelables dans les territoires moyennant des ajustements techniques et une gestion rigoureuse du système électrique (équilibre offre/demande), comment peut-on ignorer ces leviers d'innovations pourfendeurs d'emplois et durables, en se tournant vers des solutions du passé, basées sur l'importation de combustible fossile carboné, sachant qu'aujourd'hui l'électricité thermique est l'une des plus chères au monde et que son prix à terme fluctuera inéluctablement à la hausse et dont le coût carbone pourrait bien exploser, entraînant la Guyane dans une situation économique encore plus difficile qu'elle ne l'est ?

Alors que la précarité des ménages explose, comment ferons-nous lorsque les factures seront multipliées par deux, voire 3 ?

La Guyane perd ici ses rêves d'autonomie énergétique et continue dans sa dépendance aux énergies fossiles, la rendant plus vulnérable encore aux moindres aléas sur le marché du pétrole, ressource en voie d'épuisement qui sera de plus en plus chère, mais également vis-à-vis des chaînes d'approvisionnement qui, on vient de le voir avec la crise sanitaire, sont fragiles.

La production d'énergie est une question de sécurité !
Celle-ci ne sera pas garantie avec ce projet.

Inégalité de traitement avec la métropole...

De façon systématique depuis plusieurs années, EDF renouvelle ses vieilles centrales thermiques dans tous les DOM et la Corse par des centrales... thermiques ; ignorant au passage le virage technologique vertueux que les producteurs d'électricité du monde entier opèrent en développant les énergies renouvelables. Martinique en 2015, La Réunion en 2016, Guadeloupe, Corse, et maintenant la Guyane ! Evidemment, en parallèle, le gouvernement interdit la construction de toute nouvelle centrale thermique sur le territoire métropolitain. Pour rappel, le 26 novembre 2017 sur France 2, Emmanuel MACRON s'est engagé à fermer toutes les centrales thermiques et à charbon en France avant 2022. Une fois de plus la Guyane, dernière roue de la charrette... prévoit d'en ouvrir une en 2023. Sans respect des lois... alors même que notre territoire très particulier possède tous les atouts pour être un laboratoire des réseaux du futur !

La Guyane dispose de tous les éléments pour développer les énergies renouvelables qui seront toujours moins chères et plus génératrices d'emplois, pour devenir un modèle d'autonomie énergétique renouvelable.

La Guyane figure au premier rang des régions françaises productrices d'énergies renouvelables (68% de part d'ENR dans le mix électrique en 2017). Elle dispose de gisements solaires, éoliens, hydro-électriques (hors grand barrages bien sûr) et de biomasses vertueuses,... qui sont abondamment disponibles et systématiquement compétitifs, économiquement, face aux solutions thermiques basées sur l'importation de combustibles fossiles fortement émetteurs en CO2. (voir communiqué de presse du Syndicat des Energies Renouvelables du 5/3/2018)

Cette centrale thermique, une fois installée, devra bien être amortie sur au moins 25 années et elle va entraver durant cette période le développement des énergies renouvelables dans le réseau guyanais, qui auraient pu émerger pour produire une électricité moins carbonée et moins coûteuse pour la solidarité nationale (péréquation tarifaire) et créer de l'emploi si attendu en Guyane, notamment en ponctionnant les fonds publics dédiés également aux projets en énergies renouvelables pourvoyeurs de 700 emplois non délocalisables à l'horizon 2030 en Guyane.

Concrètement, cette centrale, par son fonctionnement, entraînera la perte de 30 à 60 emplois (60 à 90 personnes prévues contre 120 environ à Dégrad-des-Cannes actuellement). Qu'en sera-t-il du maintien des emplois actuels ? Alors que dans le cas du développement de la filière des énergies renouvelables, les salariés sont déjà formés à ces métiers d'avenir.

Alors que l'emploi permet de justifier des projets plus climaticides les uns que les autres, comme ceux des mines industrielles, alors que le développement des énergies renouvelables participerait plus à la richesse du territoire, par une meilleure répartition des retombées et taxes locales à travers la multiplication des projets.

La menace qui pèse sur ces emplois potentiels est réelle !

L'Université de Guyane a inauguré en 2018 une nouvelle filière Master « Energie » visant à « relever les défis relatifs à la modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie », qui répond à un « besoin essentiel du territoire guyanais et de nombreux territoires : celui de renforcer leur indépendance énergétique »

A quoi servira la formation des ingénieurs et des techniciens des énergies renouvelables à l'Université de Guyane ?

Coût du projet

Ce projet, situé en zone de mangrove et de forêt marécageuse, par les travaux de stabilisation et de sécurisation qu'il nécessite, notamment de l'oléoduc, atteint un prix exorbitant.

Un demi-milliard pour de l'électricité aux énergies fossiles !

Mais la CSPE, cette contribution que tous les français paient sur leur facture d'électricité, va permettre de rémunérer généreusement EDF pour cette centrale qui n'a même pas vocation à fonctionner à sa puissance nominale. Le gain d'EDF repose sur la rémunération des capitaux amortis par cette centrale.

Risques environnementaux et sécurité des personnes

A l'heure où chaque puits de carbone doit être préservé, 24 hectares de mangroves et de forêts marécageuses seront défrichés pour ce projet. Alors que nous savons très bien que la mangrove capte encore plus de CO2 que la forêt, que sa valeur environnementale et sa fonctionnalité écologique sont importantes sur l'île de Cayenne, classé Territoire à Risque Important (TRI).

La stratégie de compensation des émissions carbone est illusoire. La seule vraie solution est la réduction ambitieuse des émissions et ce projet de centrale thermiques de 120 MW est à ce titre éminemment climaticide !

En ouvrant la voie à une conversion aux agrocarburant, le maître d'ouvrage tente une opération de greenwashing qui ne nous émeut guère. Les agrocarburants ne sont pas des biocarburants et leur coût est également élevé, en terme environnemental et social. Les inconnues sont trop grandes pour pouvoir tenir compte de cet argument.

Outre le fait qu'un oléoduc de 14 km traversera trois communes en zones urbanisées, l'installation à risque, classée site SEVESO, est prévue en zone inondable, en bord de mer et donc exposée au risque de submersion marine !

A l'heure du réchauffement climatique, de la montée des eaux annoncée, du début de l'emballement de phénomènes naturels qui deviennent plus intenses et rapprochés dans le temps, le choix du site est incompréhensible.

La récente catastrophe du Grand Nord Russe* nous rappelle que nous devons rester humbles dans nos projets vis-à-vis de cette menace qu'est le changement climatique.

* (Fuite de Diesel d'une cuve de centrale thermique et grave pollution d'une rivière de l'Arctique -

<https://www.brut.media/fr/international/russie-grave-pollution-au-diesel-dans-une-riviere-4efebe4f-1ed2-481a-8fa3-24bf00c3db40>

Que ferons-nous en cas d'incendie avec un oléoduc de 14km, avec les équipements dont disposent les sapeur-pompiers ?

Comment garantir la sécurité des personnes et des écosystèmes dans cette incertitude ? Qui pourra dire qu'il ne savait pas ?

Comment ce projet pourrait-il recevoir une autorisation ?

Outre la pollution sonore et visuelle pour les riverains et des usagers de l'axe Cayenne/Kourou, la qualité de l'air sera significativement affectée. Les fumées émises par les futures cheminées du Larivot, dont les particules fines, à deux pas de Cayenne et de Matoury, seront renvoyées par les vents dominants, pour une partie, vers Macouria, l'impact sur la santé des populations est évident. La pollution tue !

Quel sera l'impact sur la santé des guyanais ?

Quel sera l'impact sur le développement de ces communes ?

Le risque de fuites d'hydrocarbures est très important sur ce projet.

Par ailleurs, un rejet de 90m3 d'eau sale est prévu chaque jour dans la mangrove protégée du Larivot, partant directement vers les zones de pêche. C'est la mangrove elle-même, par les services écosystémiques qu'elle rend, qui sera sensée dépolluer ces rejets contenant entre autres des hydrocarbures. Qu'en pensent les pêcheurs, sachant que ces rejets massifs sont réalisés à quelques dizaines de mètres du pont sur la rivière de Cayenne ? Quels seront les conséquences sur la faune et la flore impactées ? C'est complètement irresponsable !

Le choix du site est incompréhensible et fait encourir des risques considérables aux milieux naturels et aux populations et impose des travaux de grande ampleur. EDF-PEI nous explique le choix de ce terrain comme « la seule opportunité foncière compatible avec la réglementation et permettant de respecter les échéances du projet ».

Le maître d'ouvrage n'a pas démontré l'absence de solution alternative dans l'île de Cayenne puisque 'au vu de l'espace disponible à Dégrad-des-Cannes, il y avait l'espace pour installer le projet avec moins d'impact potentiel. Un peu de solaire... pour une centrale hybride

Rajouter au projet une installation solaire sans stockage, pour un gain de moins de 4% d'électricité du projet, n'est pas sérieux, d'autant que cette centrale photovoltaïque est située en zone naturelle du PLU (11 ha sur 24 ha). Il s'agit en réalité de deux unités indépendantes injectant l'électricité produite sur le même poste de raccordement. Le terme hybride est donc une contre-vérité.

Ce parc solaire soulève également d'autres questions qui émergent de l'analyse du dossier EDF par l'Autorité environnementale, comme cela transparaît dans l'article de Guyaweb du 15 juin 2020 : « Edf dit vouloir construire un parc photovoltaïque en annexe de la centrale au fioul. "L'emprise de la centrale photovoltaïque et de plusieurs bassins ou zones de chantier est en grande partie en zone naturelle exposée à des risques faibles ou moyens et le projet prévoit donc le remblai de volumes significatifs en zone inondable. Le dossier analyse que la centrale photovoltaïque n'est pas compatible avec le règlement en vigueur du PPRI" [plan de prévention des risques inondations], ndr] notait l'Autorité environnementale (Ae) en décembre 2019.

L'Ae de poursuivre, incrédule : "Le dossier [de Edf Pei] conclut: « il a été demandé en lien avec les services de l'État qu'une procédure de modification du PPRI de la zone accueillant le projet soit réalisée afin de permettre la compatibilité du PPRI avec le projet ». "Cette conclusion témoigne d'une mauvaise compréhension de la difficulté soulevée" souligne ... avec politesse, l'Ae. »

<https://www.guyaweb.com/actualites/news/economie/15-me-la-transaction-entre-edf-pei-et-la-famille-seban/>

Est-ce normal qu'au lieu de modifier le projet, on fasse modifier le PPRI pour que le projet puisse être validé ?

D'où sort le dimensionnement de cette centrale ?

130 MW (120 MW thermiques associés à une centrale solaire de 10 MW sans stockage), c'est 58 MW de plus que la centrale actuelle, alors que nous devrions être à l'heure des économies d'énergies.

Il y a plus de 10 ans, en 2009, la centrale de remplacement de Dégrad-des-Cannes était actée à 72 MW pour l'année 2020. Pourquoi avoir perdu ces 10 ans et pourquoi cette flambée de puissance ?

En 2018, EDF Distribution annonçait que la consommation d'électricité stagnait depuis des années.

Les économies d'énergies (chauffe-eau solaire, isolation thermique) effectuées par la population et les professionnels sont efficaces.

Il semblerait donc que cette centrale n'ait pas vocation à fonctionner à pleine puissance. Pourquoi ?

Peut-on légitimement se demander s'il n'y a pas derrière l'alimentation prévue de méga-industries... type industrie minière, cela justifierait ce sur-dimensionnement ?

Pour rappel, la Commission de Régulation de l'Energie alertait sur le dimensionnement de cette centrale et les risques de surinvestissements, tant en termes de puissance unitaire que de nombres de machines.

EDF juge et partie

On est en droit de se demander comment EDF a pu ainsi imposer sa vision archaïque de la transition énergétique à l'Etat et la Collectivité Territoriale de Guyane, tous deux garants de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie en Guyane (PPE), qui mentionne ce projet incohérent, qui fait de cette PPE un document illicite au regard de la loi TEPCV.

Tout commence il y a 40 ans, avec l'installation de la centrale thermique de Dégrad des Cannes dans la banlieue de Cayenne. Cette centrale, exploitée par EDF, est une des plus coûteuse et des plus polluante de France, et aurait dû être remplacée depuis une quinzaine d'années et bénéficie depuis lors de dérogations environnementales outrageuses pour produire jusqu'en 2023. EDF a été incapable de renouveler cet outil de production dans les temps. Donc, alors que la pression s'est accentuée sur l'Etat et la Collectivité, celles-ci n'ont eu d'autres options que d'écouter EDF apporter sa « solution miracle » : une centrale au fioul importé, une technologie du siècle dernier !

Dans les outre-mer, EDF conserve un monopole révolu en France hexagonale depuis 2000.

La même entité cumule en effet les rôles de producteur d'électricité, de gestionnaire du réseau et de distributeur unique de l'électricité. C'est donc la filiale EDF-SEI de l'énergéticien français qui, au titre de gestionnaire de réseau, a participé activement aux travaux d'élaboration de la PPE de Guyane, signée pendant les mouvements sociaux de 2017 et qui a manqué de débats dans son élaboration et qui est aujourd'hui accompagnée d'une note technique fragile. Ladite PPE retranscrite ensuite dans un décret un futur investissement de 500 M€ « revenant de droit » à une filiale d'EDF, et qui va conforter pour au moins 25 ans, l'EBITDA du Groupe.

EDF-PEI qui définit elle-même les règles et les hypothèses de la sécurité énergétique en Guyane, a invoqué un risque injustifié de pénurie électrique ou de black-out pour justifier l'installation de cette centrale surdimensionnée qui va à l'encontre des intérêts environnementaux et des besoins en sécurité de la population.

C'est EDF qui s'est adjugé ce projet sans qu'aucun appel d'offres n'ait eu lieu ou n'ait été organisé par l'Etat ou la Collectivité !

Il s'agit là d'un conflit d'intérêt majeur sur le lequel l'Etat-actionnaire veut fermer les yeux.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu mise en concurrence ?

Certains acteurs locaux auraient pu relever le défi de manière différente.

De même pour la centrale solaire, dont l'auteur a choisi lui-même le volume et qui aurait dû obligatoirement faire l'objet d'un appel d'offre.

Des avis défavorables

Les acteurs environnementaux que sont le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Conseil National de la Protection de la Nature et de l'Autorité environnementale. ont émis des avis défavorables ou très critiques au projet.

Pour illustration, deux extraits de l'Avis délibéré Autorité environnementale n° 2019-106 du 18 décembre 2019

« Les impacts sur les milieux naturels et les zones humides sont très forts. Les mesures de compensation proposées ne remplissent pas les conditions requises »...

« Les mesures proposées pour l'oléoduc apparaissent encore incomplètes pour réduire les risques dans la traversée des secteurs habités »...

Quelles alternatives possible ?

Puisque des projections d'une Guyane atteignant les 100% d'Energies Renouvelables en 2030 existent, il est absolument temps de s'y référer. Solaire, hydraulique, biomasse... les techniques alternatives ne manquent pas. Des sites de solutions alternatives avec d'autres entreprises qu'EDF se développent d'ailleurs à travers la Guyane.

La centrale actuelle a obtenu des dérogations pour une production jusqu'en 2023.

Il existe déjà des solutions de remplacement temporaire adaptées qui sont bien moins coûteuses et moins impactantes que la construction de cette nouvelle centrale thermique sur sol vasard et en bord de mer et qui pourraient être étendues pendant la période de transition, comme des groupe électrogènes mobiles, proches des besoins, ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes pourraient très bien être installés.

Nous ne céderons pas au chantage du black-out !

Nous ne pouvons accepter que l'Etat encourage une technologie climaticide qui aura des impacts sur les guyanais en terme de santé, de pollution des écosystèmes avec la perte en biodiversité qui en découle, de perte en mangrove, des risques d'inondations ou submersion marine sur une installation SEVESO, de risque d'accident. Les coûts engendrés seront énormes, notamment les coûts d'investissements payés par le contribuable, et ceux des conséquences bien trop élevés alors que des alternatives existent et ne demandent qu'à être développées, qui seront créatrices d'emplois locaux et participeront d'un développement durable de la Guyane, aujourd'hui le seul envisageable.

Au regard du manque d'information, de concertation, des risques, des enjeux environnementaux, de manque de sécurité pour la population, de l'aberration écologique en ces temps de réchauffement climatique, des coûts exorbitants impliqués, nous nous opposons avec force à ce projet.

Ce projet doit être changé !

La centrale de Dégrad-des-Cannes a obtenu une dérogation jusqu'en 2023.

C'est le temps qui reste pour mettre sur pied une alternative digne des guyanais et tenant compte de notre responsabilité et de notre respect envers notre environnement et les générations futures.

Nom :

Le récent rapport sur le potentiel de développement économique durable de la Guyane (Deloitte, novembre 2018 *) met en lumière 10 secteurs vertueux à prioriser sur le territoire. Cela prouve encore une fois que les choix malheureux de nos politiques en Guyane (Total, EDF, Montagne d'Or) sont à rebours de l'histoire, et comparables à des modèles de développement du passé et qui ne se font plus au sein de l'union européenne.

* https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-11/Etude-Deloitte-Potentiel-Guyane_3.pdf

ASSOCIATION MAIOURI NATURE GUYANE

Adresse : CAYENNE - GUYANE FRANCAISE

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : maiouri.nature@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : Note positionnement-MNG-Centrale Larivot_OK.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 283 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 20:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Écologiquement mauvais pour la Guyane.
Merci.
DH

Nom : HENRY

Adresse : Soula

Cedex : 97355

Ville : MACOURIA

Email : dp.henrydc@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 284 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 20:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mais quelle est cette drôle d'idée de « biomasse liquide » ?! une jolie terminologie qui sent bon le greenwashing au forceps. EDF aurait pu aller au bout de sa démarche pour essayer au moins d'y faire croire, en précisant qu'elles sont les filières envisagées ? à quel prix ? avec quelle fiscalité pour les territoires (exportateur et importateur) ? avec quel impact sur la biodiversité ? quel bilan carbone ?

Est-ce de l'huile de palme qui serait importée ? Est-ce qu'une culture locale est envisagée ? rappelons que le déboisement pour planter des agrocarburants est interdit par une directive européenne... En l'état, cette présentation du dossier est donc un leurre pour faire plaisir à nos décideurs.

Il s'agirait désormais d'être sérieux ! nous parlons de 1/2 milliard d'euros d'argent public qui vont servir à contribuer au changement climatique point barre. Il n'y a pas d'urgence électrique car la solution de groupes diesel, aussi imparfaite soit-elle, fonctionne déjà sur le territoire en remplacement de Degrad des Cannes. Ces moyens peuvent être dispatchés et enlevés très facilement au fur et à mesure de l'avènement des projets renouvelables. Il s'agit là de l'unique solution de « transition énergétique ». Tant que le greenwashing restera la manière normale d'aborder des problèmes aussi sérieux que le changement climatique, il faut nous attendre à des ennuis qui le seront bien plus. Et au passage si l'homme continue de bouleverser les écosystèmes, il y a aura d'autres pandémies... Avis défavorable donc.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 285 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 21:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un tel projet repose sur un long processus. Quand on arrive à l'étape de l'enquête publique, tous les problèmes sont normalement réglés. Comment un projet comportant tant d'irrégularités peut arriver jusqu'à cette étape sans être retoqué en amont ? Qu'est-ce qui a mal fonctionné ? Combien d'erreurs de jugement se sont accumulées ainsi ? Avec tout ce que l'on apprend à tous les niveaux (économique, social, environnemental, administratif...), comment est-il encore possible de le défendre ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 286 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 21:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

AVIS DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE SUR LE PROJET DE CENTRALE ELECTRIQUE DU LARIVOT EN GUYANE

Après consultation de son réseau de membres et d'experts, le Comité français de l'UICN émet un avis défavorable sur le projet de centrale électrique du Larivot porté par EDF PEI en Guyane, dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Le Comité français de l'UICN a étudié le dossier d'enquête sur le projet de centrale électrique sur la commune de Matoury en Guyane, constitué d'une centrale thermique de 120MW fonctionnant au fuel léger, associée à une centrale photovoltaïque de 10 MW, ayant pour but de remplacer la centrale thermique existante de Dégrad-des-Cannes qui arrive en fin d'exploitation.

Le Comité français de l'UICN regrette que le renouvellement de cette centrale thermique avec un fonctionnement utilisant des énergies fossiles ait été acté dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie en Guyane ce qui ne favorise par le développement des énergies renouvelables dans le territoire, la réduction de l'empreinte carbone et l'atteinte de l'objectif de 100% d'énergies renouvelables d'ici à 2030, ainsi que la Trajectoire Outre-mer 5.0 lancée en avril 2019, dont le premier objectif est 'zéro carbone' .

De même, une solution transitoire suite à la fin d'exploitation de la centrale de Dégrad-des-Cannes, en utilisant par exemple des groupes électrogènes mobiles supplémentaires, ne semble pas avoir été étudiée alors qu'elle aurait permis d'assurer la continuité en approvisionnement énergétique du territoire, tout en accélérant les investissements pour le recherche d'alternatives décarbonées, ce qui aurait pu mener à des créations d'emplois.

A l'heure où la crise sanitaire a démontré la nécessité d'une autonomie énergétique accrue des territoires ultramarins permettant d'enrayer leur dépendance à l'importation d'énergies fossiles, il nous semble fondamental que les fonds de la Contribution au Service Public de l'Electricité soient investis dans des projets énergétiques décarbonés.

L'avis du Comité français de l'UICN sur le projet est principalement centré sur l'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, conformément à la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Mesures d'évitement (E)

Choix du site d'implantation

- L'étude de variante souligne que le choix du terrain d'implantation de la centrale a été réalisé par la Collectivité Territoriale de Guyane lors de l'Assemblée Plénière du 10 février 2017 (délibération n° AP-2017-1 – Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Guyane), et que ce choix a été réalisé uniquement selon des critères liés aux contraintes d'urbanisme et d'inondation, sans prise en compte des impacts environnementaux et en amont de l'étude d'impact pour déterminer le meilleur emplacement. Ceci va à l'encontre des obligations législatives (articles L411-2 et L122-1) en matière de choix de solutions de moindre impact environnemental, car le site a été choisi en amont de la constitution des dossiers de l'étude d'impact environnemental.
 - Le site retenu pour la construction de la centrale est une zone d'arrière-mangrove (zone humide) classée N dans le Plan Local d'Urbanisme, car il constitue un habitat naturel (forêts marécageuses et marais d'arrière-mangroves) en bon état de conservation et important pour des espèces protégées telles que le Toucan Toco (*Ramphastos toco*) et le Milan à long bec (*Helicolestes hamatus*). Le site est également un corridor écologique avec les marais Leblond. Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (chapitre SAR) de Guyane identifie les mangroves, marais, et zones humides comme espaces remarquables du littoral au sens des articles L121-23 et L. 121-50 du Code de l'urbanisme. Ainsi, le choix de ce site a nécessité la modification de la Limite Transversale de la Mer, des documents d'urbanisme dont le PLU et le SMVM, ainsi que du Plan de prévention des risques inondations, ce qui semble confirmer l'incongruité du choix.
 - Les avis du CSRPN et du CNPN ont permis de modifier le tracé de l'oléoduc de 14km, qui évite désormais une zone de marais abritant des espèces végétales sensibles, mais le choix d'implantation aurait dû porter sur un site plus proche du terminal d'hydrocarbures à Dégrad-des-Cannes, afin de limiter les impacts et les risques de fuite d'hydrocarbures, en privilégiant une zone industrielle existante ou déjà artificialisée, afin de ne pas artificialiser davantage le territoire conformément au Plan Biodiversité du Gouvernement fixant un objectif de « zéro artificialisation nette ».
- ? Nous souhaitons souligner le non-respect des obligations législatives en matière de solutions de moindre impact environnemental dans le choix du site d'implantation de la centrale. Compte tenu de l'intérêt écologique et de la sensibilité du site, nous demandons à ce que d'autres sites, déjà artificialisés, soient étudiés et proposés de préférence à proximité de la centrale existante, ce qui limiterait également la taille et l'impact de l'oléoduc.

Mesures de réduction des impacts environnementaux (R)

Impact du projet sur la zone humide du site retenu

- Le projet prévoit le rejet d'eaux usées en pleine mangrove. Ainsi, 90 m³ d'eaux usées susceptibles de contenir des hydrocarbures seront quotidiennement rejetés dans la mangrove. Or, la justification de cet impact se fonde sur une étude menée à Mayotte, suggérant que les mangroves seraient capables de supporter cet impact. Aucune étude n'a été réalisée localement pour évaluer correctement cet impact, alors que les espèces de palétuviers ne sont pas les mêmes qu'à Mayotte, et que l'impact sur la fonctionnalité de l'écosystème de mangrove dans sa globalité (et non uniquement sur les pieds de palétuviers) n'a jamais été évalué.
 - D'autre part, l'étude d'impact ne précise pas où sera puisée l'eau qui permettra de refroidir les moteurs de la centrale thermique, ni où l'eau non évaporée sera rejetée, alors que ce rejet d'eau à haute température peut avoir un impact négatif important sur le milieu naturel autour de son exutoire.
- ? Nous demandons que les rejets d'eaux usées et leurs impacts soient évalués, ainsi que les risques ordinaires de fuites et autres dysfonctionnements, qui sont des sources de pollutions moins spectaculaires mais tout aussi dangereuses pour les milieux aquatiques et inondables.

Origine du remblai

- Etant donné que le site classé SEVESO est situé en zone littorale inondable, ce qui constitue en soi un risque majeur, plus de 225 000 m³ de remblai dont l'origine exacte n'est pas précisée devront être déversés sur le site. La réponse apportée à l'avis de l'Autorité Environnementale sur la question de compatibilité des besoins du projet avec le Schéma départemental des carrières nous semble insuffisante, car elle n'apporte pas d'arguments chiffrés alors que la disponibilité des matériaux au niveau du territoire est déjà un point sensible.
- ? Nous demandons à ce que l'origine exacte du remblai, ainsi que son impact sur l'approvisionnement en matériaux du territoire, soient explicités.

Mesures de compensation des impacts environnementaux (C)

- Le projet va entraîner le défrichement de 24 hectares d'arrière-mangrove, notamment pour installer des panneaux solaires sans stockage.
- La mesure compensatoire principale avancée par le projet est la « sanctuarisation » de 80 ha de forêts sur le terrain du site par la mise en place d'une ORE

(Obligation Réelle Environnementale) sur 99 ans, qui serait gérée par le PNRG les 25 premières années, et l'élaboration d'un plan de gestion sur la parcelle AB 80 de 70 ha située à proximité du site.

- Cette mesure compensatoire ne constitue pas une compensation de l'ensemble des impacts directs du projet sur la zone humide défrichée (24 hectares d'arrière-mangrove détruits) et des impacts indirects et de long terme sur les milieux aquatiques et l'air. La compensation ne consiste pas à apporter une mesure de protection sur un site non dégradé à proximité mais à compenser les impacts engendrés par le projet sur la biodiversité, par exemple en restaurant une mangrove similaire dégradée.
- La mise en place de l'ORE n'apporte pas de garantie suffisante sur le long terme car elle pourrait être résiliée par accord entre les parties, en cas notamment d'extension du projet.

? Nous demandons à ce que les mesures compensatoires soient revues dans un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité, et se traduisent par une obligation de résultats, conformément à la loi, si le choix du site s'avérait maintenu. Si tel était le cas, nous proposons que la propriété foncière des parcelles acquises soient cédées au Conservatoire du Littoral qui organisera leur mise en gestion pérenne et non rétractable, dans un objectif premier de conservation.

Fonctionnement de la centrale au fuel

- Le choix de l'énergie thermique et du combustible fossile est argumenté de manière peu convaincante dans le document intitulé « Choix du projet et scénario de référence - T30508900-2019-001074 ». Une analyse technique sur les alternatives d'approvisionnement en énergies renouvelables (solaire flottant ou sur espaces commerciaux et industriels, hydroélectricité, éolien, biomasse etc.) et leurs aspects positifs et négatifs par rapport à ce projet aurait été nécessaire.
- La combustion d'énergies fossiles engendrera une pollution de l'air alentour, sur un site non industriel, sans parler de son impact global sur le climat.
- EDF PEI affiche une compatibilité de la centrale avec les bioliquides (agrocarburants), qui remplaceraient à moyen terme le fioul léger.

? Nous recommandons qu'EDF PEI procède le plus rapidement possible à l'utilisation des bioliquides / agrocarburants en identifiant les sources d'approvisionnement avec une étude d'impact environnemental, sachant que l'utilisation de ces agrocarburants ne doit pas provenir de cultures dédiées mais de la valorisation de déchets végétaux ou d'huiles usagées. Nous soutenons l'intégration de cette transition énergétique de la centrale dans la prochaine révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Guyane afin de rendre cohérente les engagements en terme de développement des énergies renouvelables et de neutralité carbone à horizon 2030.

Démantèlement de l'ancien site

- L'étude d'impact n'aborde nullement la question du démantèlement de l'ancien site, de sa dépollution et de sa réutilisation en tant que friche industrielle.
- ? Nous demandons à ce que cet impact soit évalué dans le cadre de ce projet, et à connaître les perspectives de revalorisation du site.

Remarques supplémentaires sur l'enquête publique

Le Comité français de l'UICN regrette que l'enquête publique se déroule dans des circonstances peu favorables à une pleine prise de connaissance des enjeux environnementaux et économiques par la société civile (enquête dématérialisée, pas de permanence dans les mairies, impossibilité d'échanger en personne avec le commissaire-enquêteur).

Les avis de l'Autorité environnementale, ainsi que ceux du CNPN et du CSRPN sont peu accessibles, tandis qu'aucun des autres avis recueillis lors de la phase d'examen n'est mis en ligne, ce qui n'est pas conforme avec l'article R.181-37 du code de l'environnement.

De même, la non réutilisation des éventuelles remarques émises lors de la première enquête publique d'avril 2020 nous paraît injustifiée.

Nom :

CAILLAUD, ANNE

Adresse :

259-261 rue de Paris

Cedex :

93100

Ville :

MONTREUIL

Email :

anne.caillaud@uicn.fr

Téléphone :

01.47.07.78.58

Pièce(s) jointe(s) :

Avis UICN CF Centrale Larivot Guyane.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 287 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 21:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Opposée à ce projet qui n'est pas suffisamment basé sur les énergies renouvelables dont nous regorgeons pourtant en Guyane !
Ainsi que pour les nombreuses autres raisons suivantes :

Pourquoi nous nous opposons fermement à ce projet, ma famille et moi :

- 1) ce projet ne respecte pas les Accords de Paris sur le climat
- 2) cette enquête publique est lancée en pleine crise de la COVID19, alors que la Guyane vit une situation sanitaire alarmante
- 3) il s'agit d'un nouveau projet climaticide pour la Guyane
- 4) ce projet est prévu sur une zone classée SEVESO, cette centrale thermique nécessitera en outre le défrichement de 24 hectares de mangroves et de forêts marécageuses, alors que la protection de la biodiversité s'impose
- 5) situé en zone inondable et exposé au risque de submersion marine, il impose également la construction d'un oléoduc de 14 km traversant trois communes en zone urbanisée, le tout accompagné d'un risque de fuite d'hydrocarbures non négligeable et d'émission de fumées qui s'ajouteront à celles de la RN1 toute proche.
- 6) le budget prévu (un demi-milliard d'euros) aurait dû déclencher un débat public
- 7) la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, un objectif de 100% d'Énergies Renouvelables en 2030
- 8) nous demandons que l'étude de l'Ademe sur un scénario 100% énergies renouvelables en Guyane soit publiée avant que soit prise une décision inique qui nous ancrera dans les énergies fossiles pour au moins les 40 prochaines années.

Nom : FAGOT ODILE

Adresse : 17 A rue Awara

Cedex : 97354

Ville : RÉMIRE-MONTJOLY

Email : odil.fagot@laposte.net

Téléphone : 0694387107

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 288 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 21:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : je m'oppose fermement à ce projet pour les raisons suivantes :

- 1) ce projet ne respecte pas les Accords de Paris sur le climat
- 2) cette enquête publique est lancée en pleine crise de la COVID19, alors que la Guyane vit une situation sanitaire alarmante
- 3) il s'agit d'un nouveau projet climaticide pour la Guyane
- 4) ce projet est prévu sur une zone classée SEVESO, cette centrale thermique nécessitera en outre le défrichement de 24 hectares de mangroves et de forêts marécageuses, alors que la protection de la biodiversité s'impose
- 5) situé en zone inondable et exposé au risque de submersion marine, il impose également la construction d'un oléoduc de 14 km traversant trois communes en zone urbanisée, le tout accompagné d'un risque de fuite d'hydrocarbures non négligeable et d'émission de fumées qui s'ajouteront à celles de la RN1 toute proche.
- 6) le budget prévu (un demi-milliard d'euros) aurait dû déclencher un débat public
- 7) la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, un objectif de 100% d'Energies Renouvelables en 2030
- 8) nous demandons que l'étude de l'Ademe sur un scénario 100% énergies renouvelables en Guyane soit publiée avant que soit prise une décision inique qui nous ancrera dans les énergies fossiles pour au moins les 40 prochaines années

Nom : FLEURY

Adresse : 16 rue Raoul Homat

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : 973maguy@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 289 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 21:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : POUR le développement économique local !
POUR l'emploi local !

donc CONTRE ce projet qui renforce un monopole économique majeur dans les Outre-mers !

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 290 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 21:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pourquoi je m'oppose fermement à ce projet :

- 1) ce projet ne respecte pas les Accords de Paris sur le climat
- 2) cette enquête publique est lancée en pleine crise de la COVID19, alors que la Guyane vit une situation sanitaire alarmante
- 3) il s'agit d'un nouveau projet climaticide pour la Guyane
- 4) ce projet est prévu sur une zone classée SEVESO, cette centrale thermique nécessitera en outre le défrichement de 24 hectares de mangroves et de forêts marécageuses, alors que la protection de la biodiversité s'impose
- 5) situé en zone inondable et exposé au risque de submersion marine, il impose également la construction d'un oléoduc de 14 km traversant trois communes en zone urbanisée, le tout accompagné d'un risque de fuite d'hydrocarbures non négligeable et d'émission de fumées qui s'ajouteront à celles de la RN1 toute proche.
- 6) le budget prévu (un demi-milliard d'euros) aurait dû déclencher un débat public
- 7) la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, un objectif de 100% d'Énergies Renouvelables en 2030
- 8) nous demandons que l'étude de l'Ademe sur un scénario 100% énergies renouvelables en Guyane soit publiée avant que soit prise une décision inique qui nous ancrera dans les énergies fossiles pour au moins les 40 prochaines années.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : mdbarclay@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 291 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 21:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Défavorable : le choix de l'emplacement pose beaucoup de questions, comme de savoir dans quelle mesure cela sert l'intérêt public. Beaucoup trop de terrain, à un mauvais endroit, acheté très cher par EDF, cela met la puce à l'oreille...
Puis les énergies fossiles n'ont pas de sens en 2020. Pas plus que brûler de la biomasse. Il vaudrait mieux faire une multiplicité d'installations renouvelables décentralisés à proximité des lieux de consommation. Ce serait dans l'intérêt de l'environnement et des habitants de la région.

Nom : ZAPATA

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : felipe.zapatata@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 292 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 22:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour,

Je suis favorable à ce projet.

Une nouvelle centrale est nécessaire pour répondre aux besoins actuels et grandissants en matière de consommation électrique de la population guyanaise.

Aussi, il est important de noter que cette centrale permettrait d'améliorer les performances environnementales dans ce domaine en Guyane.

En espérant réellement que ce dernier aboutisse.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : lorena.delorme@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 293 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 22:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : À titre de conseils dûment autorisés de la société MARGARITA susvisée, nous produisons pour elle et à son acquit les observations et revendications ci-jointes.

Nom : SARL MARGARITA

Adresse : 22 RUE GILLES BEHARY LAUL SIRDER - ZI COLLERY OUEST

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : db@borgiaandco.com

Téléphone : 06.77.78.94.61

Pièce(s) jointe(s) : OBSERVATIONS ET REVENDICATIONS DE LA SARL MARGARITA DANS LE CADRE DE L'ENQUE^TE-FINALES.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 294 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 22:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS DEFAVORABLE

Nom : ZANKO

Adresse : 6 allée sainte Geneviève

Cedex : 95850

Ville : JAGNY-SOUS-BOIS

Email : g.zanko@cegetel.net

Téléphone : 06.15.80.48.88

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 295 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 22:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis très favorable à cette centrale.

C'est un outil de développement moderne, évolutif en terme de combustible et très respectueux de l'environnement.

Il permettra de contribuer très efficacement à la fois au tissu économique du territoire mais aussi aux aspects sociétaux par le grand volume d'heures de travail qui seront effectués sur place.

Des nombreux salariés et sous traitants seront présents durant le 3 prochaines décennies.

Au plan environnementale il apparaît que cette centrale soit à la pointe de la technologie tout en garantissant un très haut niveau de fiabilité, de plus elle saura s'effacer au fur et à mesure de l'émergence des ENR pour les quelles elle viendra en accompagnement sans risque pour la qualité de la fourniture.

Cette infrastructure va permettre de sécuriser le réseau et diminuer les coupures.

Le terrains est très grand et c'est tant mieux car il permet à ce grand Groupe (EDF) d'offrir des garanties en terme de préservation de l'environnement et de sanctuariser une bonne partie du terrain (mangrove) au bénéfice de la population de l'île de Cayenne.

Un tel projet semble donc à la fois exemplaire et utile à l'avenir de la Guyane.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 296 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 23:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est indispensable de développer les infrastructures indispensables à l'évolution de notre pays. Puisque les normes européennes interdisent la proximité de la centrale EDF et celle de stockage du carburant SARA. Pourquoi ne pas seulement déplacer la future centrale de quelques centaines de mètres au bord du fleuve Mahuri pour la maintenir dans le secteur déjà industriel? Cela permettrait d'éviter les fouilles pour l'implantation d'oléoducs afin d'acheminer le combustible sur 15 KMS et traverser ces trois communes très peuplées et aussi le long des axes routiers très prisés. Ce qui réduirait certainement le coût et serait moins dangereux pour la population. La future implantation de la centrale est bien mal choisie. Cette mangrove dans laquelle se reproduisent des espèces aquatiques, animales, sera exterminée et les eaux seront polluées. Nous vivons déjà ce phénomène avec l'orpaillage. Sans parler des essences végétales protégées qui seront éradiquées dans la zone. Les oiseaux seront amenés à migrer voir à disparaître. L'impact est indéniable sur l'environnement. Quant aux nuisances sonores, n'en parlons pas. En cas de sérieux problèmes dans cette centrale, je suppose que des mesures de sécurité seront appliquées. La circulation sur la RN 1 sera interrompue pendant certainement des heures. Avez-vous pensé au projet de construction du nouveau pont traversant la rivière de CAYENNE? Quel est son tracé? La route passera-t-elle toujours à proximité de ce futur site EDF PEI? Je pense qu'il serait judicieux de la construire dans une zone plus à l'écart des habitations et routes à grande circulation. En période scolaire, la circulation est très dense en fonction des heures. Avec cela en supplément ça va être une catastrophe pour les usagers qui se rendront à Cayenne qui devront partir encore plus tôt de chez eux.

Nom : FALEMATAGIA J

Adresse : Savane Marivat

Cedex : 97356

Ville : MONTSINERY-TONNEGRANDE

Email : soane-973@hotmail.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 297 Date de dépôt : 15/06/2020 Heure de dépôt : 23:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est regrettable que le projet nécessite encore une fois la déforestation d'une si grande parcelle, dans un environnement si fragile, si précieux et qui se raréfie dangereusement. La biodiversité ne peut qu'en être impactée. Espérons que des mesures visant à limiter cette augmentation de population effrénée soient prises, seule la conséquence est traitée sans se pencher sur les causes.

Nom : ARGENTIN

Adresse : 2 A lotissement la Valserine

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : oceane27400@yahoo.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Cohérence politique et légalité :

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) fixe un objectif clair d'autonomie énergétique des territoires d'outre-mer à horizon 2030. Ce projet est frontalement en contradiction au principe même de cette loi. Plusieurs études étayent la faisabilité d'une véritable transition énergétique en Guyane, allant jusqu'à un mix énergétique 100% renouvelable.

Conception de l'installation :

Une installation basée sur des groupes diesel conteneurisés représenterait un investissement près de 5 fois inférieur. Dans un contexte de transition énergétique, ce modèle offrirait une flexibilité bien supérieure à celle du projet proposé. La démobilisation de ces groupes pourrait-être réalisée au fur et à mesure de l'introduction de nouveaux moyens de production renouvelable.

Cette solution permettrait également un placement plus adéquat du projet, et d'éviter la construction de l'oléoduc qui est une véritable hérésie pour l'aménagement de l'île de Cayenne.

Dimensionnement de l'installation :

Les 120MW thermiques prévus représentent 150% des besoins de puissance base. Une fois installée, il faudra l'amortir. Dans ces conditions, cette unité permettra-t-elle la pénétration des énergies vertes ?

Pertinence économique :

Au-delà du demi-milliard d'euros d'investissement prévu, les coûts de production diesel sont notoirement plus élevés que les coûts de production d'électricité verte. D'autant plus qu'il faut prendre en compte le coût des émissions carbone (fixée par la loi de TECV à 100€ par tonne en 2030). Notons que ces surcoûts seront directement supportés par le contribuable via la CSPE. Et quid des coûts de démantèlement anticipé d'une installation qui sera « illégale » dans 10 ans ?

Fonctionnement de la centrale à « biomasse liquide » :

Ce mode de fonctionnement pourrait à terme rendre l'installation plus compatible avec les objectifs de la TECV et de la loi Energie et Climat, à condition que le bio carburant soit produit localement. Afin de s'assurer de la faisabilité de cette transition, un plan d'approvisionnement local de cette ressource devrait dès à présent être joint au projet et présenté en cellule biomasse. Une importation de biocarburant ne peut être envisagée comme une solution éco compatible pour la Guyane.

Caractère hybride de l'installation :

En quoi l'adjonction d'un parc photovoltaïque de 10MW sur une installation thermique de 120MW lui confère-t-elle un caractère « Hybride » ? C'est du green washing dans les règles de l'art. Il faut également rappeler que les installations solaires de cette dimension sont soumises à appel d'offre, il n'y a pas de raison que ce parc échappe à ce process.

D'autre part, cette enquête dématérialisée ne peut tenir lieu et place d'un vrai débat public, qui semble fondamental pour un projet de cette ampleur.

La crise du COVID nous a appris qu'il est possible de changer notre mode de pensée et nos habitudes face à l'urgence. L'urgence écologique, plus insidieuse, a un enjeu sans commune mesure. Il est temps de prendre des décisions courageuses, et de refuser définitivement les projets écocides.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Email : poups60@yahoo.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 302 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 01:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'espère que les articles de Guyaweb sur le projet seront inclus à l'enquête publique...
<https://www.guyaweb.com/actualites/news/economie/15-me-la-transaction-entre-edf-pei-et-la-famille-seban/>
<https://www.guyaweb.com/actualites/news/sciences-et-environnement/lincomprehensible-projet-du-larivot/>
Ils complètent utilement le dossier. Dommage qu'ils ne paraissent qu'aujourd'hui, alors que l'enquête est censée finir...

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : remi.girault@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 303 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 01:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le choix d'une enquête publique à 100 % dématérialisée paraît en totale contradiction avec les obligations de transparence et d'accès à l'information requises par une telle procédure, pour les raisons suivantes :

- une part importante de la population ne dispose pas d'une connexion internet,
- le nombre de documents à disposition (environ 70 pièces) est trop important,
- le volume de chaque document à disposition est considérable,
- ces 2 dernières raisons ne permettent pas une pleine consultation des documents pour la population disposant d'une connexion internet.

A titre d'exemple, l'une des pièces du dossier avoisinant les 60 pages, après 30 minutes de chargement, n'a pas pu être consultée en ligne. Il est donc en l'état impossible d'appréhender les différentes composantes du projet et les différentes procédures liées au projet. Sur la base de ces motifs, je vous fais part de mon avis DÉFAVORABLE.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 304 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 01:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis formellement opposé à l'idée de construire une centrale thermique au Larigot, ou n'importe où ailleurs en Guyane. Il nous faut des énergies renouvelables, au lieu d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

Nom : LEVEQUE CHRISTOPHE

Adresse : 16 A lotissement des comous

Cedex : 97351

Ville : MATOURY

Email : cleveque2b@gmail.com

Téléphone : +33785789050

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 305 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 01:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet de centrale n'est pas compatible avec le SCoT de la CAACL en vigueur et porte atteinte à l'économie générale de son PADD. Il est en contradiction avec les orientations en matière de préservation et de valorisation de l'environnement (page 41 du PADD qui prévoit le maintien en espace naturel du site d'accueil de la centrale), en matière d'aménagement équilibré du territoire (page 17 du PADD qui ne prévoit pas l'urbanisation du site d'accueil de la centrale), en matière d'optimisation de gestion des ressources (page 47 du PADD qui ne prévoit pas la réalisation d'un nouveau projet de centrale et édicte des orientations en matière de développement des énergies renouvelables).

L'article L. 300-6 du code de l'urbanisme stipule que si la mise en compatibilité du PLU a pour effet de porter atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), elle ne peut pas être mise en œuvre par l'Etat ou un de ses établissements publics, un département ou une région.

Si la rédaction de cette disposition n'est pas nécessairement d'une grande clarté, les débats parlementaires qui ont précédé son introduction par voie d'amendement dans le code de l'urbanisme sont néanmoins clairs quant à la volonté du législateur. Il en ressort ainsi que l'objectif était de renforcer les garanties des communes et EPCI compétents en matière de PLU et donc d'exiger que "l'action ou l'opération d'aménagement pouvant faire l'objet d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD, à moins qu'elle ne soit le fruit d'une initiative de la commune ou de l'EPCI" en charge du PLU (Commission des lois au Sénat, loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement).

Enfin, un certain nombre de consultations obligatoires ne semble pas avoir été mené préalablement à l'enquête publique. A titre d'exemple, l'avis de la CDPENAF (avis conforme en outre-mer) ne figure pas dans les pièces du dossier d'enquête publique.

Ainsi, ces irrégularités de procédure m'encouragent à émettre un avis défavorable.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : **306** Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 01:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonsoir,
Nous sommes en droit de nous poser la question sur le choix du terrain, pour cela il faudrait connaître toutes les possibilités qui se présentait à nous. Construire une nouvelle centrale sur le site de l'ancienne de Dégrad Des Cannes aurait une solution mais faire du neuf sur un ancien site me paraît illogique. Après il faut savoir que les sphères de la SARA posaient un réel risque.
Le remplacement de la centrale de Dégrad Des Cannes devient une nécessité car certaines pièces sont dépassées et demande parfois des investissements couteux car elles ne sont plus fabriquées.
Le choix du terrain se pose aussi naturellement car nous n'avons pas eu de discours clair des politiques, les divisions apparues a crée le doute chez certaines personnes. Il aurait fallu exposer tous les choix possibles de terrain et argumenter de façon claire.
Nous savons que la zone est marécageuse et il est normal d'avoir certains doutes et ces appréhensions doivent être levé à travers d'informations.
Il faut savoir que nous ne pouvons sécuriser le réseau avec de l'énergie renouvelable, nous avons des périodes en Guyane qui nous montre ses limites. Petit Saut tournait avec un seul groupe car la pluviométrie avait été insuffisante. Le solaire avec stockage de batteries n'est pas comme on peut le prétendre une énergie si propre.
Dans le choix d'un type de production il faut des moyens qui peuvent répondre à un éventuel défaut sur le réseau qui engendrait la perte de Petit Saut.
A l'heure où nous parlons de taux de chômage important en Guyane il faut regarder sur le devenir des agents de l'ancienne centrale, les possibilités d'embauches.
La Guyane a besoin de nouveau moyen de production. La pandémie ne nous aide pas car beaucoup de personne n'a pas internet et le COVID 19 est je pense la première préoccupation des Guyanais.
Trouver le bon choix est réellement un vrai problème c'est comme tenir ou pas le deuxième tour des élections.
Même si je me pose des questions qui concerne le choix du terrain je suis favorable pour la construction de cette nouvelle centrale. Le choix du motoriste peut éventuellement poser des doutes car nous ne bénéficierons pas du REX des autres centrales installées.

Nom : LERANDY BERNARD

Adresse : 10 Impasse Gonfolo Lotissement Albiflora 2

Cedex : 97355

Ville : MACOURIA

Email : bernard.lerandy@wanadoo.fr

Téléphone : 06.94.26.47.61

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 307 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 02:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS DEFAVORABLE

À l'heure du réchauffement climatique où la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre fait l'objet d'un consensus mondial, la Guyane innove encore dans l'aberration avec le projet de construction d'une centrale thermique de 120 mégawatts. Toujours plus de gaz à effet de serre, toujours plus de mise en danger des écosystèmes.

Et d'ailleurs, ce projet, par son importance en terme de coût, un demi-milliard d'euros, aurait dû faire l'objet d'un débat public, selon les règles de la Commission Nationale de Débat Public.

Une fois de plus, les Guyanais sont traités dans le plus grand mépris. Leur avis importe si peu...

Cette enquête publique ressemble encore à une grande mascarade au cours de laquelle les différentes étapes du projet pourront se dérouler sans encombre.

Évidemment, ce n'est pas en France hexagonale que nous verrions poindre le nez d'une centrale thermique en 2023. La Guyane, loin des yeux, loin du cœur. Le droit d'y polluer s'y trouve encore bien présent.

Pourtant, la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, l'objectif d'atteindre les 100% d'Énergies Renouvelables en 2030. Il est possible d'y parvenir.

L'ADEME et le syndicat des professionnels des énergies renouvelables ont réalisé des projections réalistes qui mènent à ce résultat.

Nom : DÉCAVÉ MARION

Adresse : 39 rue de l'Ara bleu

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : marion.decave@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 308 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 02:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis opposée à ce projet qui n'est absolument pas en phase avec son époque et qui va malmener la flore et la faune Guyanaise. Il est plus que temps de se concentrer sur la mise en place de projets respectueux de l'environnement en s'appuyant sur les énergies renouvelables. Une centrale au fioul n'a pas de raison d'être au vingt et unième siècle.

Nom : BENAMAR

Adresse : 251 chemin imed

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : lbenamar28@yahoo.fr

Téléphone : 0767512752

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 309 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 02:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet contrevient à la résolution de la conférence de Paris en 2015 ou 192 Pays ont ratifié les accords sur la réduction des gaz à effet de serre limitant l'augmentation de la température mondiale à +2°C.

Nom : LE GALL

Adresse : 11 rue payee

Cedex : 97310

Ville : KOUROU

Email : Gilles.hao@yahoo.fr

Téléphone : 0694420825

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 310 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 02:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AVIS TRES DEFAVORABLE!!!

Ma Famille, mes amis et moi, sommes catégoriquement opposés au projet.

En effet:

1°) le site est situé à une altitude de 3m NGG, or on sait qu'avec le réchauffement climatique avec une élévation de température de 2°C on peut avoir jusqu'à 6m d'augmentation du niveau de la mer.

De plus, les scénarios d'augmentation de la température sont actuellement sur 4-5 °C de plus.

La zone sera donc inondable.

2°) il faudrait détruire 100 hectares de mangrove, secteur fragile et important pour la reproduction des poissons, très important pour le renouvellement de la ressource.

3°) Le mix énergétique est sur 90% diesel et 10% photovoltaïque.

Or nous ne connaissons pas le prix du carburant sur une période longue, aussi il conviendrait plutôt de miser sur du renouvelable, comme le photovoltaïque avec stockage par remontée d'eau.

Cela pourrait nous amener dans une impasse au regard du coût du carburant qui ne peut que se raréfier et augmenter.

4°) ce projet ne respecte pas les accords de Paris et va augmenter le réchauffement climatique

5°) nous demandons un débat public classique avec conférences et débat physique

6°) il est venu le temps de mesures plus significatives comme l'interdiction de la climatisation gros consommateur d'électricité dans les commerces et le tertiaire mais aussi pour les particuliers.

Sans clim, ils pourraient ressentir le réchauffement climatique.

7°) les riverains du projet vont être impactés par les fumées.

8°) en cas d'incendies ou d'explosion, c'est un axe majeur de circulation qui serait bloqué en même temps qu'une catastrophe écologique.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'arrêt du projet de la centrale du Larivot et une vraie politique environnementale et climatique avec des vrais solutions, plutôt que des rustines.

Vos enfants vous jugeront.

Nom : LAMY NATHALIE

Adresse : 334, route Attila cabassou

Cedex : 97354

Ville : RÉMIRE MONTJOLY

Email : natana.lamy@wanadoo.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 311 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 02:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis opposée à ce projet.
Il existe tellement d'autres technologies pour créer de l'énergie,
Plus l'état de la planète. Ce projet est tout simplement dangereux tellement il est ou deviendra pollueur.
Arrêtons de créer des projets énormes. Variions les technologies, multiplions les lieux de production avec des centrales gérables.
Le choix : vent, soleil, marées, débit des fleuves, biomasse, ...
J'ai 41 ans, et j'entends qu'il faut changer notre mode de consommation depuis toujours. J'ai constaté la disparition des insectes (via le pare-brise) et celle des oiseaux .
Et vous voulez continuer ?
Si tel devait être le cas, tous les porteurs du projet se rendent complices de crime contre la nature donc de crime contre l'humanité.
Car aujourd'hui, personne ne peut dire qu'il ne savait pas.

Nom : BOUTEILLE

Adresse : 17 rue des zagrinettes

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : Clemencebouteille@orange.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 312 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 03:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Construire une centrale électrique au fuel est une hérésie, en ces temps de déréglementation climatique ! Si l'État veut Refourguer dans les territoires d'outre-mer les technologies qu'il s'interdit de développer en métropole, c'est bien la preuve du mépris dans lequel sont tenus les Guyanais !

Nom : CRATERE

Adresse : 38 rue Madame Payé

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : midera.cratere@gmail.com

Téléphone : 0694071220

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 313 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 03:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet. Il existe des technologies moins polluantes actuellement. Ce projet va donc en contre sens du bon sens environnemental. De plus, il se situe sur une zone riche de biodiversité qui sera donc rasée au détriment des espèces et des écosystèmes qui y vivent.

Nom : BICHE

Adresse : 284 chemin constant chlore

Cedex : 97354

Ville : REMIRE MONTJOLY

Email : bichebarbara@gmail.com

Téléphone : 0594309070

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 314 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 03:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Pourquoi nous nous opposons fermement à ce projet, ma famille et moi :

- 1) ce projet ne respecte pas les Accords de Paris sur le climat
- 2) cette enquête publique est lancée en pleine crise de la COVID19, alors que la Guyane vit une situation sanitaire alarmante
- 3) il s'agit d'un nouveau projet climaticide pour la Guyane
- 4) ce projet est prévu sur une zone classée SEVESO, cette centrale thermique nécessitera en outre le défrichement de 24 hectares de mangroves et de forêts marécageuses, alors que la protection de la biodiversité s'impose
- 5) situé en zone inondable et exposé au risque de submersion marine, il impose également la construction d'un oléoduc de 14 km traversant trois communes en zone urbanisée, le tout accompagné d'un risque de fuite d'hydrocarbures non négligeable et d'émission de fumées qui s'ajouteront à celles de la RN1 toute proche.
- 6) le budget prévu (un demi-milliard d'euros) aurait dû déclencher un débat public
- 7) la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, un objectif de 100% d'Énergies Renouvelables en 2030
- 8) nous demandons que l'étude de l'Ademe sur un scénario 100% énergies renouvelables en Guyane soit publiée avant que soit prise une décision inique qui nous ancrera dans les énergies fossiles pour au moins les 40 prochaines années.

Nom : TOSI

Adresse : Rue Jules Crevaux

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : alicecamilletosi@hotmail.fr

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 315 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 03:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je m'oppose fermement à ce projet qui va à contre courant de l'histoire. La transition écologique doit se faire aujourd'hui pour faire face à l'urgence climatique. Ce projet va aggraver le dérèglement climatique en cours. Détruire des écosystèmes déjà fragilisés.

- Objectif d'autonomie énergétique de la Guyane abandonné à court terme,
- Coût de production du kWh électrique durablement élevé dans une tendance lourde d'augmentation du prix des produits pétroliers,

- Création d'une installation industrielle en zone d'extension urbaine de l'île de Cayenne et risques sur la santé des populations (lubrizol, c'était hier...)
- Destruction de zones naturelles et impacts majeurs sur la biodiversité.

De multiples projets alternatifs auraient pu être imaginés, pourquoi ne présenter qu'un seul ?

Il est malheureux que les Guyanais soient encore mis face à un choix impossible : la médiocrité ou rien.

Premièrement, je suis inquiet quant au maintien de la démocratie en Guyane car cette enquête publique a été très peu diffusée sur les réseaux sociaux et via les médias locaux qui se sont réellement peu exprimés sur le sujet.

Quant au projet, il n'est pas le bienvenu au regard:

- des conséquences climatiques du projet à l'heure où la France donne des leçons en la matière, aux autres puissances de ce monde.

Il est inadmissible que ce genre de projet engageant tant l'avenir d'un territoire ne soit pas à l'heure du bouleversement climatique et de la folie des dirigeants, plus discuté afin de mieux le définir et de trouver ainsi de réelles solutions, pérennes et écologiques.

Si nos observations servaient, ce projet comme ceux des mines, serait suspendu, c'est une évidence. Or, une fois de plus, ce ne sera pas le cas.

Une centrale au fioul surdimensionnée, installée en bord de rivière Cayenne, sur une mangrove, alimentée par un oléoduc de 15 km traversant l'île de Cayenne et ce pour 30 ans, financée par le contribuable!!

Alors que l'alternative existe et est déjà en fonctionnement sur le territoire (groupes diesel mobiles en location éparpillés sur tout le territoire en fonction des besoins).

C'est un projet qui ne va pas du tout dans la bonne direction alors que la programmation pluriannuelle de l'énergie de Guyane a l'objectif "0 émission de CO2" à l'horizon 2030 pour le parc électrique guyanais : inimaginable avec ce projet!

La centrale va absorber des sous publics qui ne pourront être fléchés vers les énergies renouvelables dont nous avons tant besoin, ici comme ailleurs, pour un avenir de meilleure qualité.

Le choix de l'emplacement pose beaucoup de questions, comme de savoir dans quelle mesure cela sert l'intérêt public. Beaucoup trop de terrain, à un mauvais endroit, acheté très cher par EDF, cela met la puce à l'oreille...

Puis les énergies fossiles n'ont pas de sens en 2020. Pas plus que brûler de la biomasse. Il vaudrait mieux faire une multiplicité d'installations renouvelables décentralisées à proximité des lieux de consommation. Ce serait dans l'intérêt de l'environnement et des habitants de la région.

1) ce projet ne respecte pas les Accords de Paris sur le climat

2) cette enquête publique est lancée en pleine crise de la COVID19, alors que la Guyane vit une situation sanitaire alarmante

3) il s'agit d'un nouveau projet CLIMATICIDE pour la Guyane

4) ce projet est prévu sur une zone classée SEVESO, cette centrale thermique nécessitera en outre le défrichage de 24 hectares de mangroves et de forêts marécageuses, alors que la protection de la biodiversité s'impose

5) situé en zone inondable et exposé au risque de submersion marine, il impose également la construction d'un oléoduc de 14 km traversant trois communes en zone urbanisée, le tout accompagné d'un risque de fuite d'hydrocarbures non négligeable et d'émission de fumées qui s'ajouteront à celles de la RN1 toute proche.

6) le budget prévu (un demi-milliard d'euros) aurait dû déclencher un débat public

7) la loi sur la transition énergétique impose aux Zones Non-Interconnectées comme la Guyane, un objectif de 100% d'Énergies Renouvelables en 2030

8) Il est impératif que l'étude de l'Ademe sur un scénario 100% énergies renouvelables en Guyane soit publiée avant que soit prise une décision inique qui nous ancrera dans les énergies fossiles pour au moins les 40 prochaines années.

Mais la CSPE, cette contribution que tous les français paient sur leur facture d'électricité, va permettre de rémunérer généreusement EDF pour cette centrale qui n'a même pas vocation à fonctionner à sa puissance nominale. Le gain d'EDF repose sur la rémunération des capitaux amortis par cette centrale.

Les fumées émises par les futures cheminées du Larivot, dont les particules fines, à deux pas de Cayenne et de Matoury, seront renvoyées par les vents dominants, pour une partie, vers Macouria, l'impact sur la santé des populations est évident. La pollution tue !

Quel sera l'impact sur la santé des guyanais ?

Le choix du site est incompréhensible et fait encourir des risques considérables aux milieux naturels et aux populations et impose des travaux de grande ampleur.

EDF juge et partie

C'est EDF qui s'est adjugé ce projet sans qu'aucun appel d'offres n'ait eu lieu ou n'ait été organisé par l'Etat ou la Collectivité !

Il s'agit là d'un CONLIT D'INTERETS MAGEURS sur le lequel l'Etat-actionnaire veut fermer les yeux.

Le récent rapport sur le potentiel de développement économique durable de la Guyane (Deloitte, novembre 2018 *) met en lumière 10 secteurs vertueux à prioriser sur le territoire. Cela prouve encore une fois que les choix malheureux de nos politiques en Guyane (Total, EDF, Montagne d'Or, mine espérance...) sont à rebours de l'histoire, et comparables à des modèles de développement du passé et qui ne se font plus au sein de l'union européenne.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : lelay9730@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 316 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 03:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : CONTRIBUTION DU GENERG DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE REALISATION DE LA NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE DU LARIVOT SUR LA COMMUNE DE MATOURY

1. RAPPEL DE L'HISTORIQUE DE LA PRESENTATION DE CE PROJET DE 120 MW THERMIQUE

- Le GENERG a participé au cours de la période 2014/2016 aux réflexions relatives au remplacement, de nombreuses fois repoussées, de l'usine thermique de Dégrad des Cannes de 67,4 MW installés qui était déjà très vieillissante et fonctionnait hors des normes environnementales raisonnables grâce à des dérogations obtenues depuis longtemps. De plus, EDF indiquait qu'il était également nécessaire de remplacer deux outils de secours de type TAC de 20 MW chacune.
- Pour tenir compte de l'environnement social, économique et la nécessité d'une transition énergétique sécurisée, le GENERG était favorable à la construction d'une nouvelle usine thermique d'environ 70 MW et la mise en place pour 40 MW de groupes électrogènes mobiles de secours en remplacement des TAC dans le cadre des discussions menées pour la préparation de la PPE. Ces groupes de secours pouvant être retirés au fur et à mesure de l'installation de nouvelles usines en ENR.
- Finalement, dans le texte final de la PPE adoptée en mars 2017, en mettant en avant une transformation possible pour une exploitation au gaz et en prenant modèle d'un projet en Corse, le projet du Larivot est devenu une usine de production de base de 120 MW, ce qui représente à terme un outil surdimensionné.
- A ce jour l'usage du gaz semble abandonné mais la taille de 120 MW est conforté par le porteur du projet qui évoque l'utilisation de biomasse liquide qui aurait un caractère d'énergie renouvelable.
- Malgré la publication en aout 2015 de la loi relative à la transition énergétique qui a pour volonté l'atteinte à l'horizon 2030 d'une autonomie énergétique pour les territoires ultramarins français, en 2017 la PPE a retenu un projet à 120 MW thermique de base qui éloigne la Guyane de cet objectif et surtout va mettre en péril les futurs

projets en énergies renouvelables déjà largement avancés en terme de développement. Les objectifs inscrits dans la PPE en cours sont de 125 MW à 2023 et 73 MW de plus soient environ 200 MW installés à l'horizon 2030. Les membres du GENERG proposeront un volume supérieur dans le cadre de la révision de la PPE.

2. SOLUTIONS PROPOSÉES POUR FAIRE EVOLUER CE PROJET :

- Les solutions à envisager dans le cadre de concertations seraient de conserver sur ce projet 4 groupes de 17 MW soit 68 MW et d'utiliser le solde avec des groupes électrogènes temporaires qui seraient retirés d'ici 2030 pour se conformer à la loi, ou si le projet reste avec 7 groupes de 17 MW soit 119 MW, qu'il y ait un engagement ferme et irrévocable de déclasser au fur et à mesure du temps 3 groupes de 17 MW soit 51 MW lors des mises en services des projets en énergies renouvelables , cet engagement étant inscrit dans le contrat EDF /PEI.

- Pour les 4 groupes permanents, le porteur de projets devrait s'engager à utiliser, comme il l'indique dans son dossier de présentation, un carburant qualifié d'énergie renouvelable à 100%.

Ainsi, la loi de transition énergétique serait respectée à 2030 car les 4 groupes thermiques représentant 68 MW seraient alimentés en carburant qualifié d'énergie renouvelable et environ 200 MW d'usines à base d'ENR seraient en exploitation en 2030.

En additionnant Petit Saut, pour 114 MW installé, le territoire pourrait avoir plus de 90% de sa production en ENR.

Notre proposition vise à permettre à ce projet de s'insérer dans les objectifs de la loi de transition en permettant également la réalisation des usines en ENR pour au moins 200 MW que peuvent mettre en œuvre des opérateurs locaux crédibles et d'envergure comme : Albioma, Voltalia, Akuo, Idex, Edf Er, Sara, EasyWatt, Arkolia, Urbasolar, Abiodis adhérents du GENERG ainsi que Quadran, Hdf...

A cet égard, la CRE devrait sanctuariser ces volumes d'ENR qui sont prioritaires en injection sur les réseaux pour consolider durablement la filière et ceux-ci devront être confirmés dans la révision de la PPE.

3. LE PARC SOLAIRE DE 10 MW

En dehors des problèmes environnementaux évoqués par de nombreuses contributions, les adhérents du GENERG estiment choquant que les règles d'appel d'offres recommandées par la CRE et qui s'appliquent à leurs projets photovoltaïques n'aient pas été imposées pour ce parc solaire.

En effet le caractère hybride est très marginal car ce parc produira 2% de la production totale de l'usine thermique. Cet investissement solaire semble être une aubaine administrative, qui permet de qualifier le projet d'hybride et de ne pas avoir à subir un appel d'offres.

Nom : GROUPEMENT DES ENTREPRISES EN ENERGIES RENOUVELABLES DE GUYANE
Adresse : Pépinière d'Entreprises Innovantes, campus de troubiran, Guyane française
Cedex : 97300 Ville : CAYENNE
Email : interprogenerg@gmail.com Téléphone :
Pièce(s) jointe(s) : GENERG - Enque^te Publique Centrale du Larivot.pdf

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 320 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 04:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : NON à la nouvelle centrale électrique du Larivot !

Enquête publique ? vraiment ? Aucune information, aucun débat...seule une publicité sur nos ondes...

Il est à se demander comment un tel projet a pu prendre forme. La Guyane peut faire le choix d'un bond en avant et que nous propose EDF ? un bond oui, mais en arrière ! Surtout ne décollons pas trop vite !

Quel serait l'intérêt de cette centrale aux énergies fossiles placée en pleine mangrove ? Rattraper notre retard en pollution ? Enrichir des favorisés ?

L'université à ouvert une filière master "Energie" ; est-ce pour empêcher nos étudiants de penser un monde futur, un monde futuriste où l'écologie serait prise en compte ?

Croyons-nous qu'ils soient seulement capables de reproduire des systèmes obsolètes de l'hexagone ?

Des perspectives, des projets d'énergie renouvelable ont été mis en avant ; la crise sanitaire actuelle nous invite à confirmer notre engagement dans cette voie alors encore une fois :

NON à la nouvelle centrale électrique du Larivot !

Nom : PAT HERVE

Adresse : Chemin Grant

Cedex : 97300

Ville : CAYENNE

Email : Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 321 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 04:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les révélations de Guyaweb révèlent des pratiques douteuses ayant entraîné des enrichissements personnels liés au contexte post-colonial.

L'enquête publique doit approfondir la connaissance sur le volet financier du dossier.

Il serait dommage qu'un tel scandale éclate à l'époque où l'on condamne d'anciens ministres et hauts fonctionnaires à de la prison ferme (cf. Nicolas Bazire, Renaud Donnedieu de Vabres, Thierry Gaubert, Dominique Castellan)...

NON à la centrale du Larivot !

Nom : RODOLPHE ALEXANDRE

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : rodolphe.alexandre@ctguyane.fr Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 322 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 04:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Nous nous appuyons sur le Document Annexe 4, Etude de la biodiversité terrestre, 244 p, et plus précisément le volet en Avifaune.

Nous pensons en premier lieu qu'une fenêtre temporelle de consultation d'un mois pour l'ensemble des documents est à souligner dans le cadre d'une Enquête Publique de ce type, et demeure totalement insuffisante...

Nous nous contentons de questionner quelques points en Avifaune, dans la mesure de ce qu'il nous a été possible de lire :

1) L'étude diachronique : qu'en est-il ?

- Aurait-on pu imaginer des données météo fines, accompagnant le rapport établi ?
- - Quel est le poids dans l'étude globale, accordé aux données considérées et récupérées des observations Faune Guyane ? Aurait-il pu y avoir des statistiques de présence d'espèces aviaires ?
- Quel pourcentage du terrain a-t-on pu réellement étudier, ramené à la superficie totale du Projet ?

2) La valeur des études de terrain : qu'en est-il ?

- A-t-on fait appel à une expertise des populations vivant aux environs ?
- Quel pourcentage du terrain est demeuré inaccessible durant l'étude suite aux contextes pédologiques ?
- Les grandes incertitudes et peu de connaissance soulignées comme en p. 243 avec l'impossibilité d'établir un tableau (Tableau 21) concernant les périodes de nidification des différentes espèces présentées.
- La carte 12 présentée en page 62, démontre l'appui sur une observation d'espèces en vol
- Les 15 sessions d'observations semblent dérisoires (aucune heure mentionnée, précisément) et on notera l'erreur p. 24 de la date indiquée du 29 novembre 2019.

Il s'agit de 4j en oct-nov 2018

2j en janv 2017

4j en oct 2017

1j en sept 2017

4j en aout 2017

- La justification d'un nombre suffisant d'espèces répertoriées, en précisant d'autres études, pour d'autres sites en Guyane
- Une modélisation concernant une rupture d'oléoduc n'est point abordée
- La perte d'espèces à l'échelle de la Guyane, semble lissée

Judith Priam
Recherche en Avifaune

Nom : JUDITH PRIAM

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : priamjud@gmail.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) :

EDF GUYANE - SITE LAVIROT - E.REGISTRE

Numéro : 323 Date de dépôt : 16/06/2020 Heure de dépôt : 04:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Veuillez trouver en pièce jointe mes observations dans le cadre de cette Enquête Publique.
Je suis opposé à ce projet de Centrale Thermique Fioul tel que présenté par le porteur de projet.
Ce projet ne répond pas aux enjeux du développement durable et aux engagements internationaux pris dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Nom : PEGARD ANTOINE

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : apegard@gmx.com

Téléphone :

Pièce(s) jointe(s) : 20200615-observations-EP-apegard.pdf
